

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 4

AVRIL 2021



## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision n° DEC182727SGCN du 15 octobre 2018 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 16/10/2020 - 16/10/2020 - DEC201837SGCN..... p.23

### 04. Personnels

#### 04.06 Droits et garanties

##### 04.06.02 Garanties

##### 04.06.02.02 Harcèlement moral, harcèlement sexuel, non discrimination

Circulaire relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail - 12/04/2021 - - CIR211829DRH..... p.24

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### Administration centrale

##### 2020

Décision portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles (DERCI) - 11/03/2020 - - DEC200723DERCI..... p.42

##### 2021

Décision DEC211421DRH du 14 avril 2021 portant renouvellement de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission - 14/04/2021 - - DEC211421DRH..... p.43

Décision portant nomination de Mme Hélène Bodereau, direction déléguée aux achats et à l'innovation aux fonctions d'adjointe au directeur délégué aux achats et à l'innovation et responsable du Pôle des achats nationaux de la DDAI. - 20/01/2021 - 20/01/2021 - DEC210370DSFIM..... p.44

Décision portant nomination de M. Sébastien Turci aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation (DDAI) - 23/04/2021 - - DEC211796DAJ..... p.45

Décision DEC211420DRH du 14 avril 2021 portant renouvellement de M. William BERTHOMIERE aux fonctions de chargé de mission - 14/04/2021 - - DEC211420DRH..... p.46

Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent chargé de recevoir les signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes - 12/04/2021 - - DEC211463DAJ..... p.47

##### DR01 - Paris-Villejuif

##### 2019

Décision portant nomination de Mme Ingrid CITERNEaux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire - 07/06/2019 - - DEC211763DR01..... p.48

##### 2020

Décision portant nomination de Alain LILIENBAUM, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) - 05/05/2020 - - DEC201081DR01..... p.49

Décision portant nomination de Tony PALAMA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7244 intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » (CSPBAT) - 05/05/2020 - - DEC201150DR01..... p.50

Décision portant nomination de Christian CHANARD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire

» (LLACAN) - 05/05/2020 - - DEC201102DR01..... p.51

Décision portant nomination de Jean HUBERT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC) - 05/05/2020 - - DEC201231DR01..... p.52

Décision portant nomination de Marc BARBIER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL) - 05/05/2020 - - DEC201149DR01..... p.53

Décision portant nomination de Madame Claudine PIQUE aux fonctions de chargée de mission à temps partiel. - 17/04/2020 - 17/04/2020 - DEC200800DAPP..... p.54

Décision portant nomination de Hugues PECOUT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST) - 05/05/2020 - - DEC201234DR01..... p.55

Décision de nomination de Michel Latroche aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 11/05/2020 - 11/05/2020 - DEC201005DAPP..... p.56

Décision portant nomination de Achille FALAISE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF) - 05/05/2020 - - DEC201179DR01..... p.57

## 2021

Décision portant nomination de Mme Céline DIETRICH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8253 intitulée INEM - 12/01/2021 - - DEC211698DR01..... p.58

Décision portant nomination de Mme Magali CHIRAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8253 intitulée INEM - 21/01/2021 - - DEC211697DR01..... p.60

Décision portant nomination de Philippe RAMIREZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPR299 intitulé « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH) - 01/01/2021 - - DEC211693DR01..... p.62

Décision DEC211570DRH du 19 avril 2021 nominant M Laurent BERNARD aux fonctions de CMTP - 19/04/2021 - - DEC211570DRH..... p.63

Décision DEC211569DRH du 2 avril 2021 mettant fin aux fonctions de CMTP M. Eric CHAREYRE - 02/04/2021 - 02/04/2021 - DEC211569DRH..... p.64

Décision portant nomination de M. Charles Desfrancois aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord CEPN ». - 19/04/2021 - - DEC210838INSHS..... p.65

Décision portant nomination de Mme Catherine Cribiu aux fonctions de chargée de mission. - 25/03/2021 - - DEC211380DRH..... p.66

## DR02

### 2020

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 31/12/2020 - - DEC202346INS2I..... p.67

### 2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Karim BENZERARA, directeur adjoint de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPIC) - 13/04/2021 - - DEC210978INP..... p.68

Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie Robilliard aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine LEDa ». - 09/03/2021 - - DEC210576INSHS..... p.69

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marta VOLONTERI aux fonctions de directrice adjointe par intérim par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP) - 15/04/2021 - - DEC211564INSU..... p.70

Décision portant nomination de Mme Lucie TACHEAU aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre - 22/04/2021 - - DEC211563DR02..... p.71

Décision portant nomination de Mme Maguy Jaber en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 02/04/2021 - - DEC210881INC..... p.72

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Guillaume FIQUET et nomination de Monsieur Antonino Marco SAITTA, directeur par intérim, Monsieur Daniele ANTONANGELI et Madame Sandra NINET directeur adjoint et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC) - 13/04/2021 - - DEC210884INP..... p.73

## DR04

2020

Décision portant renouvellement de Madame Isabelle Sagnes en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201881INSIS..... p.74

2021

Décision portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST ». - 09/03/2021 - - DEC210575INSHS..... p.75

Décision portant nomination de Mme Christelle DODEMAN-DENYS aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 30/03/2021 - - DEC211534DR04..... p.76

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Patrick Wincker aux fonctions de directeur l'unité mixte de service n°3628 intitulée « France Génomique ». - 15/04/2021 - - DEC211795INSB..... p.77

## DR05

2021

Nomination de M. Romain Levayer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR3738 - 15/04/2021 - - DEC211371INSB..... p.78

## DR06

2020

Décision portant nomination de Monsieur Fabien THOMAS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel. - 17/04/2020 - 17/04/2020 - DEC200804DAPP..... p.79

2021

Décision portant nomination de Madame Sylvie Danin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de MOY600, intitulé Délégation Centre-Est (DCE) - 17/02/2021 - - DEC210262DR06..... p.80

## DR07

2021

Décision portant nomination de M. Raphaël TOURNOY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UAR3668 intitulée "Centre de communication scientifique directe". - 19/04/2021 - - DEC211203DR07..... p.81

Décision DEC211416DRH du 14 avril 2021 portant renouvellement de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission - 14/04/2021 - - DEC211416DRH..... p.82

Nomination de Monsieur Pablo SAMANIEGO aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6524 intitulée « Laboratoire Magmas & Volcans » (LMV) à compter du 23/02/2021

- 15/04/2021 - - DEC211583INSU..... p.83

Décision portant nomination de M. Xavier CANEHAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR6402 intitulée "Centre de calcul de l'IN2P3" - 29/03/2021 - - DEC210784DR07.....

DR08

2020

Décision portant nomination de Mme Florence THIBAUT aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Écologie et Biologie des Interactions » - EBI. - 08/12/2020 - - DEC202225DR08..... p.85

Décision portant nomination de M. Christophe COUTANCEAU en qualité de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 21/10/2020 - 21/10/2020 - DEC201732INSIS..... p.86

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 26/02/2020 - 26/02/2020 - DEC192076DR08..... p.87

2021

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aude Déruelle, directrice adjointe, et nomination de Mmes Chiara Lastraioli et Camélia Turcu aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'USR3501 (MSH VdL) - 19/04/2021 - - DEC210040INSHS..... p.88

Décision n° DEC211760DCIF du 21/04/2021 portant cessation de Monsieur Lionel DEMEZET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS et nomination de Madame Violaine BODIN, aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 21/04/2021 - - DEC211760DCIF..... p.89

décision portant nomination de Monsieur Daniel Alquier - 31/03/2021 - - DEC211175DAPP..... p.90

DR10

2021

Décision portant cessation de fonctions de Mme Doris Meyer, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte de recherche UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée - Europe (ArchHimèE) - 27/01/2021 - - DEC210614DR10..... p.91

Décision portant cessation de fonctions de Mme Tamou Thahouly, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 03/02/2021 - - DEC210723DR10..... p.92

DR11

2020

Décision portant nomination de Mmes Nathalie BOZZOLO et Andréa TOMMASI et de M. Romain QUEY aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche GDR2006 intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX). - 21/09/2020 - 21/10/2020 - DEC201558INSIS..... p.93

2021

Décision portant nomination de M. Jean-Franck PINI aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/02/2021 - 31/03/2021 - DEC210426DR11..... p.94

Décision portant nomination de Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5588 intitulée LiPhy - 16/02/2021 - 16/02/2021 - DEC210387DR11..... p.95

Décision portant nomination de M. Cyril DOMINGOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 28/01/2021 - 28/01/2021 - DEC210420DR11..... p.96

Décision portant nomination de M. David BARRAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - 01/03/2021 - DEC210412DR11..... p.97

Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - 01/03/2021 - DEC210416DR11..... p.98  
Décision portant nomination de M. Arnaud CLAUDEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - 01/03/2021 - DEC210419DR11..... p.99  
Décision portant modification de la décision DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5525 Recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) - 15/04/2021 - - DEC210976INSIS..... p.100  
Décision portant nomination de Mme Armelle CROUZET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE - 23/02/2021 - - DEC210906DR11..... p.102  
Décision portant nomination de Mme Amélie VAZQUEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE - 23/02/2021 - - DEC210905DR11..... p.103  
Décision portant nomination de Mme Isabelle BAUSSANNE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5063 intitulée DPM - 15/01/2021 - - DEC210204DR11..... p.104  
Décision portant nomination de M. Thibaut MOULIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5274 intitulée IPAG - 05/02/2021 - - DEC210275DR11..... p.106  
Décision portant nomination de Mme Laurène FLANDINET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5274 intitulée IPAG - 05/02/2021 - - DEC210274DR11..... p.107  
Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Philippe GUILBAUD assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5217 intitulée LIG - 27/01/2021 - 27/01/2021 - DEC210234DR11..... p.108  
Décision portant nomination de M. Remy BRUYERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité 2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - 31/03/2021 - DEC210414DR11..... p.109  
Décision portant nomination de M. Jean DUSSAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - 31/03/2021 - DEC210422DR11..... p.110  
Décision portant nomination de M. Grigor KAPOUJYAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/02/2021 - 31/03/2021 - DEC210424DR11..... p.111  
Décision portant nomination de Mme Corinne PINEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5588 intitulée LiPhy - 16/02/2021 - 16/02/2021 - DEC210386DR11..... p.112

## DR12

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Belin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7289, intitulé « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) ». - 15/04/2021 - - DEC211287INSB..... p.113  
Décision portant nomination de M. Florian GUENIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA) - 17/03/2021 - - DEC210752DR12..... p.114  
Décision portant nomination de M. Guy RABAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) - 01/02/2021 - - DEC210753DR12..... p.115  
Décision portant nomination de Cécile Regnard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'USR3125 (MMSH) - 19/04/2021 - - DEC210903INSHS..... p.116

## DR14

2020

Lettre de cadrage - Décision de nomination d'un AP - L.JARROU (Agent CNRS) CRCT - ERL 5294 - 17/11/2020 - 17/11/2020 - DEC202042DR14..... p.117

2021

Décision de cessation en tant qu'AP de Mme Anne BIBONNE (AP CNRS) UMR 5547 CBD, actuellement UMR 5077 MCD - 11/03/2021 - - DEC211177DR14..... p.122

Décision portant nomination de M. M. Michel DAYDE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202347INS2I..... p.123

## DR15

2021

Décision portant nomination de Mme Jennifer HUARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM). - 29/03/2021 - - DEC211425DR15..... p.124

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain DAUTANT, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC). - 01/04/2021 - - DEC211205DR15..... p.125

Décision portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions de coordonnatrice régionale pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la Délégation Aquitaine - 01/04/2021 - - DEC211536DR15..... p.126

Décision portant nomination de M. David Ambrosetti aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM) - 19/04/2021 - - DEC210863INSHS..... p.127

Décision portant nomination de Mme Martine PANO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC). - 23/03/2021 - - DEC211424DR15..... p.128

Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de chargée de mission - 17/12/2020 - 17/12/2020 - DEC202110MPR..... p.129

## DR16

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ORIVEL, directeur par intérim de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2021 - - DEC211538DR16..... p.130

Nomination de Sylvie Malardel aux fonctions de directrice adjointe par intérim du LACy (UMR8105) à compter du 1er février 2021 - 15/04/2021 - - DEC211077INSU..... p.132

Décision portant nomination de M. Marco Paulo Pereira aux fonctions de chargé de mission - 16/12/2020 - - DEC202116MPR..... p.133

## DR17

2021

Décision portant nomination de Mme Anne FAGON, aux fonctions de coordonnatrice régionale pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la Délégation Bretagne et Pays de la Loire - 09/04/2021 - - DEC211553DR17..... p.134

Décision portant nomination de Mme Alexandra SCHILLIGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire - 21/04/2021 - - DEC211480DR17..... p.135

Décision portant nomination de Mme Cécile MÉZIÈRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6200 intitulée Institut des Science et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) - 24/03/2021 - - DEC211417DR17..... p.137

Décision portant nomination de M. Alain-Hervé LE GALL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3383 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes - 27/04/2021 - - DEC211364DR17..... p.139

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain CALLOCH, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL). - 15/04/2021 - - DEC211378INSIS..... p.141

Décision portant cessation de fonctions de Mme Louise-Anne CARIOU, Personne Compétente en Radioprotection au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes (ISCR) -

11/01/2021 - - DEC210049DR17..... p.142

## DR18

2020

Décision portant nomination de Mme Valérie HEMEIDAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9193 intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab). - 20/11/2020 - 20/11/2020 - DEC201688DR18..... p.144

2021

Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit à la fonction de chargé de mission. - 30/03/2021 - - DEC211517DAPP..... p.145

## DR19

2021

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe PAREIGE et nomination de Monsieur Xavier SAUVAGE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6634 intitulée Groupe de Physique des Matériaux (GPM) - 13/04/2021 - - DEC210847INP..... p.146

## DR20

2020

Décision portant nomination de M. Laurent VANNI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 7320 intitulée BCL - 23/09/2020 - 23/09/2020 - DEC201763DR20..... p.147

2021

Décision portant nomination de Mathilde HUGBART, directrice adjointe par intérim et Christophe RAUFASTE, directeur adjoint par intérim de l'UMR7010 intitulée l'Institut de physique de Nice (INPHYNI) - 13/04/2021 - - DEC211105INP..... p.148

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Sébastien TANZILLI, nomination de Madame Anaïs DREAU en qualité de directrice par intérim et changement de délégation régionale du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) - 13/04/2021 - - DEC211379INP..... p.149

## Instituts

2020

Décision portant nomination de M. Alain FOUCARAN en qualité de chargé(e) de mission institut (CMI) - 08/10/2020 - - DEC201223INSIS..... p.150

Décision portant renouvellement de Monsieur Laurent Orgéas en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201882INSIS..... p.151

Décision portant renouvellement de Madame Martine Meireles-Masbernat en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201883INSIS..... p.152

Décision portant renouvellement de Monsieur Fabien Pascal en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201885INSIS..... p.153

Décision portant renouvellement de Madame Anne-Marie Gué en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201886INSIS..... p.154

Décision portant renouvellement de Monsieur Michel de Labachelerie en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201887INSIS..... p.155

Décision portant renouvellement de Monsieur Yves Rémond en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 17/12/2020 - 17/12/2020 - DEC202041INSIS..... p.156

Décision portant renouvellement de Monsieur Ahmed Benallal en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 17/12/2020 - 17/12/2020 - DEC202045INSIS..... p.157

Décision portant nomination de Madame Agnès Granier en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 19/12/2020 - 19/12/2020 - DEC202278INSIS..... p.158

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202281DAJ..... p.159

Décision portant nomination de M. Cyrille Flamant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202285DAJ..... p.160  
Décision nomination de M. Benoit Devindre aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202301DAJ..... p.161  
Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Sylvain Ravy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

- 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202303DAJ..... p.162

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Frédéric Petroff aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202304DAJ..... p.163

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Berrie Giebels aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202306DAJ..... p.164

## 2021

Décision portant nomination de Mme Corinne Delmas, aux fonctions de directrice par intérim, et de Mme Séverine Misset aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 juillet 2021, en remplacement de Mme Marie Cartier directrice de M. Baptiste Viaud directeur adjoint, appelés à d'autres fonctions. - 19/01/2021 - 19/01/2021 - DEC202162INSHS..... p.165

Décision portant renouvellement de M. Jean-Claude POMMIER dans ses fonctions de chargé de mission - 17/03/2021 - 17/03/2021 - DEC202013INSIS..... p.166

Décision portant nomination de M. Thierry Fournier en qualité de chargé de mission institut (CMI). - 24/02/2021 - 24/02/2021 - DEC210908INP..... p.167

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### Administration centrale

#### 2021

Décision portant modification de la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) - 01/04/2021 - - DEC211546DAJ..... p.168

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien TURCI et à Mme BODEREAU Hélène pour les actes relevant des attributions de personne responsable des marchés du Directeur Délégué aux achats et à l'innovation. - 18/01/2021 - 18/01/2021 - DEC210455DDAI..... p.170

### DR01 - Paris-Villejuif

#### 2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046 intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2021 - - DEC210970DR01..... p.171

### DR02

#### 2021

Décision portant délégation de signature à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/04/2021 - - DEC211640DR02..... p.173

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France - 10/03/2021 - - DEC211114DR02..... p.175

### DR04

#### 2021

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LEBON, directeur de l'unité UMR9011 intitulée Laboratoire d'imagerie biomédicale multimodale Paris Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210337DR04..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210349DR04..... p.178

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/04/2021 - - DEC211550DR04..... p.180

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/04/2021 - - DEC211551DR04..... p.182

## DR05

### 2020

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Anne De Vernejoul pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI - 29/10/2020 - 29/10/2020 - DEC201961DR05..... p.184

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Agnès Dillies, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, et Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI) - 26/10/2020 - - DEC201939DR05..... p.185

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Marie-Pierre Kmihi, Mme Mélanie Weigel et Mme Elisabeth Darius pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement - 13/02/2020 - - DEC200609DR05..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2020 - - DEC200607DR05..... p.187

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani et Mme Céline Vaslin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société - 01/01/2020 - - DEC200010DR05..... p.189

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200009DR05..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Grégory Batt, directeur de l'unité USR3756 intitulée Centre de bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2020 - - DEC201938DR05..... p.192

### 2021

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211327DR05..... p.194

Décision portant modification de la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord (DR05) - 23/04/2021 - - DEC211633DAJ..... p.196

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice par intérim de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2021 - - DEC211023DR05..... p.197

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction

des systèmes d'information - 02/03/2021 - - DEC211025DR05..... p.199

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel et Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information - 17/03/2021 - - DEC211337DR05..... p.200

DR07

2021

Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2021 - - DEC211639DR07..... p.201

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Trotignon, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211370DR07..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Deglise, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211373DR07..... p.205

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Geminard, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de Physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211375DR07..... p.207

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Ealet, directrice de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211376DR07..... p.209

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela Jelovac, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211377DR07..... p.211

Décision portant délégation de signature à Mme Andréa Flossmann, directrice de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2021 - - DEC211385DR07..... p.213

Décision portant délégation de signature à M. Didier Debroas, directeur de l'unité UMR6023 intitulée Laboratoire microorganismes : génome et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211389DR07..... p.215

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Huguet, directeur de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211391DR07..... p.217

Décision portant délégation de signature à M. Johannes Steiger, directeur de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de géographie physique et environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211393DR07..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Mourad Baiou, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, par le délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211396DR07..... p.221

Décision portant délégation de signature à M. Krzysztof JAGLA, directeur de l'unité UMR6293 intitulée Génétique reproduction et développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211400DR07..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Leroux, directeur de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211402DR07..... p.225

Décision portant délégation de signature à M. Didier Laporte, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211403DR07..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire Rota-Graziosi, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211404DR07..... p.229

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne Gil, directrice de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211405DR07..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Julien Bichon, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2021 - - DEC211406DR07..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Muller directeur de l'unité GDR673 intitulée Informatique Mathématique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211435DR07..... p.235

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Meunier, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211436DR07..... p.237

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Ravel, directrice de l'unité GDR2013 intitulée Mémoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211437DR07..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Chevalier, directeur de l'unité GDR2020 intitulée Repair (Réparer l'humain), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211438DR07..... p.241

Décision portant délégation de signature à Mme Dorothée Laurenti-Savoure, directrice de l'unité GDR2028, intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211439DR07..... p.243

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Margueron, directeur de l'unité GDR2030 intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211440DR07..... p.245

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu Hébert, directeur de l'unité GDR2044 intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211441DR07..... p.247

Décision portant délégation de signature à Mme Anna Fraczkiewicz], directrice de l'unité GDR2048 intitulée Métallurgie des Alliages à Haute entropie ou à Composition Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211442DR07..... p.249

Décision portant délégation de signature à M. Sofiane Amziane, directeur de l'unité GDR2078 intitulée Matériaux de construction BioSourcés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2021 - - DEC211443DR07..... p.251

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chaptal, directeur de l'unité GDR2082 intitulée Approche intégrative pour une compréhension multi-échelles de la fonction des protéines membranaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2021 - - DEC211444DR07..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Konstantinos Termentzidis, directeur de l'unité GDR2086 intitulée Nano-Materials for Energy Applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2021 - - DEC211445DR07..... p.255

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Servigne directrice de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211610DR07..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. Mickael Bourgoïn directeur de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211611DR07..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Druel directeur de l'unité GDR3064 intitulée Géométrie Algébrique et Géométrie Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211613DR07..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Simon Riche directeur de l'unité GDR3395 intitulée Théorie de Lie Algébrique et Géométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211614DR07..... p.263

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Gauthier, directeur de l'unité GDR3398 intitulée Histoire des Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211615DR07..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lepoutre directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MODélisation du Vlvant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211616DR07..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick Duchet-Rumeau, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211618DR07..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Dray, directeur de l'unité GDR3645 intitulée Ecologie Statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211619DR07..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Boisse, directeur de l'unité GDR3671 intitulée Mise en œuvre de composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211620DR07..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Bec, directeur de l'unité GDR3716 intitulée Groupe de Recherche en Écologie Trophique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211621DR07..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Marinesco, directeur de l'unité UAR3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211277DR07..... p.277

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Chiari, directrice de l'unité UAR3550 intitulée MSH MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211278DR07..... p.279

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Richard, directrice de l'unité UAR3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211279DR07..... p.281

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Fargier, directrice de l'unité UAR3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211280DR07..... p.283

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Daniel, directrice de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211281DR07..... p.285

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Geourjon, directeur de l'unité UAR3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211282DR07..... p.287

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lambert, directrice de l'unité UAR3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211283DR07..... p.289

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur de l'unité UAR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211285DR07..... p.291

Décision portant délégation de signature à M.Christian Vollaire, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211290DR07..... p.293

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Briançon, directrice de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de Génie Pharmaceutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211291DR07..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Kuznik, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2021 - - DEC211298DR07..... p.297

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Douady, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211299DR07..... p.299

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Jaluzot, directrice de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/04/2021 - - DEC211300DR07..... p.301

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Baudino, directrice de l'unité UMR5079 intitulée Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211301DR07..... p.303

Décision portant délégation de signature à M. Guido Pintacuda, directeur de l'unité UMR5082 intitulée Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211302DR07..... p.305

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Grangeasse, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211303DR07..... p.307

Décision portant délégation de signature à M. Timothy Mc Kenna, directeur de l'unité UMR5128 intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211304DR07..... p.309

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Abbes, directeur de l'unité UMR5133 intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211305DR07..... p.311

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Cornut, directeur par interim de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211306DR07..... p.313

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Batigne Vallet, directrice de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211307DR07..... p.315

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Parola, directeur de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211308DR07..... p.317

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Gioanni, directeur de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211309DR07..... p.319

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Raux, directrice de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211310DR07..... p.321

Décision portant délégation de signature à M. Pierluigi Basso, directeur par interim de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211311DR07..... p.323

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Petit, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2021 - - DEC211313DR07..... p.325

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Verjus, directrice par interim de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211314DR07..... p.327

Décision portant délégation de signature à M. Simon Masnou, directeur de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211315DR07..... p.329

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Beuf, directeur de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211316DR07..... p.331

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick Duchet-Rumeau, directrice de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211317DR07..... p.333

Décision portant délégation de signature à M. Pier Francesco Ferrari, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211318DR07..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Didier Auboeuf, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211319DR07..... p.337

Décision portant délégation de signature à M. William Nasser, directeur de l'unité UMR5240 intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211320DR07..... p.339

Décision portant délégation de signature à M. François Leulier, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211321DR07..... p.341

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Piva, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211322DR07..... p.343

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Pinel, directrice de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2021 - - DEC211325DR07..... p.345

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Nelias, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211326DR07..... p.347

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Masenelli, directeur de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211328DR07..... p.349

Décision portant délégation de signature à M. Eric Debayle, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211329DR07..... p.351

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Lacote, directeur de l'unité UMR5278 intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211330DR07..... p.353

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Morell, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211331DR07..... p.355

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Detrez, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

17/03/2021 - - DEC211332DR07..... p.357

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mehlen, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211333DR07..... p.359

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Sigaudou-Roussel, directrice de l'unité UMR5305 intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211345DR07..... p.361

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Dugourd, directeur de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211346DR07..... p.363

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Viricelle, directeur de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211347DR07..... p.365

Décision portant délégation de signature à M. François Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211348DR07..... p.367

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut NeuroMyoGène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211349DR07..... p.369

Décision portant délégation de signature à Mme Marina Mestre Zaragoza, directrice de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211350DR07..... p.371

Décision portant délégation de signature à M.Christophe Bailly, directeur de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211351DR07..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Eric Maire, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211352DR07..... p.375

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Loubet, directeur de l'unité .UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2021 - - DEC211353DR07..... p.377

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Garrelie, directrice de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211354DR07..... p.379

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Nazaret, directrice de l'unitéUMR5557 intitulée Ecologie Microbienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211355DR07..... p.381

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Vavre, directeur de l'unité UMR5558 intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211358DR07..... p.383

Décision portant délégation de signature à M. Matthew Lehnert, directeur de l'unitéUMR5574 intitulée Centre de Recherche Astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211359DR07..... p.385

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Peguy, directeur de l'unitéUMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211360DR07..... p.387

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Guillaume, directeur de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211361DR07..... p.389

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Cossart, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211365DR07..... p.391

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Brioude, directeur de l'unité UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211366DR07..... p.393

Décision portant délégation de signature à Mme Marilyn Nicoud, directrice de l'unité UMR5648 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211367DR07..... p.395

Décision portant délégation de signature à Mme Gwineth Ingram, directrice de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211368DR07..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Le Roux, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC211132DR07..... p.399

Décision portant délégation de signature à Mme Sara Bouchenak, directrice de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon., par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211239DR07..... p.401

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Andrioletti, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211240DR07..... p.403

Décision portant délégation de signature à M. Christian Bordas, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211243DR07..... p.405

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Normand directeur de l'unité FR3411 intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211262DR07..... p.407

Décision portant délégation de signature à Mme Irène Till-Bottraud, directrice de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211263DR07..... p.409

Décision portant délégation de signature à M. Frank Olaf Wagner, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211264DR07..... p.411

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Moncoffre, directrice de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2021 - - DEC211265DR07..... p.413

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Le Roux, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211266DR07..... p.415

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Fourier, directrice de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211267DR07..... p.417

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Huret, directrice de l'unité UAR833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/04/2021 - - DEC211271DR07..... p.419

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pollet, directeur de l'unité UAR2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211274DR07..... p.421

Décision portant délégation de signature à M. Samir Merabet, directeur de l'unité UAR3444 intitulée SFR Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211275DR07..... p.423

DR08

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric PINAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) - 04/01/2021 - - DEC210379DR08..... p.425

Décision portant délégation de signature à Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par interim de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/03/2021 - - DEC211470DR08..... p.426

Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/04/2021 - - DEC211602DR08..... p.428

Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL) - 29/03/2021 - - DEC211689DR08..... p.430

Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2021 - - DEC211531DR08..... p.431

Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur par intérim de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2021 - - DEC211523DR08..... p.433

Décision portant délégation de signature à M. Marc BOUVILLAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) - 01/04/2021 - - DEC211685DR08..... p.435

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/03/2021 - - DEC211469DR08..... p.436

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale LETOURNEUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulé Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) - 03/03/2021 - - DEC211761DR08..... p.438

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC) - 24/03/2021 - - DEC211691DR08..... p.439

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LEGLAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM) - 24/03/2021 - - DEC211692DR08..... p.441

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) - 06/04/2021 - - DEC211724DR08..... p.442

Décision portant délégation de signature à M Sylvain ROUTIER, directeur par interim de l'unité UMR7311 intitulé Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2021 - - DEC211758DR08..... p.443

## DR11

2021

Décision portant délégation de signature à Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2021 - - DEC211006DR11..... p.445

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2021 - - DEC210517DR11..... p.447

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2021 - - DEC210551DR11..... p.449

Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DHÉ, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes - 28/01/2021 - - DEC210431DR11..... p.451

Décision portant délégation de signature Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2021 - - DEC210394DR11..... p.453

## DR12

2021

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence (IM2NP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2021 - - DEC210830DR12..... p.455

Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives (LNC) - 22/01/2021 - - DEC210608DR12..... p.457

Décision portant délégation de signature à M. Thierry HASBROUCQ, directeur de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives (LNC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2021 - - DEC210607DR12..... p.459

## DR13

2021

GDR2058 - Délégation de signature M. Bertrand SCHATZ - 31/03/2021 - - DEC211547DR13..... p.461

GDR2071 - Délégation de signature M. Etienne AUDINAT - 29/03/2021 - - DEC211505DR13..... p.463

FR3724 - Délégation de signature M. Yves DESDEVISES - 26/03/2021 - - DEC211482DR13..... p.465

GDR3715- Délégation de signature Luis-Miguel CHEVIN - 31/03/2021 - - DEC211558DR13..... p.467

## DR15

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine LAYRISSE, directrice de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2021 - - DEC211112DR15..... p.469

Décision portant délégation de signature à M. Antoine LOQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité .UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB. - 01/01/2021 - - DEC211129DR15..... p.471

Décision portant délégation de signature à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/04/2021 - - DEC211636DR15..... p.472

Décision portant délégation de signature à M. Alain FRITSCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM). - 09/03/2021 - - DEC211119DR15..... p.474

## DR16

2018

Décision portant renouvellement de M. Pascal Dayez-Burgeon aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Bruxelles (DERCI) - 28/02/2021 - - DEC210712DERCI..... p.475

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur William RENDU, directeur de l'unité IRL 2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAN), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210668DR16..... p.476

Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/04/2021 - - DEC211508DR16..... p.478

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210679DR16..... p.480

## DR17

2021

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2021 - - DEC211797DR17..... p.482

## DR18

2021

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BOUTIN directeur UMS3702 - 29/03/2021 - 29/03/2021 - DEC211525DR18..... p.484

## DR19

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2019 - 19/11/2019 - DEC202322DR19..... p.486

2020

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUMOUCHEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie - 19/11/2020 - 19/11/2020 - DEC202056DR19..... p.488

## Instituts

2020

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 22/12/2020 - 22/12/2020 - DEC202284DAJ..... p.489

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### DR11

2021

Décision portant modification de la décision DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5269 Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble

## 07.04. Décisions tarifaires

### DR13

2021

UMR8222-LECOB Plateau Analytique et d'Expertises - 09/04/2021 - - DEC211642DR13.....  
p.492

UMR5004 BPMP- PLATEFORME SAME - 01/04/2021 - - DEC211476DR13..... p.494

UAR3426 BioCampus Montpellier Plateau PONTEM (Plateforme Mamma) - 06/04/2021 - -  
DEC211595DR13..... p.496

### DR20

2020

Tarification des prestations GENOMIX de l'IPMC annulant et remplaçant la décision DEC 173234  
DR20 - 16/12/2020 - 16/12/2020 - DEC202305DR20..... p.498

## 07.06. Autres décisions

### Administration centrale

2020

Décision de nomination de Madame Gaëlle CHOURAQUI à la CCP chercheurs en qualité de  
suppléant en remplacement de Claire-Marie PRADIER - 01/12/2020 - - DEC202030DRH.....  
p.500

2021

Cristal 2021 - 07/03/2021 - - DEC210998DRH..... p.502

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des  
chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au  
titre de l'année 2021. - 23/04/2021 - - DEC211798DRH..... p.503

Décision du nominant Mme BELANGER en remplacement de M. CASANOVE à la commission  
administrative paritaire des directeurs de recherche - 22/04/2021 - - DEC211792DRH..... p.506

Décision nominant M. MAUFFRET en remplacement de Mme CHRISTOPHE à la commission  
administrative paritaire des chargés de recherche - 22/04/2021 - - DEC211793DRH..... p.508

Décision relative aux modalités d'adaptation des concours pendant la crise sanitaire née de  
l'épidémie de covid-19. - 01/03/2021 - - DEC211003DRH..... p.510

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des  
directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021. - 23/04/2021 - -  
DEC211799DRH..... p.512

Décision DEC210773DRH du 08/02/2021 modificative n°4 concernant la campagne d'accueils en  
délégation 2020-2021 - 08/02/2021 - - DEC210773DRH..... p.515

Décision portant modification de la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant  
détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des  
marchés au CNRS - 01/03/2021 - - DEC210915DAJ..... p.516

### DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant nomination de Jean-François DEON, aux fonctions de chargé de sécurité des  
systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) - 05/05/2020  
- - DEC201477DR01..... p.518

### DR04

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire  
de physique des plasmas - 01/04/2021 - - DEC211557DR04..... p.519

### DR05

2020

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UMR 8210 intitulé Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA) - 02/01/2020 - 02/01/2020 - DEC200614DR05.....  
p.520

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE) - 29/05/2020 - - DEC201050DR05.....  
p.523

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP) - 26/04/2021 - - DEC211844DR05.....  
p.524

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) - 26/04/2021 - - DEC211825DR05.....  
p.525

DR08

2020

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) - 17/12/2020 - - DEC202339DR08.....  
p.526

DR10

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) - 31/03/2021 - - DEC211549DR10.....  
p.528

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) - 16/04/2021 - - DEC211755DR10.....  
p.529

DR11

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249, intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM) - 22/03/2021 - - DEC211357DR11.....  
p.530

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 11/03/2021 - - DEC210878DR11.....  
p.531

DR14

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA) - 25/03/2021 - - DEC211478DR14.....  
p.533

Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR3743 intitulée Centre de biologie intégrative (CBI) - 23/03/2021 - - DEC211453DR14.....  
p.534

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR2594 intitulée Laboratoire des interactions plantes - microorganismes - environnement (LIPME) - 19/03/2021 - - DEC211431DR14.....  
p.535

Décision portant modification du dispositif partenarial de l'unité mixte de recherche n°5546 intitulée « Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales (LRSV) » - 15/04/2021 - - DEC211419INSB.....  
p.536

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5136 intitulée France Amériques Espagnes Sociétés Pouvoirs Acteurs (FRAMESPA) - 23/04/2021 - -

DEC211805DR14..... p.537

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO) - 19/04/2021 - - DEC211778DR14..... p.538

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de génie chimique (LGC) - 19/04/2021 - - DEC211776DR14..... p.539

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5302 intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE) - 19/04/2021 - - DEC211773DR14..... p.540

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5068 intitulée Laboratoire de Synthèse et de Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique (LSPCMIB) - 19/04/2021 - - DEC211772DR14..... p.541

Décision portant modification de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) ». - 26/04/2021 - - DEC210183INSB..... p.542

## DR15

2021

Décision portant modification de la délégation régionale du groupement de recherche GDR2451 intitulé "Ondes". - 13/04/2021 - - DEC210990INSIS..... p.543

## DR16

2019

Décision portant modification de la date d'effet de l'ajout d'une tutelle à l'international research laboratory n°3351 intitulé « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts » (IFAECI) - 21/04/2021 - - DEC211635INSU..... p.544

2021

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 27/04/2021 - - DEC211495SGCN..... p.545

## DR17

2021

Décision modificative n°6 relative à la nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR6502 - 24/03/2021 - - DEC211458DR17..... p.547

## Instituts

2020

Décision portant modification des sections de rattachement de l'UMR 8245 Unité de Recherche Migrations et Société - URMIS - 07/01/2020 - 07/01/2020 - DEC202175INSHS..... p.551

2021

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique - 07/04/2021 - - DEC211449INP..... p.552

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'INSIS - 03/03/2021 - 03/03/2021 - DEC201835INSIS..... p.556

Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5588 intitulée LiPhy - 16/02/2021 - 16/02/2021 - DEC210385DR11..... p.559



## DEC201845SGCN

### Décision modifiant la décision n° DEC182727SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Jean-Louis BRIQUET, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la section 40 – « Politique, pouvoir, organisation », en remplacement de Madame Pascale TROMPETTE, démissionnaire.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Andrew SMITH et Madame Pascale TROMPETTE » sont remplacés par les mots « Monsieur Jean-Louis BRIQUET et Monsieur Andrew SMITH »

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16-OCTOBRE-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Francesca Grassia*

**CIRCULAIRE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES  
DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU  
SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL**

*Circulaire CIR211829DRH du 12/04/2021  
Publiée au bulletin officiel du CNRS*



## SOMMAIRE

<b>TITRE I - LE CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I – LES ACTES DE VIOLENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE II – LES ACTES DE DISCRIMINATION .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE III - LE HARCÈLEMENT MORAL .....</b>	<b>7</b>
I.    LE CRITÈRE DE LA RÉPÉTITION .....	7
II.   LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL .....	7
III.  UNE ATTEINTE AUX DROITS, À LA DIGNITÉ, À LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE OU À L'AVENIR PROFESSIONNEL DE L'AGENT .....	7
A.  LES ATTEINTES AUX DROITS .....	8
B.  LES ATTEINTES À LA DIGNITÉ .....	8
C.  L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE .....	8
D.  MENACE SUR L'AVENIR PROFESSIONNEL DE L'AGENT PUBLIC .....	8
<b>CHAPITRE IV - LE HARCÈLEMENT SEXUEL .....</b>	<b>8</b>
I.    LE HARCÈLEMENT SEXUEL RÉSULTANT D'AGISSEMENTS RÉPÉTÉS .....	9
II.   LE HARCÈLEMENT SEXUEL RÉSULTANT DE TOUTE FORME DE PRESSION GRAVE, MÊME NON REPETÉE, DANS LE BUT RÉEL OU APPARENT D'OBTENIR UN ACTE DE NATURE SEXUELLE 10	9
<b>CHAPITRE V – LES AGISSEMENTS SEXISTES .....</b>	<b>11</b>
<b>TITRE II – LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE I - LE RECUEIL DES SIGNALEMENTS .....</b>	<b>12</b>
I.    LE RÉFÉRENT OU LA RÉFÉRENTE SIGNALEMENT .....	12
II.   LES MODALITÉS DE LA SAISINE .....	12
III.  LE CONTENU DU SIGNALEMENT .....	13
IV.  L'EXAMEN DE RECEVABILITÉ DU SIGNALEMENT .....	13
<b>CHAPITRE II - LE TRAITEMENT DES FAITS SIGNALÉS .....</b>	<b>14</b>
I.    L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE .....	14
II.   LA DÉCISION DU P-DG .....	15
III.  LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS LIÉS À L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE .....	15
IV.  LA CLÔTURE DU DOSSIER PAR LE RÉFÉRENT OU LA RÉFÉRENTE SIGNALEMENT .....	16
A.  INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE SIGNALEMENT .....	16
B.  TRAITEMENT DES DONNÉES COLLECTÉES .....	16
<b>CHAPITRE III – LA MISE EN PLACE DE MESURES CONSERVATOIRES ET DE PROTECTION APPROPRIÉES .....</b>	<b>17</b>



<b>CHAPITRE IV – L’ORIENTATION DES AGENTS S’ESTIMANT VICTIMES VERS LES SERVICES ET PROFESSIONNELS COMPÉTENTS CHARGÉS DE LEUR ACCOMPAGNEMENT ET DE LEUR SOUTIEN</b>	
.....	<b>17</b>
<b>TITRE III - LA MISE A DISPOSITION D’UNE PLATE-FORME TELEPHONIQUE D’AIDE AUX VICTIMES OU TEMOINS</b>	
.....	<b>18</b>
<b>TITRE IV - LE SUIVI DU DISPOSITIF</b>	
.....	<b>18</b>



La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation, pour tous les employeurs publics, de définir et de mettre en place un dispositif de signalement au bénéfice des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Ce dispositif doit permettre également de recueillir les signalements des témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu de ce dispositif. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien, et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite aux employeurs de préserver la santé et l'intégrité physique de leurs agents, et de les protéger contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont ils pourraient être victimes sans qu'aucune faute ne puisse leur être imputée.

La présente instruction, prise en application de l'arrêté n° ESRH2104693A du 17 mars 2021 portant application, dans les établissements relevant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du décret précité, a pour objet de mettre en œuvre ce dispositif de signalement au profit des fonctionnaires et agents contractuels du CNRS, ainsi qu'aux étudiants ou étudiantes stagiaires et aux collaborateurs ou collaboratrices occasionnels présents dans les unités dont le CNRS est tutelle. En revanche, le dispositif ne s'adresse pas aux salariés ou salariées d'entreprises extérieures intervenant au CNRS ou employés par une structure hébergée par le CNRS. Toutefois, les signalements émis par ces personnels feront tout de même l'objet d'un traitement.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Par ailleurs, les dispositifs présentés dans cette instruction seront portés à la connaissance des agents sur l'intranet du CNRS et par voie d'affichage dans les unités et services. Une annonce sera faite via la lettre d'information électronique « CNRS Hebdo » lors de l'entrée en vigueur de cette circulaire.

La circulaire n° 112232DRH du 19 septembre 2011 sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail et la circulaire n°132991DRH du 6 novembre 2013 relative au traitement des situations de harcèlement sexuel au travail sont abrogées.



## TITRE I - LE CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF

Sont susceptibles de faire l'objet d'un signalement :

- les actes de violence ;
- les actes de discrimination ;
- les actes de harcèlement moral ou sexuel ;
- les agissements sexistes.

Il est à noter que tout acte faisant l'objet d'un signalement peut s'analyser à la fois comme une faute pénale et comme une faute disciplinaire, ou ne constituer qu'une faute disciplinaire, sans être susceptible de qualification pénale. L'administration n'est pas liée par la qualification pénale des faits. Ainsi, indépendamment d'éventuelles poursuites pénales, l'auteur ou l'auteure des actes signalés pourra être sanctionné sur le terrain disciplinaire.

### CHAPITRE I – LES ACTES DE VIOLENCE

Les actes de violence renvoient à tout acte portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne.

Sur le plan pénal, les actes de violence sont des délits ou des contraventions définis et réprimés par les articles 222-7 et suivants et R624-1 & R625-1 du code pénal. Le degré de gravité et les peines encourues sont fonction du préjudice subi par la victime.

Indépendamment d'une éventuelle qualification pénale, ils sont contraires à l'obligation de dignité impartie aux agents publics et à ce titre peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Il peut s'agir de violences physiques (coups et blessures), ou de violences psychologiques (gestes ou agissements destinés à impressionner fortement, intimider, causer un choc émotionnel ou un trouble psychologique). Il peut aussi s'agir de violences verbales (propos excessifs, blessants, grossiers ou de provocations à la haine, à la violence ou aux discriminations). Les propos tenus sur le ton de l'humour, mais qui blessent ou stigmatisent, peuvent aussi entrer dans cette catégorie. Selon le contexte, ces actes peuvent être constitutifs d'autres infractions (menaces, injures, diffamations, outrages, harcèlement).

Les actes de violence recouvrent également les violences sexuelles (viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel) et les violences sexistes (agissements sexistes). Elles se matérialisent de différentes façons et selon des degrés de gravité différents.

Le viol se distingue des autres agressions sexuelles en ce qu'il suppose un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise. Il est puni d'une peine de 15 ans de réclusion criminelle (article 222-23 du code pénal). Les agressions sexuelles autres que le viol sont punies de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 222-27 du code pénal). Les peines encourues et les délais de prescription varient selon la nature des faits, l'âge de la victime et les éventuelles circonstances aggravantes.

La notion de consentement est déterminante car dans les violences sexuelles, la victime n'a pas consenti et n'a pas désiré ces comportements ou propos ou images à caractère sexuel. L'absence de consentement peut être exprimée notamment par des paroles, par des silences, des attitudes ou des gestes, des écrits. Le consentement doit être réciproque et mutuel : le consentement peut être formulé par des propos, des comportements ou les deux. **Le silence ne vaut pas acceptation.** Le consentement est temporaire. Il peut être donné puis retiré. Le consentement concerne un acte sexuel et non tous les actes sexuels. Si une personne n'est pas en état de donner son consentement, c'est donc qu'elle refuse.

## CHAPITRE II – LES ACTES DE DISCRIMINATION

La discrimination est prohibée par l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 qui dispose :

*« Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race. ».*

En outre, l'article 6 bis alinéa 1 prévoit qu'« aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe ».

Les discriminations sont interdites à toutes les étapes du parcours professionnel, dès la phase de recrutement et tout au long du déroulement de carrière, notamment en matière de : rémunération, formation, affectation, évaluation, mise à la retraite, titularisation, licenciement, promotion professionnelle, renouvellement de contrat, mutation, etc.

Une discrimination se caractérise juridiquement par un traitement moins favorable d'une personne placée dans une situation comparable à une autre, fondé sur au moins un motif prohibé par la loi (ex : sexe, âge, état de santé, etc.). Si un seul motif suffit à caractériser une discrimination, les situations où se cumulent plusieurs motifs (discriminations multiples) existent.

La discrimination peut être directe ou indirecte. Dans ce dernier cas, la différence de traitement est alors fondée sur un critère ou une pratique neutre en apparence, mais qui produit un résultat discriminatoire au vu d'un critère prohibé. La différence de traitement peut être justifiée si la mesure en cause répond à un objectif légitime et qu'elle respecte le principe de proportionnalité. Par exemple, la pratique non écrite, consistant à subordonner l'octroi d'un temps partiel de 80 % à la condition que son bénéficiaire réalise 100 % d'un temps plein sur les 4 jours restants, peut constituer une discrimination indirecte vis-à-vis des femmes qui sont majoritairement concernées par ce type de demande pour la garde d'enfants.

Lorsque l'intention discriminatoire de l'auteur ou l'auteure peut être prouvée, ce dernier ou cette dernière peut être poursuivi pénalement. L'intention discriminatoire peut être exprimée par écrit ou verbalement, mais peut aussi se déduire d'autres comportements lorsque ceux-ci permettent d'établir le motif discriminatoire. L'article 225-2 du code pénal prévoit que l'auteur de la discrimination encourt une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

La prohibition des discriminations inclut également le « harcèlement discriminatoire ». Cette notion est énoncée à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations précitée et se définit comme : « *tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa ( ex : origine , sexe, situation de famille, grossesse, etc.) et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant* ». Les agissements n'ont pas besoin d'être répétés pour qu'une situation puisse être qualifiée de harcèlement discriminatoire, un acte unique peut suffire.

Ainsi, le statut protège les agents victimes et témoins de tels actes et prévoit de sanctionner tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder à ce type d'agissement.



## CHAPITRE III - LE HARCÈLEMENT MORAL

Dans la fonction publique, l'article 6 quinquies de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires pose le principe de l'interdiction du harcèlement moral et prévoit des mesures de protection tant vis-à-vis des agents victimes d'agissements constitutifs de harcèlement moral que des agents en ayant témoigné.

Ainsi est énoncé :

*« Qu'aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Qu'aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération*

*1) Le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement moral visés au premier alinéa ;*

*2) Le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements ;*

*3) Ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou qu'il les ait relatés ».*

Il doit être souligné que ces agissements peuvent émaner d'un supérieur ou d'une supérieure hiérarchique, d'un collaborateur ou d'une collaboratrice ou d'un ou d'une collègue (interne ou externe). Ainsi, le harcèlement moral ne présuppose pas de relation hiérarchique entre la victime et l'auteur ou l'auteure des agissements. Il peut s'agir de blagues ou plaisanteries, propos déplacés, incivilités, brimades, mise à l'écart du collectif, changement d'affectation inexplicé, reproches sans lien avec le travail effectué, etc.

Le harcèlement moral se caractérise par la réunion des critères suivants :

### I. LE CRITÈRE DE LA RÉPÉTITION

Le harcèlement moral est constitué d'un ensemble d'agissements répétés, mais un acte isolé peut également relever du harcèlement moral lorsqu'il procède d'une intention discriminatoire (cf. chapitre II).

### II. LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour être qualifiés de harcèlement moral, les agissements doivent avoir pour objet ou pour effet une dégradation des conditions humaines, relationnelles ou matérielles de travail.

Le harcèlement moral peut ainsi être retenu alors même que l'auteur ou l'auteure des agissements n'aurait pas eu l'intention de dégrader les conditions de travail puisque sont visés les agissements qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail. Ainsi, une personne exerçant un harcèlement moral ne pourra pas se prévaloir du caractère involontaire de ses actes pour échapper à la condamnation de ses agissements. Le harcèlement ne doit pas pour autant être confondu avec l'exercice normal du pouvoir hiérarchique de l'employeur. Ce n'est qu'en cas d'abus de ce pouvoir occasionnant notamment une dégradation des conditions de travail de l'agent que la qualification de harcèlement moral pourra être retenue.

### III. UNE ATTEINTE AUX DROITS, À LA DIGNITÉ, À LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE OU À L'AVENIR PROFESSIONNEL DE L'AGENT

Les agissements doivent créer une dégradation des conditions de travail et doivent être susceptibles de porter atteinte à la dignité ou aux droits de la personne, d'altérer la santé physique et mentale ou de compromettre sa carrière. Il s'agit là des conséquences de la dégradation des conditions de travail sur la situation personnelle de l'agent.



### A. LES ATTEINTES AUX DROITS

Sont concernés ici les droits de la personne. En effet, le Conseil constitutionnel saisi de la question a estimé dans sa décision n° 2001-455DC du 12 janvier 2002 qu'il s'agissait « *des droits de la personne au travail, tels qu'ils sont énoncés à l'article L 1121-1 du Code du Travail qui dispose que « nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir, ni proportionnées au but recherché* » ».

### B. LES ATTEINTES À LA DIGNITÉ

Les atteintes à la dignité telles qu'elles sont caractérisées par la jurisprudence actuelle sont le plus souvent liées aux conditions de travail et peuvent se manifester par une mise à l'écart, des brimades, des mesures vexatoires, des humiliations.

### C. L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Si pour l'auteur ou l'auteure du harcèlement, elle n'en constitue pas la finalité, elle en est souvent la conséquence, l'effet direct ou indirect. Il peut s'agir de manifestations pathologiques d'intensité et d'expressions diverses, physiques ou psychiques, susceptibles de se traduire entre autre par des arrêts de travail.

### D. MENACE SUR L'AVENIR PROFESSIONNEL DE L'AGENT PUBLIC

Les menaces sur l'avenir professionnel de la victime sont la conséquence des deux effets précédents : l'atteinte aux droits statutaires peut avoir pour conséquence ultime de briser une carrière, de dégrader toute potentialité de progression, d'annihiler les potentialités de développement et de reconnaissance des capacités professionnelles d'un fonctionnaire, de le mettre en situation objective et subjective d'insuffisance professionnelle. Se conjugue à ce premier impact celui qui découle des pathologies, somatiques et/ou psychiques qui impliquent une incapacité au travail ou une adaptation de poste pour raison de santé peu favorable au déroulement de la carrière du fonctionnaire.

Ces éléments de définition du harcèlement moral permettent de le distinguer d'autres situations dans lesquelles des difficultés particulières et isolées rencontrées à l'occasion du travail ne sont pas susceptibles d'être considérées comme relevant du harcèlement moral. Ces situations font le cas échéant l'objet d'un suivi par les services de la délégation régionale (service des ressources humaines, assistant ou assistante de service social, médecin du travail, infirmier ou infirmière).

L'article 6 quinquies prévoit qu'« *est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou ayant enjoint de procéder aux agissements définis ci-dessus* ». Au pénal, le harcèlement moral est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (article 222-33-2 du code pénal).

## CHAPITRE IV - LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Dans la fonction publique, le harcèlement sexuel est prohibé par l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 qui en donne une définition légale et accorde des garanties aux agents victimes de tels agissements. Sa définition est consacrée en des termes identiques dans le code pénal et le code du travail.

Ainsi, est énoncé :

« *Aucun fonctionnaire ne doit subir les faits :*

*a) Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;*

*b) Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.*

*Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'appréciation de la valeur professionnelle, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire :*

- 1° Parce qu'il a subi ou refusé de subir les faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas, y compris, dans le cas mentionné au a, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés ;
- 2° Parce qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces faits ;
- 3° Ou bien parce qu'il a témoigné de tels faits ou qu'il les a relatés.
- Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas ».*

L'absence de consentement de la victime est un des éléments constitutifs du harcèlement sexuel qui suppose des actes imposés par leur auteur ou auteure et donc subis et non désirés par la victime. Un silence permanent face aux agissements, une gêne manifeste, des conduites d'évitement sont assimilables à une absence de consentement. La loi n'exige pas que la victime ait fait connaître de façon expresse et explicite à l'auteur ou l'auteure des faits qu'elle n'était pas consentante. Il arrive que la victime ne soit pas en capacité d'exprimer expressément une contestation.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une relation hiérarchique entre l'auteur ou l'auteure des faits et la victime. L'auteur peut être un ou une collègue, un formateur ou une formatrice, un fournisseur ou une fournisseuse, un client ou une cliente ou encore un usager ou une usagère du service. Le harcèlement sexuel peut être commis hors du temps et lieu de travail. Une personne harcelée est donc légitime à se plaindre d'agissements qui interviendraient soit dans son environnement professionnel, soit dans sa vie privée, soit concomitamment dans les deux cadres.

La notion de harcèlement sexuel renvoie donc à deux cas de figure : le harcèlement sexuel qui repose sur la répétition d'actes (I) et celui qui résulte de toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle (II).

## I. LE HARCÈLEMENT SEXUEL RESULTANT D'AGISSEMENTS RÉPÉTÉS

Le harcèlement sexuel exigeant des agissements répétés renvoie à des propos ou comportements de tout type (paroles, écrits, gestes, attitudes, contacts physiques) imposés à une personne, de façon répétée, et qui revêtent une connotation sexuelle. **La condition de répétition des actes exige simplement que les faits aient été commis à au moins deux reprises. Elle n'impose pas qu'un délai minimum sépare les actes commis. Les actes peuvent être répétés dans un très court laps de temps.**

Le Conseil d'Etat a précisé que le harcèlement sexuel peut résulter de propos ou de comportements à connotation sexuelle, répétés ou même, lorsqu'ils atteignent un certain degré de gravité, non répétés, tenus dans le cadre ou à l'occasion du service, non désirés par celui ou celle qui en est le destinataire et ayant pour objet ou pour effet soit de porter atteinte à sa dignité, soit, notamment lorsqu'ils sont le fait d'un supérieur ou une supérieure hiérarchique ou d'une personne qu'elle pense susceptible d'avoir une influence sur ses conditions de travail ou le déroulement de sa carrière, de créer à l'encontre de la victime une situation intimidante, hostile ou offensante (CE, 15 janvier 2014, req n° 362495).

Les formes les plus fréquentes de harcèlement sexuel sont verbales : plaisanteries obscènes, compliments appuyés ou critiques insistantes sur le physique, le comportement, la tenue vestimentaire ; questions intrusives adressées à la personne harcelée sur sa vie sexuelle et confidences impudiques de l'auteur ou l'auteure du harcèlement sur sa propre vie sexuelle ou amoureuse ; dénigrement du conjoint ou de la conjointe de la personne harcelée ; volonté de la personne harceleuse de créer une intimité inadaptée. Ces agissements peuvent également s'exprimer par écrit (lettres, SMS, mails) ou au travers de supports visuels. Il peut s'agir d'images ou vidéos à caractère pornographique, érotique ou suggestif directement envoyées à la personne harcelée, volontairement laissées à sa vue ou montrées depuis son ordinateur, sa tablette numérique, son téléphone, etc.

Des signes non verbaux ou des attitudes peuvent également caractériser un harcèlement sexuel : dévisager ou détailler avec insistance le physique de la personne, siffler, adopter une gestuelle à connotation sexuelle, imposer continuellement sa présence en dehors des nécessités professionnelles ou rechercher une

promiscuité physique (volonté d'embrasser systématiquement à titre de salut ou poignée de main insistante, se positionner de sorte que la personne harcelée n'ait pas d'issue physique, sollicitation pour réajuster des vêtements ou une coiffure, recherche d'une proximité dans les ascenseurs, les files d'attente, les véhicules, près de l'espace de travail, etc).

Les agissements peuvent ne pas être directement sexuels mais « connotés » sexuellement. Ainsi, des agissements non explicitement sexuels (propositions d'aller au restaurant, au cinéma, de partir en week-end) peuvent être considérés comme du harcèlement sexuel dans certains contextes.

Enfin, sont punissables les agissements qui soit portent atteinte à la dignité de la victime en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. L'atteinte à la dignité de la victime en raison du caractère dégradant ou humiliant correspond à des propos ou comportements ouvertement sexistes, grivois ou obscènes. Il pourra s'agir de paroles ou d'écrits répétés, ne serait-ce qu'une fois, constituant des provocations, injures ou diffamations commises en raison du sexe ou de l'orientation ou de l'identité sexuelle de la victime. Des comportements homophobes ou dirigés contre des personnes transsexuelles ou transgenres entrent également dans cette catégorie.

La situation intimidante, hostile ou offensante peut être constituée par un comportement qui a pour conséquence de rendre insupportables les conditions de travail de la victime, notamment lorsqu'ils sont le fait d'un supérieur ou d'une supérieure hiérarchique ou d'une personne qu'elle pense susceptible d'avoir une influence sur ses conditions de travail ou le déroulement de sa carrière.

Ainsi, il a déjà été jugé comme constitutif de harcèlement sexuel le fait, pour un cadre supérieur, d'avoir adressé à un agent, placé sous son autorité, à l'occasion du service, pendant plusieurs années, de nombreux messages pour lui faire part du sentiment amoureux et du désir charnel qu'il éprouvait à son égard, propos qui n'étaient pas désirés par la victime, qui s'est plainte auprès de la direction, d'abord oralement, puis par écrit ; alors même que ces propos ont été tenus par mail en dehors du service et que la victime n'a pas explicitement exigé que ces agissements cessent.

Le juge a également considéré que constituaient des faits de harcèlement sexuel des propos très familiers et très crus et des comportements déplacés (prendre la main, caresser la cuisse) à l'égard de stagiaires dont l'auteur assurait la formation.

Il en a été jugé ainsi, également, de la situation d'un agent quotidiennement témoin de propos à connotation sexuelle tenus par des collègues qui se lancent des insultes sexistes ou miment bruyamment des rapports sexuels, et qui supporte les photos à caractère sexuel affichées sur les murs de l'open-space ainsi que celles des économiseurs d'écran de ses collègues. Sans avoir été personnellement visé, cet agent aura été exposé à des propos et comportements non souhaités à caractère sexuel ayant pour conséquence de rendre insupportables ses conditions de travail. Le harcèlement d'ambiance ou environnemental est ainsi constitutif de harcèlement sexuel.

Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne reflètent pas la diversité des agissements constitutifs de harcèlement sexuel résultant d'actes répétés.

## **II. LE HARCÈLEMENT SEXUEL RÉSULTANT DE TOUTE FORME DE PRESSION GRAVE, MEME NON REPETEE, DANS LE BUT REEL OU APPARENT D'OBTENIR UN ACTE DE NATURE SEXUELLE**

Au b) de l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 précité, un second cas de harcèlement sexuel est prévu. Il s'agit de la situation dans laquelle le harcèlement sexuel résulte de toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. Cet acte doit présenter une particulière gravité résultant d'une pression commise contre la victime et présentant une finalité de nature sexuelle.



La notion de pression grave renvoie à des hypothèses dans lesquelles une personne tente d'imposer un acte de nature sexuelle à la victime en contrepartie soit d'un avantage, par exemple l'obtention d'un emploi, soit de l'assurance qu'elle évitera une situation dommageable telle qu'un licenciement ou une mutation. Ces faits peuvent être qualifiés de « chantage sexuel ».

La pression doit être exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle de la part de la victime, autrement dit il suffit que l'auteur ou l'auteure l'ait laissé entendre. Il peut s'agir de tout acte de nature sexuelle, notamment les simples contacts physiques, qu'il soit recherché au profit de l'auteur ou l'auteure des faits ou au profit d'un tiers.

L'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 dispose qu'« *est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas* ».

L'article 222-33 du code pénal dispose que les faits de harcèlement sexuel sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

## CHAPITRE V – LES AGISSEMENTS SEXISTES

Dans la fonction publique, la notion d'agissement sexiste a été introduite dans le statut général par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours.

Cette notion est précisée à l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 alinéa 2 qui dispose :

*« Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. ».*

Cette inconduite peut se manifester sous différentes formes : remarques et blagues sexistes, incivilités à raison du sexe, interpellations familières, sexisme bienveillant (valoriser un collaborateur ou une collaboratrice uniquement sur des qualités attachées à son sexe), considérations sexistes sur la maternité ou les charges familiales, etc.

Ainsi, le « sexisme ordinaire », matérialisé par des propos et gestes déplacés à l'égard des femmes ou des hommes, pourra être sanctionné comme un manquement au devoir de correction, sans que les faits ne revêtent nécessairement la qualification de harcèlement sexuel.



## TITRE II – LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Le dispositif a pour objet :

- le recueil des signalements ;
- le traitement des faits signalés ;
- la mise en place de toute mesure conservatoire ou de protection appropriée ;
- l'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les services et les professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien.

Ce dispositif ne se substitue pas aux autres voies de signalement ou de saisines internes possibles (supérieur ou supérieure hiérarchique, responsable des ressources humaines, médecin du travail, représentants ou représentantes syndicaux, médiateur ou médiatrice, etc.).

### CHAPITRE I - LE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

#### I. LE RÉFÉRENT OU LA RÉFÉRENTE SIGNALEMENT

Un référent ou une référente signalement, placé sous l'autorité directe du président-directeur général (P-DG), est désigné aux fins de recueillir les signalements (qui ne peuvent être anonymes), d'orienter les victimes vers les services compétents pour leur accompagnement et leur soutien, et d'assurer le suivi du traitement des faits signalés. Il ou elle s'assure également de la mise en place des mesures conservatoires et de protection appropriées et réalise un suivi des signalements. Pour l'exercice de sa mission, le référent ou la référente signalement s'appuie sur les services de la direction des ressources humaines (DRH) et de la direction des affaires juridiques (DAJ).

#### II. LES MODALITÉS DE LA SAISINE

Un agent qui s'estime victime ou témoin est invité à contacter le référent ou la référente signalement par voie électronique à l'adresse générique suivante :

[signalement@cnsr.fr](mailto:signalement@cnsr.fr)

Il peut demander à ce que son signalement soit recueilli à l'occasion d'un entretien téléphonique qui fera l'objet d'un compte-rendu qu'il validera.

Toute personne rendue destinataire d'un signalement peut le transmettre, dans des conditions qui garantissent sa confidentialité, au référent ou à la référente signalement, sous réserve de l'accord de l'auteur ou l'auteure du signalement, et en informant ce dernier ou cette dernière de cette transmission.

Le dispositif de signalement garantit la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur ou l'auteure du signalement, des personnes visées ainsi que des faits faisant l'objet de ce signalement, y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement du signalement, de sa réception à la clôture du dossier.

Au sens de la politique de protection des données personnelles, la personne responsable du traitement est le référent ou la référente signalement. Tous les échanges nécessaires au recueil et au traitement du signalement sont opérés par tout moyen de nature à garantir la sécurité des informations échangées. Les



tiers avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont informés du caractère impératif du respect des règles de confidentialité.

Par application des dispositions du II de l'article 25 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le référent ou la référente signalement qui s'estimerait en situation de conflits d'intérêts à l'égard de l'auteur ou l'auteure du signalement sera suppléé par un délégué, auquel il ou elle s'abstiendra d'adresser des instructions dans le dossier concerné.

### **III. LE CONTENU DU SIGNALEMENT**

L'auteur ou l'auteure du signalement décrit précisément les faits dont il s'estime victime ou témoin et fournit, s'il en dispose, les informations ou documents, quels que soient leur forme ou leur support, propres à étayer son signalement (ex : échanges de mails, procès-verbal de dépôt de plainte, arrêt de travail, déclaration d'accident du travail, etc.). L'agent témoin des agissements précise également les circonstances dans lesquelles il en a eu personnellement connaissance. L'auteur ou l'auteure du signalement mentionne les coordonnées permettant, le cas échéant, de le contacter. Si l'auteur ou l'auteure du signalement n'est pas francophone, il peut communiquer les coordonnées d'une personne tierce pouvant l'assister. Le signalement peut être formalisé en anglais.

Le signalement doit porter sur des faits précis et non sur la seule expression d'un ressenti.

Par ailleurs, il est rappelé que toute dénonciation calomnieuse visant à accuser à tort un autre agent d'être l'auteur ou l'auteure des agissements cités ci-dessus tout en connaissant la fausseté de ces accusations et dans le seul but de lui nuire est passible d'une sanction pénale mais aussi disciplinaire.

### **IV. L'EXAMEN DE RECEVABILITÉ DU SIGNALEMENT**

Le référent ou la référente signalement accuse sans délai réception du signalement et rappelle à son auteur ou auteure les garanties de confidentialité du dispositif. Il l'informe de l'enregistrement de données le concernant. Les signalements font l'objet d'un premier examen par le référent ou la référente signalement. Cet examen a pour objet d'apprécier la recevabilité du signalement, c'est à dire de vérifier si les faits signalés sont susceptibles de caractériser l'un des agissements prévus au I de la présente instruction. La vérification porte sur la nature des faits et sur l'existence de justifications apportées au soutien du signalement. Elle permet également de s'assurer que la connaissance des faits a été acquise personnellement par l'auteur ou l'auteure du signalement et que le signalement est effectué de bonne foi.

Si le signalement dont il est saisi est manifestement insusceptible de caractériser l'un des agissements prévus au I, le référent ou la référente signalement informe son auteur ou auteure des motifs de cette irrecevabilité, dans le mois qui suit le signalement.

Toutefois, si les faits signalés, bien que n'entrant pas dans le champ du dispositif, révèlent des difficultés particulières, le référent ou la référente signalement oriente l'auteur ou l'auteure du signalement vers les services compétents de la délégation régionale en vue d'un accompagnement approprié. Il peut également transmettre le dossier au médiateur ou à la médiatrice du CNRS, sous réserve de l'accord de l'auteur ou l'auteure du signalement.

Il ne peut être reproché à un agent d'avoir ressenti une situation comme relevant, à tort, de l'un des agissements prévus au titre I. Néanmoins, si le dossier n'est pas recevable aux motifs d'un signalement abusif ou malveillant, le référent ou la référente signalement clôt le dossier en informant l'auteur ou l'auteure du signalement des sanctions qu'il ou elle peut encourir en persistant dans ses démarches.

Lorsque le signalement est recevable, le référent ou la référente signalement informe l'auteur ou l'auteure du signalement des modalités suivant lesquelles il ou elle est informé des suites qui y sont données et des délais prévisibles de traitement. Il ou elle s'assure de l'accord de l'auteur ou l'auteure du signalement pour diffuser



son signalement aux autorités compétentes pour le traitement des faits, dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.

Le référent ou la référente signalement propose également à l'auteur du signalement une mise en relation avec la direction des affaires juridiques du CNRS dans l'hypothèse où l'agent souhaiterait bénéficier d'une expertise pénale, solliciter la protection fonctionnelle et/ou engager une procédure judiciaire.

## CHAPITRE II - LE TRAITEMENT DES FAITS SIGNALÉS

### I. L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Lorsque le signalement est recevable, une enquête administrative est mise en œuvre. En fonction des situations, l'enquête est conduite au niveau de la délégation régionale dont relève l'agent ou au niveau national, pilotée par la DRH. Elle peut être menée conjointement avec un autre établissement, notamment dans le cas où la personne mise en cause est employée par une autre tutelle de l'unité ou par un autre établissement non tutelle.

Dans toute la mesure du possible, les enquêtes sont conduites par un nombre égal d'hommes et de femmes et par un représentant ou une représentante de chaque employeur des personnes concernées.

Lorsque l'instruction est conduite au niveau de la délégation, elle est menée sous l'autorité du délégué régional ou de la déléguée régionale, par le service des ressources humaines qui se charge de conduire des entretiens avec les agents concernés par le signalement dans les plus brefs délais, à commencer par l'auteur ou l'auteure du signalement, puis la ou les personnes visées, et le ou les éventuels témoins. Ces personnes sont convoquées par courrier explicitant l'objet de la convocation.

Chaque entretien donne lieu en préambule à un rappel des circonstances qui ont donné lieu à la mise en place d'une enquête. Ces entretiens donnent lieu à un compte rendu signé des participants et des participantes.

Ces entretiens permettent de recueillir les éléments matériels de toute nature propres à établir ou à réfuter les faits décrits par le signalement (échanges de mails, témoignages écrits, certificats médicaux, etc.) et d'apprécier le contexte dans lequel ils se sont déroulés. L'entretien a également pour but de déterminer la responsabilité imputable à chacun des agents concernés par les faits rapportés.

Cette instruction, conduite à charge et à décharge, est menée de manière confidentielle. Toute personne qui révélerait les éléments de l'enquête, comme l'enquête elle-même, peut être considérée comme ayant la volonté de nuire aux personnes visées et est ainsi susceptible de faire l'objet d'une sanction.

Un rapport est rédigé par la délégation régionale en charge de l'instruction. Il reprend synthétiquement les faits objet du signalement, les étapes de la phase d'auditions et précise si les faits semblent, ou non, établis. Il apporte également tout élément d'information utile à la compréhension du dossier et susceptible d'éclairer le P-DG sur les suites à donner. Ce rapport doit contenir en annexe tous les éléments matériels recueillis au cours de l'instruction (échanges de mails, comptes rendu d'entretien, témoignages, certificats médicaux, etc.).

Ce rapport est transmis au référent ou à la référente signalement, qui peut rédiger des conclusions.

Tout au long de l'instruction, l'auteur ou l'auteure du signalement est tenu au courant de son état d'avancement.



Dans le cas où les faits signalés concerneraient un délégué régional ou une déléguée régionale ou toute autre personne amenée à tenir un rôle dans l'instruction menée au niveau régional ou encore toute personne détenant une position hiérarchique importante, l'instruction peut être dépaycée ou élevée.

## II. LA DÉCISION DU P-DG

Au vu des conclusions de l'enquête, le P-DG peut notamment déclencher une procédure disciplinaire à l'égard du ou des auteurs présumés.

## III. LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS LIÉS À L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Le rapport de l'enquête administrative présente par nature le caractère d'un document communicable au sens de l'article L.311-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Cependant, les documents ayant trait à l'enquête ne sont pas communicables tant qu'ils conservent un caractère préparatoire, à savoir tant qu'aucune décision n'a été prise à la suite de la transmission des conclusions de l'enquête.

Une fois la décision prise par le P-DG de poursuivre l'agent mis en cause ou de renoncer à toute action, le code des relations entre le public et l'administration et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) distinguent selon les documents sollicités :

- les conclusions de l'enquête (comprenant le rapport d'enquête) qui sont communicables à toute personne qui en fait la demande, y compris aux agents concernés par l'enquête, sous réserve d'occulter les mentions « *portant une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable* » et/ou « *faisant apparaître le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice* » (article L.311-6 du CRPA). Dès lors, le nom des agents, les informations concernant la situation personnelle des agents visés ou toute retranscription de propos qui permettraient facilement de les identifier doivent être anonymisés ;
- les annexes contenant les procès-verbaux d'auditions (compte-rendu d'entretiens) qui ne sont communicables, par nature, qu'aux personnes concernées par l'enquête, sous réserve « *de l'occultation préalable des mentions dont la communication serait susceptible de porter atteinte à l'un des secrets protégés (secret de la vie privée et des dossiers personnels notamment), des passages portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une tierce personne et de ceux qui révèlent le comportement d'une telle personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice* » (avis CADA n° 20175495 du 22 mars 2018).

Est ainsi visée « *l'identité des auteurs de dénonciations ou de témoignages dont la divulgation à un tiers, notamment à la personne visée, pourrait, compte tenu de leurs termes et du contexte dans lequel ils s'inscrivent, leur porter préjudice. A défaut de pouvoir rendre impossible l'identification de ces auteurs, l'intégralité de leurs propos doit être occultée* ».

Toutefois, lorsqu'à l'issue de la procédure, le P-DG décide d'engager une action disciplinaire contre un agent mis en cause dans le cadre de l'enquête, ce dernier a droit à la communication de tous les documents sur le fondement desquels est engagée la procédure disciplinaire en totalité ou en partie. Sont ainsi visés les procès-verbaux d'audition et les témoignages écrits recueillis durant l'enquête.



## **IV. LA CLÔTURE DU DOSSIER PAR LE RÉFÉRENT OU LA RÉFÉRENTE SIGNALEMENT**

### **A. INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE SIGNALEMENT**

L'auteur ou l'auteure du signalement et la personne, ou les personnes, visée par celui-ci ou celle-ci sont informés de cette clôture.

### **B. TRAITEMENT DES DONNÉES COLLECTÉES**

Lorsqu'un signalement est considéré comme n'entrant pas dans le champ du dispositif dès son recueil par le responsable du traitement, les données le concernant doivent être supprimées ou archivées après anonymisation.

Lorsqu'un signalement n'est pas suivi d'une procédure disciplinaire ou judiciaire, la suppression ou l'archivage après anonymisation doit intervenir dans un délai de deux mois après la clôture du dossier.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou des poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre de la personne mise en cause ou de l'auteur d'un signalement abusif, les données relatives au signalement sont conservées jusqu'au terme de la procédure.



## **CHAPITRE III – LA MISE EN PLACE DE MESURES CONSERVATOIRES ET DE PROTECTION APPROPRIÉES**

Sans préjudice des suites qui seront réservées au signalement, le délégué régional ou la déléguée régionale, en lien avec la DRH, évalue la situation et en cas d'urgence, peut être amené à prendre toute mesure conservatoire à même de faire cesser au plus vite les agissements dénoncés, de rétablir le fonctionnement normal du service et d'assurer la protection de la victime présumée et des témoins, y compris contre les pressions ou les représailles dont ils pourraient faire l'objet.

Ainsi, si la victime présumée et l'agent en cause travaillent habituellement ensemble, l'un ou l'autre peut être affecté dans un autre service, temporairement, par exemple le temps de l'enquête. Il est conseillé de changer d'affectation en priorité l'agent mis en cause et non la victime.

En cas de forte vraisemblance de faute grave, l'auteur ou l'auteure des faits peut faire l'objet d'une décision de suspension de fonctions, prise par le P-DG, sur le fondement de l'article 30 de la loi du 13 juillet 1983.

Le référent ou la référente signalement veille à ce que les mesures de protection appropriées soient mises en place.

## **CHAPITRE IV – L'ORIENTATION DES AGENTS S'ESTIMANT VICTIMES VERS LES SERVICES ET PROFESSIONNELS COMPÉTENTS CHARGÉS DE LEUR ACCOMPAGNEMENT ET DE LEUR SOUTIEN**

Dès la réception du signalement, le référent ou la référente signalement propose à la victime présumée une mise en relation avec les services de la délégation régionale en mesure de lui apporter un soutien et un accompagnement social, professionnel et psychologique, en particulier auprès de la médecine de prévention, des assistants et assistantes de service social, des conseillers et conseillères ressources humaines et l'informe qu'elle peut prendre contact avec les représentants ou représentantes du personnel.

Il ou elle communique à cette fin à la victime les coordonnées téléphoniques ou de messageries électroniques des services concernés de la délégation régionale et des représentants ou représentantes du personnel.

Le référent ou la référente signalement peut également proposer une mise en relation avec les services d'une plate-forme téléphonique d'aide aux victimes (cf. infra)



### **TITRE III - LA MISE A DISPOSITION D'UNE PLATE-FORME TELEPHONIQUE D'AIDE AUX VICTIMES OU TEMOINS**

En plus du dispositif décrit au II., le CNRS met à disposition des agents une plate-forme téléphonique d'aide aux victimes ou témoins, afin qu'ils puissent bénéficier d'un espace de parole anonyme et confidentiel extérieur au CNRS via un numéro vert.

Indépendamment de tout signalement au CNRS, tout agent s'estimant victime ou témoin d'un acte mentionné au titre I. pourra bénéficier de cette offre de service.

Les modalités de saisine de cette plateforme téléphonique feront l'objet d'une communication aux agents par tout moyen et notamment via l'intranet du CNRS.

### **TITRE IV - LE SUIVI DU DISPOSITIF**

Le référent ou la référente signalement élabore à l'attention du P-DG un bilan annuel anonymisé des signalements dont il ou elle a été saisi et du traitement qui leur a été réservé. Ce bilan est présenté annuellement aux instances du dialogue social pour leur analyse des risques auxquels sont exposés les agents du CNRS et est intégré dans le rapport social unique.

Fait à Paris, le 12 avril 2021

Le Président-directeur général,  
Antoine PETIT



**DEC200723DERCI**

Décision portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES (DERCI)

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**Vu** la décision DEC171416DERCI du 09 mai 2017 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**Vu** la décision DEC182630DERCI du 30 octobre 2018 portant renouvellement de M. pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** – M. Pascal DAYEZ-BURGEON est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à BRUXELLES, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit





## DEC211421DRH

### Décision portant renouvellement de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;  
Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;  
Vu la décision DEC192475DRH du 29 octobre 2019 portant nomination de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission ;  
Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Alexis TSOUKIAS, DRCE, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le conseil sur la politique RH envers la population des chercheurs du CNRS. Pour l'exercice de cette mission, M. Alexis TSOUKIAS demeure affecté à l'UMR7243.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 M. Alexis TSOUKIAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Centre.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14.4.21

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

CNRS  
Délégation Paris Michel Ange  
www.cnrs.fr

## DEC210370DSFIM

**Décision portant nomination de Mme Hélène Bodereau, direction déléguée aux achats et à l'innovation**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifié portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100172DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la DSFIM ;

**Sur** proposition du directeur délégué aux achats et à l'innovation;

**DECIDE :**

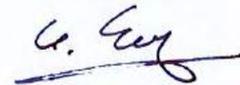
**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Hélène Bodereau ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur délégué aux achats et à l'innovation et responsable du Pôle des achats nationaux de la DDAI.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris le, **20 JAN. 2021**

Pour le président-directeur  
général et par délégation,  
le directeur général délégué  
aux ressources



Christophe Coudroy



## DEC211796DAJ

**Décision portant nomination de M. Sébastien Turci aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation (DDAI)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – A compter du 26 avril 2021, M. Sébastien Turci, ingénieur d'études, est nommé directeur délégué aux achats et à l'innovation.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





## DEC211420DRH

**Décision portant renouvellement de M. William BERTHOMIERE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Polit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC192476DRH du 29 octobre 2019 portant nomination de M. William BERTHOMIERE aux fonctions de chargé de mission

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. William BERTHOMIERE, DR1, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le conseil sur la politique RH envers la population des chercheurs du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. William BERTHOMIERE demeure affecté à l'UMR5319.

**Article 2**

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 M. William BERTHOMIERE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14.4.21

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

## DEC211463DAJ

### Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent signalements du CNRS

#### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 6, 6 bis, 6 quater A et 6 septies, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté n°ESRH2104693A du 17 mars 2021 portant application, dans les établissements relevant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 12 avril 2021 relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissement sexiste au travail ;

#### DECIDE :

**Article 1er.** – Monsieur Joël Moret-Bailly est désigné référent chargé de recevoir les signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du CNRS.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 avril 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211763DR01

**Décision portant nomination de Mme Ingrid CITERNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire****LE DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire et nommant Mme Valérie MEZGER en qualité de directeur(-trice) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 7216 <sup>1</sup> en date du 08/02/2019 ;

Considérant que Mme Ingrid CITERNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Ingrid CITERNE, TCS, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire à compter du 16 mai 2019.

Mme Ingrid CITERNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Ingrid CITERNE est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 juin 2019

La directrice de l'unité UMR 7216  
Valérie MEZGER

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC201081DR01

**Décision portant nomination de Alain LILIENBAUM, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA), dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUPRET ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alain LILIENBAUM, chargé de recherche hors classe (CRHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Marie DUPRET



DEC201150DR01

**Décision portant nomination de Tony PALAMA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7244 intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » (CSPBAT)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7244 intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » (CSPBAT), dont le directeur est Monsieur Philippe SAVARIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Tony PALAMA, maître de conférences des universités classe normale (MC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7244 intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » (CSPBAT) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Philippe SAVARIN



DEC201102DR01

**Décision portant nomination de Christian CHANARD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), dont le directeur est Monsieur Mark VAN DE VELDE;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christian CHANARD, ingénieur d'études hors classe (IEHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Mark VAN DE VELDE



DEC201231DR01

**Décision portant nomination de Jean HUBERT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), dont le directeur est Monsieur Laurent LIMAT ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean HUBERT, Assistant ingénieur (AI), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Laurent LIMAT



DEC201149DR01

**Décision portant nomination de Marc BARBIER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne AMY-KLEIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Marc BARBIER, ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La directrice d'unité  
Anne AMY-KLEIN



## DEC200800 DAPP

### Décision portant nomination de Madame Claudine PIQUE aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Madame Claudine PIQUE, Chercheuse CNRS - Directrice de Recherche est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021. Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Claudine PIQUE demeure affecté à l'UMR 8104 Institut Cochin.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, Madame Claudine PIQUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Villejuif.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2020  
Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC201234DR01

**Décision portant nomination de Hugues PECOUT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), dont le directeur est Monsieur Claude GRASLAND ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Hugues PECOUT, ingénieur d'études classe normale (IECN), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de la FR2007, intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Claude GRASLAND



**DEC201005DAPP**

Décision portant nomination de Monsieur Michel LATROCHE aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Michel LATROCHE Chercheur CNRS - DR, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel LATROCHE demeure affecté à l'UMR 7182 - Institut de Chimie et des Matériaux (ICMPE), à Thiais.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Michel LATROCHE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS Ile-de-France Villejuif.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris 11 mai 2020  
Le Président-directeur Général

Antoine Petit



DEC201179DR01

**Décision portant nomination de Achille FALAISE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), dont le directeur est Monsieur Olivier BONAMI ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Achille FALAISE, ingénieur d'études classe normale (IECN), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Olivier BONAMI





**DEC 211698DR01**

**Décision portant nomination de Mme DIETRICH Céline aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de Recherche ».**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201411INSB portant renouvellement de l'unité mixte n°8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de Recherche » et nommant Mme Fabiola Terzi en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 8253<sup>1</sup> en date du 19/12/2019 ;

Considérant que Mme Céline DIETRICH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM aux dates suivantes : tronc commun du 21 au 25 novembre 2016, et module communication les 5 et 6 décembre 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Céline DIETRICH, Technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de Recherche », à compter du 19/12/2019.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Mme Céline DIETRICH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline DIETRICH, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 Janvier 2021

Mme Fabiola TERZI,  
Directrice de l'Institut Necker Enfants Malades,

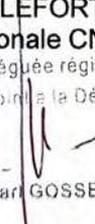


**INSTITUT NECKER ENFANTS MALADES - INEM**  
INSERM U1151 - CNRS UMR 8253  
**Directrice : Dr. Fabiola Terzi**  
Faculté de Médecine Necker  
Université de Paris  
156-160 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Mme Clarisse LEFORT-DAVID,  
Déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale

et par délégation, l'adjointe à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

M François Chambelin,  
Délégué régional INSERM Paris 5 et Paris 7



**Sabrina SAHNOUN**

Adjointe au Délégué Régional  
Responsable des Ressources Humaines

Mme Christine Clerici,  
Présidente de l'Université de Paris



**CNRS**

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr/](http://www.dr1.cnrs.fr/)





**DEC211697DR01**

**Décision portant nomination de Mme CHIRAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8253 intitulée INEM**

**LE DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC200527INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° 8253 intitulée INEM et nommant Mme Fabiola TERZI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 8253<sup>1</sup> en date du 19/12/2019 ;

Considérant que Mme CHIRAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Est Marne La Vallée du 14/03/2011 au 03/05/2011

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme CHIRAL, Assistant Ingénieur, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 8253 intitulée INEM, à compter du 01 Janvier 2019

Mme Magali CHIRAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme CHIRAL est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

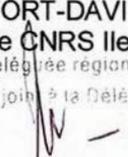
Fait à Paris le 21/01/2021

Mme Fabiola TERZI,  
Directrice de l'Institut Necker Enfants Malades,



**INSTITUT NECKER ENFANTS MALADES - INEM**  
INSERM U1151 - CNRS UMR 8253  
**Directrice : Dr. Fabiola Terzi**  
Faculté de Médecine Necker  
Université de Paris  
156-160 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Mme Clarisse LEFORT-DAVID,  
Déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif  
Pour la Déléguée régionale  
et par délégation l'adjoint à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

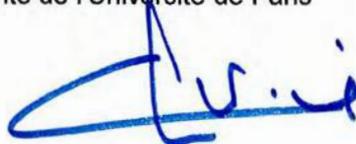
M François Chambelin,  
Délégué régional INSERM Paris 5 et Paris 7

7/0



**Sabrina SAHNOUN**  
Adjointe au Délégué Régional  
Responsable des Ressources Humaines

Mme Christine Clerici,  
Présidente de l'Université de Paris



DEC211693DR01

**Décision portant nomination de Philippe RAMIREZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPR299 intitulé « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181906 du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sihlé;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe RAMIREZ, chargé de recherche hors classe (CRHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UPR299 intitulé « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Nicolas SIHLE



## DEC211570DRH

### Décision portant nomination de M Laurent BERNARD aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Laurent BERNARD, Ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, responsable adjoint du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 19 avril 2021 au 18 avril 2022.

Sa mission a pour objet de piloter et d'animer les réseaux cadres.

##### Article 2

Du 19 avril 2021 au 18 avril 2022, M. Laurent BERNARD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif.

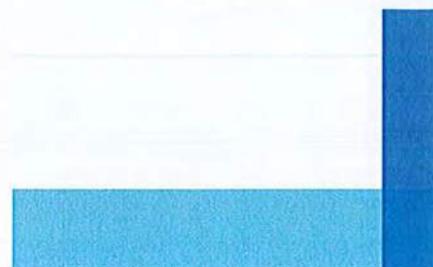
##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/04/21

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC211569DRH

### Décision portant cessation de fonctions de M Eric CHAREYRE chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201058DRH portant nomination de M Eric CHAREYRE aux fonctions de chargé de mission

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de chargé de mission de M. Eric CHAREYRE auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs à compter du 28 février 2021.

##### Article 2

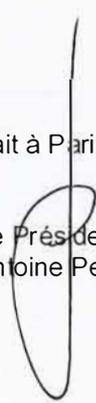
La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris Villejuif.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210838INSHS

Décision portant nomination de M. Charles Desfrancois aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord – CEPN ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord - CEPN » ;

Vu l'accord du partenaire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Batifoulier, en qualité de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord – CEPN » à compter du 31 décembre 2020.

II. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Charles Desfrancois, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**19 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC211380DRH

**Décision portant nomination de Mme Catherine Cribiu aux fonctions de chargée de mission.**

**Le Président-directeur général,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine CRIBIU, ingénieur de recherches, est nommé chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Sa mission a pour objet d'élaborer un diagnostic des besoins en matière d'aide au pilotage de la fonction RH du CNRS puis de proposer un dispositif et enfin de piloter son déploiement.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine CRIBIU demeure affectée à la délégation régionale Paris - Villejuif.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Mme Catherine CRIBIU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris - Villejuif.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/03/21



Le Président-directeur général,

Antoine Petit



DEC202346INS2I

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jamal ATIF, professeur des universités à l'Université Paris-Dauphine, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités « Intelligence artificielle et Sciences des données » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Jamal ATIF, demeure affecté auprès du Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision (LAMSADE) – UMR7243 – Paris.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

31.12.20

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

JR02



DEC210978INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Karim BENZERARA, directeur adjoint de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Karim BENZERARA, directeur adjoint de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, appelé à d'autres fonctions.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2021**



Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210576INSHS

Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie Robilliard aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa » ;

Vu la décision DEC201852INSHS en date du 3 décembre 2020 portant nomination de Mme Anne-Sophie Robilliard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du LEDa ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Anne-Sophie Robilliard, Chargée de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**9 MARS 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC211564INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marta VOLONTERI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201905INSU en date du 24 novembre 2020 portant nomination de François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP) ;

Vu la décision DEC210779INSU en date du 23 février 2021 portant nomination de Marta VOLONTERI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP).

Vu le courrier de Madame Marta VOLONTERI, en date du 31 mars 2021 ;

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Madame Marta VOLONTERI, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC211563DR02]

**Décision portant nomination de Mme Lucie TACHEAU aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC202897DAJ du 31 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02), notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Lucie TACHEAU (IE) est nommée, à compter du 3 mai 2021, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre en remplacement de Mme Dominique LE FUR.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale

Véronique Debisschop



## DEC210881INC

Décision portant nomination de Mme Maguy JABER en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de Chimie;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme **Maguy JABER**, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut Chimie, du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 25% de son temps de travail.

Mme Maguy JABER aura en charge l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Maguy JABER demeure affectée à l'**UMR8220 - Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)**, SORBONNE UNIVERSITE - Tour 23-33 (3ème étage) - 4 place Jussieu - BP 225 - 75005 PARIS

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/04/24

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC210884INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Guillaume FIQUET et nomination de Monsieur Antonino Marco SAITTA, directeur par intérim, de Monsieur Daniele ANTONANGELI, directeur adjoint par intérim et de Madame Sandra NINET, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 16 février 2021 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guillaume FIQUET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC), appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

II. A compter de cette même date :

- Monsieur Antonino Marco SAITTA, Professeur des Universités de classe exceptionnelle à Sorbonne Université est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021 ;
- Monsieur Daniele ANTONANGELI, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS,
- Madame Sandra NINET, maîtresse de conférences hors classe à Sorbonne Université, sont respectivement nommés directeur adjoint par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC201881INSIS

Décision portant renouvellement de Madame Isabelle Sagnes en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190502INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Madame Isabelle Sagnes, chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Isabelle Sagnes, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi des activités photonique, Renatech, Cellule ERC.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle Sagnes demeure affectée au Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) – UMR9001 – Orsay.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25. 11. 20  
Pour le président directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

DEC210575INSHS

Décision portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST » ;

Vu la décision DEC201029INSHS en date 8 septembre 2020 portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de recherche susvisée ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CREST en date du 25 février 2020 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1er**

I. A compter du 1er janvier 2021, M. Valentin Patilea, Professeur des universités à l'ENSAI, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**- 9 MARS 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC211534DR04**

**Décision portant nomination de Mme Christelle DODEMAN-DENYS aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Christelle DODEMAN-DENYS, IEHC, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette en remplacement de Mme Françoise BARRIÈRE.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît FORÊT



**DEC211795INSB**

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Patrick Wincker aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3628 intitulée « France Génomique ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS en date 13 janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3628 intitulée « France Génomique (FG) » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

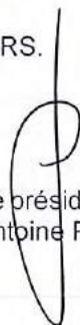
I. Il est mis fin à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service susvisée de M. Pierre Le Ber, ingénieur de recherche au CEA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

II. A compter de cette même date, M. Patrick Wincker, chercheur au CEA, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2021



Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC211371INSB

Décision portant nomination de M. Romain Levayer, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3738 intitulée « Département Biologie du Développement et Cellules Souches »

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3738 intitulée « Département Biologie du Développement et Cellules Souches » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Romain Levayer, chargé de recherche à l'Institut Pasteur, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3738 jusqu'au 30 juin 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021

  
Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC200804 DAPP

### Décision portant nomination de Monsieur Fabien THOMAS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Fabien THOMAS, Chercheur CNRS - Directeur de Recherche est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.  
Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien THOMAS demeure affecté à l'UMR 7560, Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC).

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Fabien THOMAS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2020  
Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210262DR06

**Décision portant nomination de Madame Sylvie Danin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de MOY600, intitulé Délégation Centre-Est (DCE)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Madame Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** l'avis du conseil de service en date du 16 février 2021 ;

Considérant que Madame Sylvie Danin a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **14, 15, 21, 22 février 2013** et **14 et 15 mars 2013**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sylvie Danin, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de MOY600, intitulé Délégation Centre-Est, à compter du 17 février 2021.

Madame Sylvie Danin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Sylvie Danin est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 17 février 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Edwige Helmer-Laurent**

La directrice de l'unité  
**Edwige Helmer-Laurent**



DEC211203DR07

**Décision portant nomination de M. Raphaël TOURNOY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3668 intitulée « Centre de communication scientifique directe ».**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC201538DGDS portant **création** de l'unité mixte n°UAR3668 intitulée « Centre de communication scientifique directe » et nommant **Mme Nathalie FARGIER** en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UAR3668<sup>1</sup> en date du **29 / 04 / 2021** ;

Considérant que **M. Raphaël TOURNOY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS**, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Raphaël TOURNOY, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3668 intitulée « Centre de communication scientifique directe », à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**M. Raphaël TOURNOY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Raphaël TOURNOY**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon** le **12/04/2021**

La directrice de l'unité  
Nathalie FARGIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



## DEC211416DRH

**Décision portant renouvellement de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;  
**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;  
**Vu** la décision DEC192474DRH du 29 octobre 2019 modifiée par la décision DEC200869DRH du 24 juin 2020 portant nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission ;  
**Sur** proposition du Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard VERRIER, DRCE, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le conseil sur la politique RH envers la population des chercheurs du CNRS. Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard VERRIER demeure affecté à la l'UMR5305.

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 M. Bernard VERRIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14.4.21

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

**CNRS**  
 Délégation Paris Michel Ange  
 www.cnrs.fr

## DEC211583INSU

Décision portant nomination de M. Pablo SAMANIEGO aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans » (LMV)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans » (LMV) et nommant M. Didier LAPORTE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

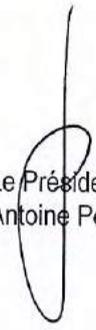
#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 23 février 2021, M. Pablo SAMANIEGO, Chargé de Recherche à l'IRD, est nommé aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021

  
Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210784DR07

Décision portant nomination de M. Xavier CANEHAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR6402 intitulée « Centre de Calcul de l'Institut National de Physique des Particules ».

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201519DGDS du 1<sup>er</sup> janvier 2021 nommant M. Pierre-Etienne MACCHI directeur de l'unité de recherche n°UAR6402 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 29/03/2021 ;

Considérant que M. Xavier CANEHAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 09 et 10 mai 2016 et les 06 et 07 juin 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Xavier CANEHAN, *ingénieur de recherche*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UAR6402, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. Xavier CANEHAN, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention M. Xavier CANEHAN, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29 mars 2021

Le directeur de l'unité  
Pierre Etienne MACCHI

**Pierre Etienne MACCHI**  
Directeur  
Centre de Calcul de l'IN2P3

Visa du délégué régional du CNRS  
BARBIERI Laurent

**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC202225DR08

**Décision portant nomination de Mme Florence THIBAUT aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI et nommant M. Jean-Marc BERJEAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que Mme Florence THIBAUT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CERFOS du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Florence THIBAUT, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de 7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, à compter du 8 décembre 2020.

Mme Florence THIBAUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence THIBAUT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 8 décembre 2020

Le Directeur de l'Unité  
M. Jean-Marc BERJEAUD

Visa de la Présidente de l'Université de Poitiers  
Mme Virginie LAVAL

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

## DEC201732INSIS

Décision portant nomination de M. Christophe COUTANCEAU en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe COUTANCEAU, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques dans le domaine de l'énergie.

#### Article 2

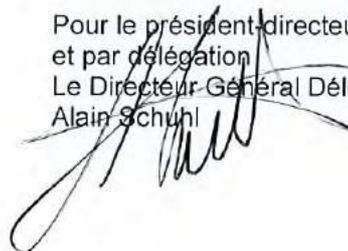
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21/10/20

Pour le président directeur général  
et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC192076DR08

**Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN ;

**Vu** la décision DEC191574INSIS du 20 juin 2019 nommant Mme Isabelle LAFFEZ, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » GREMAN ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS, du 23 avril au 24 octobre 2012

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Sylvain ROGER, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies », à compter du 20 juin 2019.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain ROGER, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois, le 26 février 2020

La Directrice de l'Unité  
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC210040INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aude Déruelle, directrice adjointe, et nomination de Mmes Chiara Lastraioli et Camélia Turcu aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, il est mis fin, aux fonctions de Mme Aude Déruelle, directrice adjointe de l'unité de service et de recherche USR n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL).

**Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mmes Chiara Lastraioli, Professeure à l'Université François Rabelais de Tours et Camélia Turcu, Professeure à l'Université d'Orléans, sont nommées directrices adjointes par intérim de l'unité de service et de recherche USR n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL), jusqu'au 31 juillet 2021.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

**19 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC211760DCIF

**Décision portant cessation de Monsieur Lionel DEMEZET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS et nomination de Madame Violaine BODIN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

**Vu** la décision DEC210939DCIF du 12 mars 2021 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

**Vu** l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2021/04/3643 du 15 avril 2021 pour la nomination de Madame Violaine BODIN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

**Vu**, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

### Article 2

A cette même date, Madame Violaine BODIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes »

### Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 avril 2021

Président-directeur général

Antoine PETIT



## DEC211175DAPP

### Décision portant nomination de Monsieur Daniel Alquier aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Daniel Alquier, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 aout 2021

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 aout 2021, Monsieur Daniel Alquier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210614DR10

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Doris Meyer, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte de recherche UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchimèdE)**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180234DR10 du 19 janvier 2018 portant nomination de Mme Doris Meyer aux fonctions d'AP ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Doris Meyer, dans l'unité mixte de recherche UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ArchimèdE), à compter du 22 janvier 2021.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 février 2021

Le directeur de l'unité  
Michel Humm



**Michel Humm**  
Directeur UMR 7044

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg  
Pour l'Administrateur provisoire et par délégation  
la Directrice générale des services  
de l'Université de Strasbourg



Valérie GIBERT



DEC210723DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Tamou Thahouly, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180089DR10 du 19 janvier 2018 portant nomination de Mme Tamou Thahouly aux fonctions d'AP ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Tamou Thahouly, dans l'unité propre de recherche UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 16 février 2021.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 3 février 2021

Le directeur de l'unité  
Michel Barrot



Michel BARROT  
Directeur de l'INCI  
UPR 3212

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC201558INSIS

**Décision portant nomination de Mmes Nathalie BOZZOLO et Andréa TOMMASI et de M. Romain QUEY aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche GDR2006 intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX) ;

**Vu** la décision DEC200143INSIS en date du 24 janvier 2020 portant nomination de Mmes Nathalie BOZZOLO et Andréa TOMMASI et de M. Romain QUEY aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2006 intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX).

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, Mme Nathalie BOZZOLO, professeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Mme Andréa TOMMASI, directrice de recherche du CNRS, M. Romain QUEY, chargé de recherche du CNRS, sont nommés directeurs adjoints du groupement de recherche intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX) n° de code 2006 pour la durée fixée dans la décision DEC161232DGDS portant création de l'unité GDR2006.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC210426DR11

**Décision portant nomination de M. Jean-Franck PINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Jean-Franck PINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 23 au 25 octobre et du 26 au 28 novembre 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Franck PINI, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Jean-Franck PINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Franck PINI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim



Isabelle Dhé

DEC210387DR11

**Décision portant nomination de Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCHMANDZADEH en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5588<sup>1</sup> en date du 25 / 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 23/05, 03/06 et 13/06/2014 ainsi que 14 modules complémentaires (jeudi de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU, (*assistant ingénieur*), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

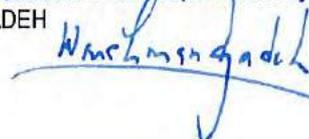
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Mathilde VAN MELLE GATEAU est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité  
M. Bahram HOUCHMANDZADEH

**Mr HOUCHMANDZADEH Bahram**  
Directeur  
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique



Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210420DR11

**Décision portant nomination de M. Cyril DOMINGOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940<sup>1</sup> en date du 30 janvier 2020 ;

Considérant que M. Cyril DOMINGOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes, UGA et Grenoble INP les 17, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2020 ainsi que 10 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2019/2020)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Cyril DOMINGOS, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 01/11/2020.

M. Cyril DOMINGOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cyril DOMINGOS est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2020

La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

  
**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du(de la) délégué(e) régional(e) du CNRS



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210412DR11

**Décision portant nomination de M. David BARRAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. David BARRAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 3 au 5 février et du 24 au 26 février 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. David BARRAL, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. David BARRAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David BARRAL est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS



Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim  
**Isabelle Dhé**



DEC210416DR11

**Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Paul CHOMETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 23/05, 03/06 et 13/06/2014 ainsi que 13 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2014/2015)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Paul CHOMETON, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Paul CHOMETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CHOMETON est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS



Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim

Isabelle Dhé



DEC210419DR11

**Décision portant nomination de M. Arnaud CLAUDEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Arnaud CLAUDEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relations avec les partenaires universités les 4, 11 et 18 mai 2017 ainsi que 7 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2017/2018)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Arnaud CLAUDEL, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Arnaud CLAUDEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud CLAUDEL est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

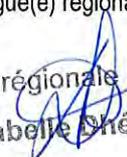
Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS



Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim  
Isabelle Ché



DEC210976INSIS

**Décision portant modification de la décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée « Recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité – TIMC »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision DEC201509DGDS susvisée, les termes relatifs à l'UMR5525 intitulée « Recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) » sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante

« Directeur : M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier »

Est remplacée par

« Directeur : M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Professeur des universités - Praticien hospitalier »



La ligne suivante

« Directeur adjoint : M. Grégory CHAGNON, Maître de conférences »

Est remplacée par

« Directeur adjoint : M. Grégory CHAGNON, Professeur des universités »

La ligne suivante

« Directeur adjoint : M. Bertrand TOUSSAINT, Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier »

Est remplacée par

« Directeur adjoint : M. Bertrand TOUSSAINT, Professeur des universités - Praticien hospitalier »

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2021.

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210906DR11

**Décision portant nomination de Mme Armelle CROUZET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UMR 5001 intitulée IGE****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 5001 intitulée IGE et nommant M. Aurélien DOMMERGUE en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5001<sup>1</sup> en date du 03/11/2020 ;

Considérant que Mme Armelle CROUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 17/09, 24/09 et 1/10/2020 ainsi que 14 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Armelle CROUZET, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE, à compter du 04/02/2021.

Mme Armelle CROUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Armelle CROUZET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 février 2021

Le directeur de l'unité, Aurélien DOMMERGUE

Visa de la Déléguée Régionale Alpes, par intérim, du CNRS, Isabelle DHE

Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes, Yassine LAKNECH

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur de la Prévention des Risques  
Jean-Luc LACROIX

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210905DR11

**Décision portant nomination de Mme Amélie VAZQUEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 5001 intitulée IGE et nommant M. Aurélien DOMMERGUE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5001<sup>1</sup> en date du 03/11/2020 ;

Considérant que Mme Amélie VAZQUEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 17/09, 24/09 et 1/10/2020 ainsi que 14 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Amélie VAZQUEZ, Technicien, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE, à compter du 04/02/2021.

Mme Amélie VAZQUEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie VAZQUEZ est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 février 2021

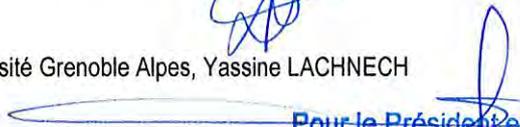
Le directeur de l'unité, Aurélien DOMMERGUE



Visa de la Délégué Régional Alpes, par intérim, du CNRS, Isabelle DHE



Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes, Yassine LACHNECH



Pour le Président et par délégation  
Le Directeur de la Prévention des Risques  
Jean-Luc LACROIX

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210204DR11

**Décision portant nomination de Mme Isabelle BAUSSANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM****LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5063 intitulée DPM et nommant M. Yung-Sing WONG en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5063<sup>1</sup> en date du 07 / 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Isabelle BAUSSANNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le délégation Alpes du CNRS novembre et décembre 2002 (2x3 jours)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle BAUSSANNE, *CRCN*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM, à compter du 08/01/2021

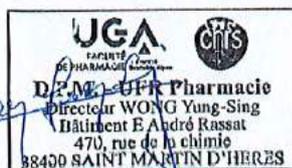
Mme Isabelle BAUSSANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle BAUSSANNE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 13 janvier 2021

Le directeur de l'unité  
M. Yung-Sing WONG

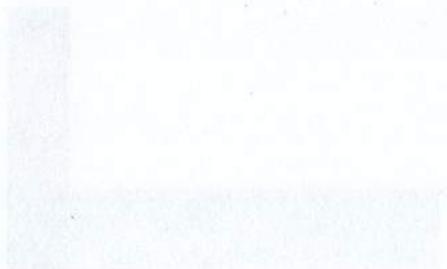
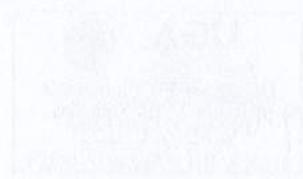


<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC210275DR11

**Décision portant nomination de M Thibaut MOULIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5274 intitulée IPAG****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5274 intitulée IPAG et nommant M. Guillaume DUBUS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5274<sup>1</sup> en date du 05/02/2021;

Considérant que M Thibaut MOULIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Provence et Corse du 6 au 8/03 et du 26 au 28/03/2013

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Thibaut MOULIN, *Ingenieur d'Etude*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5274 intitulée IPAG, à compter du 12 janvier 2021.

M Thibaut MOULIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Thibaut MOULIN est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

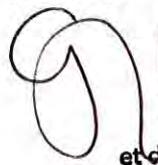
Fait à Grenoble, le 5 février 2021

Le directeur de l'unité  
M. Guillaume DUBUS

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)



**Guillaume DUBUS**  
Directeur de l'IPAG  
Institut de Planétologie  
et d'Astrophysique De Grenoble

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210274DR11

**Décision portant nomination de Mme Laurène FLANDINET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5274 intitulée IPAG****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5274 intitulée IPAG et nommant M. Guillaume DUBUS en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5274<sup>1</sup> en date du 05/02/2021 ;

Considérant que Mme Laurène FLANDINET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Provence et Corse du 06 au 08/03 et du 26 au 28/03/2013

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Laurène FLANDINET, *Assistante Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5274 intitulée IPAG, à compter du 12 janvier 2021.

Mme Laurène FLANDINET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurène FLANDINET, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

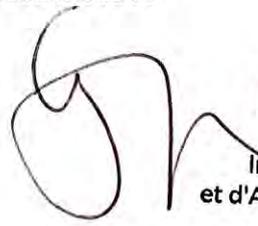
Fait à Grenoble le 5 février 2021

Le directeur de l'unité  
M. Guillaume DUBUS

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)



**Guillaume DUBUS**  
Directeur de l'IPAG  
Institut de Planétologie  
et d'Astrophysique De Grenoble

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210234DR11

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Philippe GUILBAUD, assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'UMR5217 intitulée LIG.**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC160912DR11 du 22 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Philippe GUILBAUD aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Jean-Philippe GUILBAUD, dans l'unité du CNRS UMR5217 intitulée LIG, à compter du 01 janvier 2021.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 27 janvier 2021

Le directeur de l'unité  
Noël DE PALMA

Visa du délégué régional du CNRS régionale par intérim

Isabelle Dhé

Noël DE PALMA  
Directeur du LIG

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC210414DR11

**Décision portant nomination de M. Rémy BRUYERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Rémy BRUYERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 24, 30 et 31 mai 2013 ainsi que onze modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Rémy BRUYERE, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Rémy BRUYERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémy BRUYERE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

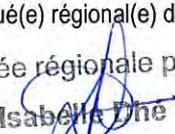
Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

  
**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim

  
Isabelle Dhe

DEC210422DR11

**Décision portant nomination de M. Jean DUSSAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Jean DUSSAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 3 au 5 février 2009 et du 24 au 26 mars 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean DUSSAUD, Technicien Classe Exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Jean DUSSAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean DUSSAUD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

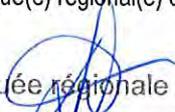
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

  
**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

  
La Déléguée régionale par intérim  
Isabelle Dhé

DEC210424DR11

**Décision portant nomination de M. Grigor KAPOUJYAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel****LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Grigor KAPOUJYAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 9 au 11 mars et du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Grigor KAPOUJYAN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Grigor KAPOUJYAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grigor KAPOUJYAN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

  
**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

  
La Déléguée régionale par intérim  
Isabelle Dhé

DEC210386DR11

**Décision portant nomination de Mme Corinne PINEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy****LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCMANDZADEH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5588<sup>1</sup> en date du 25/ 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Corinne PINEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 18 au 20 mai et du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Corinne PINEL, (*assistant ingénieur*), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Mme Corinne PINEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne PINEL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin d'Hères., le 16/02/2021

Visa du délégué régional du CNRS Alpes par intérim

Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

Le directeur de l'unité

M. Bahram HOUCMANDZADEH

Mr HOUCMANDZADEH Bahram  
Directeur  
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC211287INSB

**Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Belin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) » et nommant M. Pascal Belin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Pascal Belin, directeur adjoint de l'unité n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) », à compter du 6 mars 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021



Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210752DR12

**Décision portant nomination de M. Florian GUENIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC210789INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA) et nommant M. Eugène GHERARDI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6240 en date du 17/07/2020 ;

Considérant que M. Florian GUENIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Florian GUENIOT, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

M. Florian GUENIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florian GUENIOT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Corte, le 17 mars 2021

Le directeur de l'unité  
M. Eugène GHERARDI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli  
M. Dominique FEDERICI



DEC210753DR12

**Décision portant nomination de M. Guy RABAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) et nommant M. Dominique EYHERAMENDY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7031 en date du 07/01/2021 ;

Considérant que M. Guy RABAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Guy RABAU, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA), à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

M. Guy RABAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guy RABAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le directeur de l'unité  
M. Dominique EYHERAMENDY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON

Visa de la directrice de Centrale Marseille  
Mme Carole DEUMIE



DEC210903INSHS

Décision portant nomination de Mme Cécile Regnard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Cécile Regnard, Maîtresse de conférences à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

**19 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit





CRCT-UMR1037 Inserm/Université Toulouse III-Paul Sabatier  
ERL5294 CNRS

DEC202042DR14

### **Lettre de cadrage**

### **Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention**

**Madame Latifa Jarrou, Technicienne de recherche normal, Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse – CRCT-UMR1037 Inserm/Université Toulouse III-Paul Sabatier, ERL5294 CNRS**

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

#### **Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 19/10/2020.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de *Gilles FAVRE, directeur du CRCT* et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



## **Article 2 - Champ de compétences**

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health



**INSA**

INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
TOULOUSE



UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER

BO Juin 2021 / p.119



### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire Du 4/03/2020 au 6/03/2020 et du 14/10/2020 au 16/10/2020, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

**Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le CRCT dans l'équipe de recherche 18 (Jean-Emmanuel Sarry) 2eme étage Bâtiment B tel 05 82 74 17 35**

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez d'une journée par semaine lissé sur l'année (soit une quotité de travail affectée à cette fonction de 20%).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques.).



**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health



**INSA**

INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
TOULOUSE



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**

### **Article 7 : Protection des données**

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : [dps@univ-tlse3.fr](mailto:dps@univ-tlse3.fr)

Pour le CNRS : [carine.teulier@dr14.cnrs.fr](mailto:carine.teulier@dr14.cnrs.fr)

Pour l'INSERM : [communication.toulouse@inserm.fr](mailto:communication.toulouse@inserm.fr)

Pour l'INSA : [pre@insa-toulouse.fr](mailto:pre@insa-toulouse.fr)

Pour l'INP : [francois.llanas@inp-toulouse.fr](mailto:francois.llanas@inp-toulouse.fr)

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

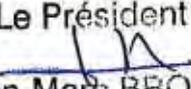


**Article 8**

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 26/10/2020

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse Inserm CRCT 2, avenue Hubert Curien CS 53717 31037 Toulouse Cedex 1</p> 	<p>Le directeur de structure (Composante Institut unitaire de recherche...) <b>Pour le Directeur et par délégation</b> <b>Sébastien GUIBERT</b> Directeur Administratif CRCT</p> 
<p>Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier</p> <p>Le Président  Jean-Marc BROTO</p> 	<p>Le délégué régional de CNRS</p> <p>Virginie MAHDI</p> 	<p>Le délégué régional de l'INSERM</p> 
<p>Le président de l'INP</p>	<p>Le directeur de l'INSA</p>	



DEC211177DR14

**Décision**  
**portant cessation d'activité**  
**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de**  
**sécurité dans une unité du CNRS**  
**(Assistant de Prévention – Ex ACMO)**

Vu la décision n° DEC161134DR14 nommant Madame Anne BIBONNE, Assistant de Prévention, au 14 avril 2016 ;

Il est mis fin, à compter du 31 mars 2021, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Madame Anne BIBONNE dans l'unité n° UMR 5547 – CBD, actuellement UMR 5077 – MCD (fusion entre le CBD, le LBCMCP et le LBME au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2021

Anne BIBONNE

Le Directeur de l'Unité

Karolin BYSTRICKY  
 Directrice du Laboratoire MCD - CBI  
 Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire  
 et du Développement (UMR 5077)  
 Centre de Biologie Intégrative  
 Université Toulouse III Paul Sabatier - CNRS

Le Délégué Régional CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI



**DEC202347INS2I**

Décision portant nomination de M. M. Michel DAYDE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel DAYDE, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 janvier 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités « calcul – calcul haute performance (HPC) » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel DAYDE demeure affecté à l'UMR5505 « Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) » à Toulouse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07.01.21

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC211425DR15

**Décision portant nomination de Mme Jennifer HUARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM).****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) et nommant M. Jean-Jacques BESSOULE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5200<sup>1</sup> en date du 29/03/2021 ;

Considérant que Mme Jennifer HUARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 19 et 21 janvier 2021, les 22 et 23 février 2021 et les 9 et 18 mars 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Jennifer HUARD, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Mme Jennifer HUARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jennifer HUARD, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 mars 2021

Le directeur de l'unité

Jean-Jacques BESSOULE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Younis HERMES

Manuel TUNON DE LARA

<sup>1</sup>Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC211205DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Alain DAUTANT, assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC).**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC100032DR15 du 9 septembre 2010 portant nomination de M. Alain DAUTANT aux fonctions d'ACMO,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alain DAUTANT, dans l'UMR 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le directeur de l'unité

Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC211536DR15

**Décision portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions de coordonnatrice régionale pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la Délégation Aquitaine**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

**Vu** la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS [le cas échéant, pour les ZRR] ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant Monsieur Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Mme Karine Argento, ingénieure de recherche, est nommée coordonnatrice régionale pour la PPST à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC210863INSHS

Décision portant nomination de M. David Ambrosetti, aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM) ;

Vu la décision DEC18199INSHS en date du 12 juillet 2018 nommant M. Dominique Darbon, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

Vu l'accord des partenaires ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, M. David Ambrosetti, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

**19 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC211424DR15

**Décision portant nomination de Mme Martine PANO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC).****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) et nommant M. Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5095<sup>1</sup> en date du 26/03/2021 ;

Considérant que Mme Martine PANO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 19 et 21 janvier 2021, les 22 et 23 février 2021 et les 9 et 18 mars 2021.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Martine PANO, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Mme Martine PANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine PANO, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 23 mars 2021

Le directeur de l'unité

Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Younis HERMES

Manuel TUNON DE LARA

<sup>1</sup>Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

## DEC202110MPR

### Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Karine Argento, Ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional Aquitaine, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la MPR du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sa mission est dans le cadre du projet PCRU.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Karine Argento demeure affectée à la délégation Aquitaine, Esplanade des Arts et Métiers, 33400 Talence.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, Mme Karine Argento percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général

Antoine Petit



## DEC211538DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ORIVEL, directeur par intérim de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des Forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), dont le directeur est M. Eric MARCON et M. Jean-Christophe ROGGY directeur adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201413INEE du 13 novembre 2020 portant nomination par intérim de M. Jérôme ORIVEL et de M. Stéphane TRAISSAC respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), en remplacement de M. Eric MARCON, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jérôme ORIVEL**, directeur par intérim de l'unité UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Christophe ROGGY** directeur adjoint et à **M. Stéphane TRAISSAC** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, M. Jean-Christophe ROGGY et de M. Stéphane TRAISSAC, délégation de signature est donnée à **Madame Dominique CHAFFARD**, gestionnaire financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1<sup>er</sup> avril 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## DEC211077INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier BOUSQUET et nomination de Mme Sylvie MALARDEL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) et nommant M. Joël VAN BAELEN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les accords des tutelles ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

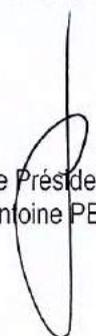
I. A compter du 1<sup>er</sup> février 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Olivier BOUSQUET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date, Mme Sylvie MALARDEL, Chargée de recherche à Météo-France, est nommée aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021

  
Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

## DEC202116MPR

### Décision portant nomination de M. Marco Paulo Pereira aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Marco Paulo Pereira, ingénieur en génie logiciel affecté à la MPR, est renouvelé en qualité de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

M. Marco Pereira apportera son expertise au projet de portail web Etamine missions piloté par la MPR au niveau de l'établissement pour que le site internet soit parfaitement fonctionnel et opérationnel du point de vue des utilisateurs en unités comme des différents établissements cotutelles.

L'objectif du projet de portail web Etamine missions est de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions ». Il concerne tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, quel que soit l'établissement gestionnaire, avec tableaux de bord de suivi pour chaque laboratoire et dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie de données dans le système d'information financier de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marco Pereira demeure affecté à la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR).

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, M. Marco Pereira percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC211553DR17

**Décision portant nomination de Mme Anne FAGON, aux fonctions de coordonnatrice régionale pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

**Vu** la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne FAGON, ingénieure de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée coordinatrice régionale pour la PPST à compter du 12 avril 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 09/04/2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC211480DR17**

**Décision portant nomination de Mme Alexandra SCHILLIGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3383 intitulée MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171380 portant nomination de Mme Gabrielle INGUSCIO aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de Loire (DR17);

**Vu** l'avis du conseil de service de la DR17 en date du 18 mars 2021;

Considérant que Mme Alexandra SCHILLIGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 8 au 10 février et du 8 au 10 mars 2021 par l'Université de Rennes 1.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Alexandra SCHILLIGER, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Mme Alexandra SCHILLIGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra SCHILLIGER est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

### **CNRS**

#### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

La Déléguée Régionale du CNRS

**Gabrielle INGUSCIO**



## **DEC211417DR17**

### **Décision portant nomination de Mme Cécile MÉZIÈRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6200 intitulée Institut des Science et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU)**

#### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC202230INC du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe BLANCHARD aux fonctions de directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6200 intitulée Institut des Science et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6200 en date du 16 mars 2021;

Considérant que Mme Cécile MÉZIÈRE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011.

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Cécile MÉZIÈRE, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6200 intitulée Institut des Science et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mme Cécile MÉZIÈRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

#### **CNRS**

##### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile MÉZIÈRE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le ....

Le Directeur de l'unité

**Philippe BLANCHARD**

Visa du Président de l'Université  
d'Angers

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Christian Roblédo**

**Gabrielle Inguscio**



## **DEC211363DR17**

### **Décision portant nomination de M. Laurent GARNIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA)**

#### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC202137INS2I du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Guillaume GRAVIER aux fonctions de directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA);

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6074 en date du 29 janvier 2021 ;

Considérant que M. Laurent GARNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 8 au 10 février et du 8 au 10 mars 2021 par l'Université de Rennes 1.

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Laurent GARNIER, Ingénieur d'Etude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

M. Laurent GARNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

#### **CNRS**

##### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Laurent GARNIER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

**Guillaume Gravier**

Visa du Président de l'Université de  
Rennes 1

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**David Alis**

**Gabrielle Inguscio**



DEC211378INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain CALLOCH, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180560INSIS en date du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) et nommant M. Pierre-Yves MANACH, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre-Yves MANACH, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

II. A compter de cette même date, M. Sylvain CALLOCH, professeur des universités de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées Bretagne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2021.

III. A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR susvisée exercées par M. Sylvain CALLOCH.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2021.

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC210049DR17**

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Louise-Anne CARIOU, Personne Compétente en Radioprotection au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes (ISCR)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°DEC161216DGDS du 16/12/2016 nommant Marc FOURMIGUE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes;

**Vu** l'arrêté portant désignation des Personnes Compétentes en Radioprotection à l'Université de Rennes 1 du 14 octobre 2016,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions de Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) exercées par Mme Louise-Anne CARIOU, dans l'UMR6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes (ISCR), à compter du 31/12/2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Marc FOURMIGUE**

**Gabrielle INGUSCIO**

**CNRS**

**Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)





DEC201688DR18

Décision portant nomination de Mme Valérie HEMEIDAN **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9193** intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR9193, intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab), dont le directeur est M. Yann COELLO ;

Considérant que Mme Valérie HEMEIDAN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la MOY1800 le 7 et 8 novembre 2019, le 5 et 6 décembre 2019 et le 23 et 24 janvier 2020,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Valérie HEMEIDAN, technicienne de la recherche (TR), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9193, intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab), à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Mme Valérie HEMEIDAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie HEMEIDAN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le .....

Le directeur de l'unité  
Yann COELLO

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe MULLER



## DEC211517DAPP

**Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions de chargé de mission**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Bénédicte Samyn-Petit, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

Sa mission a pour objet le processus de conventionnement des structures.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Bénédicte Samyn-Petit, demeure affectée à la Délégation CNRS Hauts-de-France.

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022, Madame Bénédicte Samyn-Petit, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS Hauts-de-France.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210847INP

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe PAREIGE et nomination de Monsieur Xavier SAUVAGE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6634 intitulée Groupe de Physique des Matériaux (GPM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Philippe PAREIGE, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6634 intitulée Groupe de Physique des Matériaux (GPM), appelé à d'autres fonctions à compter du 16 février 2021.
- II. A compter de cette même date, Monsieur Xavier SAUVAGE, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



# DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

## Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

**Vu** les règlements intérieurs des établissements signataires ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la proposition de Madame MEUNIER Fanny Directrice de Bases, Corpus, Langage (BCL), UMR 7320, validée en conseil de laboratoire le 03/09/2020 ;

## DÉCIDENT

**Article 1** – Monsieur VANNI Laurent, (Ingénieur d'études, CNRS), est nommé assistant de prévention de l'unité 7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), à compter du 01/10/2020 et situé à cette adresse :

Bases, Corpus, Langage (BCL)  
MSHS Sud-Est Pôle Universitaire  
Saint Jean d'Angely Bâtiment SJA  
324 avenue des Diabes Bleus  
06357 Nice Cedex 4

**Article 2** – Monsieur VANNI Laurent a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les jours suivants : 12/03, 22/06, 23/06, 30/06 et 02/07

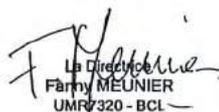
**Article 3** - Pour l'exercice de ses missions, Monsieur VANNI Laurent est placé sous l'autorité de MEUNIER Fanny Directrice de Bases, Corpus, Langage (BCL),

**Article 4** – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Madame MEUNIER Fanny Directrice de Bases, Corpus, Langage (BCL), et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.

**Article 5** – Monsieur VANNI Laurent sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Nice, le 23/09/2020

La Directrice de Bases, Corpus, Langage (BCL), MEUNIER Fanny

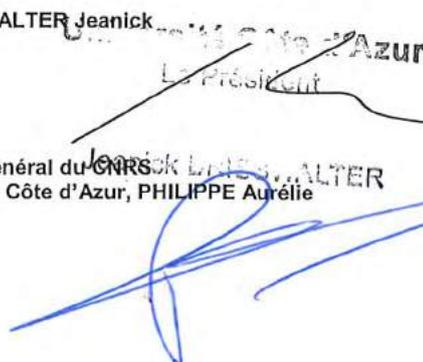
  
La Directrice  
Fanny MEUNIER  
UMR 7320 - BCL

Fait à Nice, le :

Le Président d'UCA, BRISSWALTER Jeanick

Fait à Sophia, le :

Pour le président directeur général du CNRS  
La Déléguée Régionale CNRS Côte d'Azur, PHILIPPE Aurélie

  
Le Président



DEC211105INP

Décision portant nomination de Madame Mathilde HUGBART, directrice adjointe par intérim et de Monsieur Christophe RAUFASTE, directeur adjoint par intérim de l'UMR7010 intitulée l'Institut de physique de Nice (INPHYNI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Mathilde HUGBART, Chargée de recherche de classe normale au CNRS et Monsieur Christophe RAUFASTE, Maître de conférences des universités classe normale à l'Université Côte d'Azur sont respectivement nommés directrice adjointe par intérim et directeur adjoint par intérim de l'UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI) pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 août 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC211379INP

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Sébastien TANZILLI, nomination de Madame Anaïs DREAU en qualité de directrice par intérim et changement de délégation régionale du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC173299DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé « INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) » – GDR3322 ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Sébastien TANZILLI, directeur du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

II. A compter de cette même date, Madame Anaïs DREAU, chargée de recherche de classe normale au CNRS, est nommée directrice par intérim du GDR susvisé jusqu'au 31 août 2021.

III. Le GDR IQFA est rattaché à la Délégation Occitanie Est à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC201223INSIS

Décision portant nomination de M Alain FOUCARAN en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du la directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alain FOUCARAN, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 15 septembre 2020 au 31 décembre 2021 à 50% de son temps de travail.

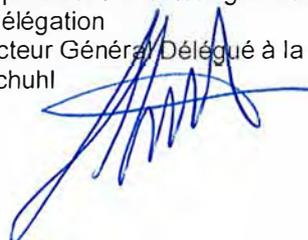
Sa mission a pour objet le suivi des activités du partenariat et de l'innovation.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2020

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC201882INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Laurent Orgéas en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190498INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Laurent Orgéas, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent Orgéas, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet de suivre les activités de recherche en matériaux des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent Orgéas demeure affecté au laboratoire Sols, Solides, Structures-Risques (3SR) – UMR5521 - à Grenoble.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

## DEC201883INSIS

Décision portant renouvellement de Madame Martine Meireles-Masbernat en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190495INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Madame Martine Meireles-Masbernat, chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Martine Meireles-Masbernat, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

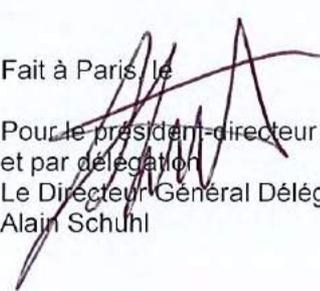
Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge de la thématique « milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation », a pour objet le suivi des activités scientifiques en génie des procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine Meireles-Masbernat demeure affectée à l'UMR5503 – Laboratoire de Génie Chimique (LGC) – à Toulouse.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

 25.11.20  
Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

## DEC201885INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Fabien Pascal en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190694INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Fabien Pascal, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Fabien Pascal, professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuh

## DEC201886INSIS

Décision portant renouvellement de Madame Anne-Marie Gué en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190693INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Madame Anne-Marie Gué, chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Anne-Marie Gué, directrice de recherche de classe exceptionnelle, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie Gué demeure affectée à l'UPR8001 – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS) – à Toulouse.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

## DEC201887INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Michel de Labachellerie en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190691INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Michel de Labachellerie, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes,

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Michel de Labachellerie, directeur de recherche 1ère classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la construction et le développement de réseaux d'infrastructures de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel de Labachellerie demeure affecté à l'UMR6174 – FEMTO-ST à Besançon.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC202041INSIS

**Décision portant renouvellement de Monsieur Yves Rémond en qualité de chargé de mission institut (CMI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190501INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Yves Rémond, en qualité de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Yves Rémond, professeur des universités de classe exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer la codirection de l'ITMO Technologies pour la santé de l'Alliance AVIESAN.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yves Rémond demeure affecté à l'UMR7357 – ICube à Strasbourg.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/12/20

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuh



## DEC202045INSIS

**Décision portant renouvellement de Monsieur Ahmed Benallal en qualité de chargé de mission institut (CMI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190485INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Ahmed Benallal en qualité de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes,

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Ahmed Benallal, directeur de recherche de classe exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités scientifiques en mécanique des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Ahmed Benallal demeure affecté à l'UMR8535 – LMT à Cachan.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/12/20

Pour le président-directeur général  
et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schun

## DEC202278INSIS

Décision portant nomination de Madame Agnès Granier en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Madame Agnès Granier, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge de la thématique « milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation », a pour objet le suivi des activités scientifiques pour les plasmas.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Agnès Granier demeure affectée à l'UMR6502 – IMN – à Nantes.

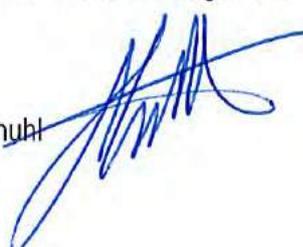
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/12/20

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC202281DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC160304DAJ du 23 février 2016 portant fin de fonctions et nomination de M. Bruno Blanke aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 31 décembre 2020, il est mis aux fonctions de M. Bruno Blanke, directeur adjoint scientifique de l'INSU, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Jean-François Doussin, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge du domaine « Océan-Atmosphère ».

**Article 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC202285DAJ

**Décision portant nomination de M. Cyrille Flamant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Cyrille Flamant, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge des développements instrumentaux innovants pour la recherche et l'observation.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC202301DAJ

Décision portant nomination de M. Benoit Devindre aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de Physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Benoit Devindre, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INP en charge du domaine « Physique de la matière condensée - systèmes complexes - approches multiéchelles ».

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC202303DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Sylvain Ravy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC162931DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

Sur proposition de la directrice de l'Institut de Physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 31 décembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Emmanuelle Lacaze, directrice adjointe scientifique de l'INP, en charge du domaine des « Très Grandes Infrastructures de Recherche ».

**Article 2** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Sylvain Ravy, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INP, en charge du domaine « Infrastructures de recherche ».

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC202304DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Frédéric Petroff aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC151064DAJ du 30 avril 2015 portant fin de fonctions et nomination de M. Niels Keller aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

Sur proposition de la directrice de l'Institut de Physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 31 décembre 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'INP, en charge de la matière condensée et des nanosciences, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Frédéric Petroff, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP en charge du domaine « Physique de la matière condensée - nanosciences - propriétés électroniques ».

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC202306DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Berrie Giebels aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC193013DAJ du 29 novembre 2019 portant renouvellement de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision DEC152659DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de M. Berrie Giebels aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision DEC183259DAJ du 7 janvier 2019 portant fin de fonctions et nomination de M. Patrice Verdier aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 31 décembre 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Patrice Verdier, directeur adjoint de l'IN2P3.

**Article 2** – Il est mis fin aux fonctions de M. Berrie Giebels, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3 en charge du domaine « Astroparticules et cosmologie », à compter du 31 décembre 2020.

**Article 3** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Berrie Giebels, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'IN2P3, en remplacement de M. Patrice Verdier appelé à d'autres fonctions.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC202162INSHS

Décision portant nomination de Mme Corinne Delmas aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Séverine Misset aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6025 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC160352INSHS en date du 20 juillet 2016 portant nomination de Mme Marie Cartier, responsable et M. Baptiste Viaud, responsable adjoint de la formation de recherche en évolution n°3706 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS) ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 22 octobre 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Corinne Delmas, professeure des universités à l'université de Nantes, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6025 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS) jusqu'au 31 juillet 2021, en remplacement de Mme Marie Cartier.

**Article 2**

A compter de cette même date, Mme Séverine Misset, maîtresse de conférence à l'université de Nantes est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6025 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS) jusqu'au 31 juillet 2021, en remplacement de Baptiste Viaud.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 JAN. 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC202013INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Jean-Claude POMMIER en qualité de chargé de mission

### LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président directeur général du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/03/21

Le président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC210908INP**

Décision portant nomination de Thierry Fournier en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry Fournier, ingénieur de recherche hors classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 17 février 2021 au 31 décembre 2021 pour 35% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'apprentissage et la formation à l'Institut de physique. Il sera également le correspondant réseaux des métiers à la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI), et le correspondant pour les plateformes de l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Fournier demeure affecté à l'UPR2940 – « Institut NEEL » (NEEL) – 25 avenue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 09.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021  
Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC211546DAJ

**Décision portant modification de la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

**Vu** la décision DEC211534 du 30 mars 2021 portant nomination de Mme Christelle Dodeman-Denys aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La décision DEC210124DAJ susvisée est modifiée comme suit :

1.1. – Les visas de la décision susvisée sont modifiés comme suit :

Les termes « *Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 portant création du secrétariat général de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette et nomination de la secrétaire générale* » sont supprimés ;

Les termes « *Vu la décision DEC211534 du 30 mars 2021 portant nomination de Mme Christelle Dodeman-Denys aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette* » sont insérés à la suite des termes « *Vu la décision DEC210118DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette les termes* » ;

1.2. – A l'article 3, les termes « *à Mme Françoise Barrière* » sont remplacés par les termes « *à Mme Christelle Dodeman-Denys* » ;

1.3. – A l'article 4, les termes « *à Mme Françoise Barrière* » sont remplacés par les termes « *à Mme Christelle Dodeman-Denys* » ;

1.4. – A l'article 5, les termes « *à Mme Françoise Barrière* » sont remplacés par les termes « *à Mme Christelle Dodeman-Denys* » ;

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210455DDAI

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Turci et à Mme Hélène Bodereau pour les actes relevant des attributions de personne responsable des marchés du Directeur délégué aux achats et à l'innovation**

## **LE DIRECTEUR DELEGUE AUX ACHATS ET A L'INNOVATION,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier BERARD aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien TURCI, Directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation, à l'effet de signer au nom du directeur délégué aux achats et à l'innovation tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.III de la décision DEC190902DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TURCI, délégation est donnée à Mme Hélène BODEREAU, adjointe au directeur délégué aux achats et à l'innovation, responsable du Pôle achats nationaux aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

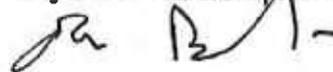
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 janvier 2021

Le directeur délégué aux achats et à l'innovation



Olivier BERARD



## DEC210970DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046 intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2046, intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211640DR02

**Décision portant délégation de signature à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, dont le directeur est M. Francis BERNARDEAU ;

**Vu** la décision DEC201905INSU du 24 novembre 2020 portant nomination de M. François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7095 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BONA (IE), administratrice, M. Patrick PETER (DR), adjoint du directeur et M. Damien LE BORGNE (MC), adjoint du directeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC210435DR02 du 18 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop



DEC211114DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France, dont la directrice est Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL ;

**Vu** la décision DEC210067INSB du 20 janvier 2021 portant modification de la délégation de rattachement de l'UAR2209 et transfert à la délégation Paris-Centre ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie TURQUE (CR CNRS), chargée de mission EMBRC France, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Directrice d'unité  
Gemma GIMENEZ-PAPIOL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**DEC210337DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Vincent LEBON*, directeur de l'unité UMR9011 intitulée *Laboratoire d'imagerie biomédicale multimodale Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9011, intitulée « Laboratoire d'imagerie biomédicale multimodale Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Vincent LEBON ;

**DÉCIDE :****Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Vincent LEBON, directeur de l'unité UMR9011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent LEBON, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie LASSAU, professeure, et Monsieur Sébastien JAN, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÊT

**DEC210349DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Achille STOCCHI*, directeur de l'unité UMR9012 intitulée *Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9012, intitulée « Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

**DÉCIDE :****Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR9012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Fadi IBRAHIM, directeur de recherche, Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de recherche, Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'études, Monsieur Philippe LANIECE, directeur de recherche, Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, Madame Virginie QUIPOURT, ingénieure d'études, et Madame Anne-Laure GALLET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÊT

**DEC211550DR04**

**Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC181815DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2018 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 nommant Mme Julie KOLSKI, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC200525DAJ du 04 mars 2020 nommant Mme Carole LE CONTEL, aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC211534DR04 du 30 mars 2021 nommant Mme Christelle DODEMAN-DENYS, aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à Mme Christelle DODEMAN-DENYS, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Christelle DODEMAN-DENYS et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 6.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 7.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à Mme Aurore DEBONO, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), et à Mme Sylvie RIEUX, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 139 000 € HT des unités.

**Article 8.** Cette décision abroge la décision DEC210656DR04 du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Article 9.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT

**DEC211551DR04**

**Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1.** Délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Christelle DODEMAN-DENYS, secrétaire générale.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Christelle DODEMAN-DENYS et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 6.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



**Article 7.** Cette décision abroge la décision DEC210659DR04 du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Article 8.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT



DEC201961DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Anne De Vernejoul pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'Audit Interne (DAI), dont le directeur par intérim est M. André Quinquis ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Anne De Vernejoul, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 octobre 2020

Le directeur d'unité par intérim  
André Quinquis

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201939DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Agnès Dillies, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, et Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité USR3756 intitulée Centre de bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI), dont le directeur est M. Grégory Batt;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Agnès Dillies, IR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 octobre 2020

Le directeur d'unité  
Grégory Batt

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200609DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Marie-Pierre Kmihi, Mme Mélanie Weigel et Mme Elisabeth Darius pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le directeur est M. François Schweisguth ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR, Mme Marie-Pierre Kmihi, IE, Mme Mélanie Weigel, IE, et Mme Elisabeth Darius, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2020

Le directeur d'unité  
François Schweisguth

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200607DR05

**Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le directeur est M. François Schweisguth ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR, Mme Marie-Pierre Kmihi, IE, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182724DR05 du 8 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC200010DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani et Mme Céline Vaslin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2091, intitulée Internet IA et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, et Mme Céline Vaslin, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

La directrice d'unité  
Mélanie Dulong de Rosnay

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC200009DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2091, intitulée Internet IA et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie Dulong de Rosnay, délégation de signature est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, et Mme Céline Vaslin, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC201938DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Grégory Batt, directeur de l'unité USR3756 intitulée Centre de bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique Intégrative (C3BI), dont le directeur est Grégory Batt ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Grégory Batt, directeur de l'unité USR3756 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Batt, délégation de signature est donnée Mme Marie-Agnès Dillies, IR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182067DR05 du 1<sup>er</sup> juin 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 octobre 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC211327DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC211000DAJ du 03 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 15 mars 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bénézeth, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel IRHC, à Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC211023DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



## DEC211633DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 susvisée est modifiée comme suit :

- 1.1 Aux visas, les termes « *Vu la décision DEC151078DR05 du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Ana Claudia Fonseca aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord* » sont supprimés.
- 1.2 L'article 2. Bis est supprimé.
- 1.3 Aux articles 3. et 3. Bis, les termes « *Mme Ana Claudia Fonseca, adjointe au délégué régional* » sont supprimés.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211023DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice par intérim de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC210018DAJ du 20 janvier 2021 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice par intérim de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Fontanel, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190416DR05 du 23 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2021 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC211025DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210018DAJ du 20 janvier 2021 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La directrice d'unité par intérim  
Marie-Pierre Fontanel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211337DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel et Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC211000DAJ du 03 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézeth aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 15 mars 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, IRHC, Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 mars 2021

Le directeur d'unité  
Philippe Bénézeth

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211639DR07

Décision portant délégation de signature à Mme **Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155** intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est François Quantin ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article **2**

La décision n° DEC160705DR07 du 1er Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article **3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article **4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211370DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TROTIGNON, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, dont le directeur est Nicolas TROTIGNON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicolas TROTIGNON, directeur de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas TROTIGNON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice adjointe et à Mme Marie BOZO, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210890DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211373DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, dont le directeur est Frederic DEGLISE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic DEGLISE, délégation de signature est donnée à M. Aurelien GARIVIER, Professeur des universités, à Mme Virginia GONCALVES, Assistant ingénieur et à Mme Magalie LE BORGNE, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210891DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211375DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de Physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672, intitulée Laboratoire de Physique, dont le directeur est Jean-Christophe GEMINARD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité UMR5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe GEMINARD, délégation de signature est donnée à Mme Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à M. Mickael BOURGOIN, directeur du GDR2097 intitulé Navier-Stokes 2.00, et à M. Cedric VAILLANT, directeur du GDR3536, intitulé Architecture et Dynamique du Noyau et des Génomes, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de leur GDR respectif.

**Article 3**

La décision n° DEC210996DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211376DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, dont la directrice est Anne EALET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne EALET, délégation de signature est donnée à M. Laurent PINARD, Ingénieur de Recherche, à Mme Martine VERDENELLI, Ingénieur de recherche, et à Mme Sandra GONCALVES LARBI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er ; et à Mme Corinne AUGIER, directrice du GDR2110 intitulé Deep Underground Physics, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de ce GDR.

**Article 3**

La décision n° DEC210874DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211377DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela JELOVAC, directrice par intérim de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, dont la directrice par intérim est Izabela JELOVAC ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Izabela JELOVAC, directrice par intérim de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Izabela JELOVAC, délégation de signature est donnée à M. Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210616DR07 du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211385DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Andrea FLOSSMANN, directrice de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont la directrice est Andrea FLOSSMANN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Andrea FLOSSMANN, directrice de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andrea FLOSSMANN, délégation de signature est donnée à Mme Karine SELLEGRI, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192453DR07 du 1er septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211389DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Didier DEBROAS, directeur de l'unité UMR6023 intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023, intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT, dont le directeur est Didier DEBROAS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier DEBROAS, directeur de l'unité UMR6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DEBROAS, délégation de signature est donnée à Mme Corinne PETIT, directrice adjointe et à Mme Nathalie FRUQUIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210952DR07 du 24 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211391DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUGUET, directeur de l'unité UMR6024 intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024, intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, dont le directeur est Pascal HUGUET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pascal HUGUET, directeur de l'unité UMR6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HUGUET, délégation de signature est donnée à M. Ludovic FERRAND, directeur adjoint et à Mme Sophie BEL, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210964DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211393DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Johannes STEIGER, directeur de l'unité UMR6042 intitulée LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6042, intitulée LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, dont le directeur est Johannes STEIGER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Johannes STEIGER, directeur de l'unité UMR6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes STEIGER, délégation de signature est donnée à M. Erwan ROUSSEL, directeur adjoint et à Mme Inga KHOUDIR, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210950DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211396DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mourad BAIYOU, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201524DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, dont le directeur est Mourad BAIYOU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Mourad BAIYOU, directeur de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mourad BAIYOU, délégation de signature est donnée à Mme Beatrice BOURDIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210951DR07 du 24 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211400DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Krzysztof JAGLA, directeur de l'unité UMR6293 intitulée Génétique Reproduction et Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6293, intitulée Génétique Reproduction et Développement, dont le directeur est Krzysztof JAGLA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Krzysztof JAGLA, directeur de l'unité UMR6293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Krzysztof JAGLA, délégation de signature est donnée à Mme Anne FOGLI, directrice adjointe, à M. Franck TEILLET, Ingénieur d'études et à Mme Marie-José MARTINEZ, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210877DR07 du 17 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211402DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice LEROUX, directeur de l'unité UMR6296 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6296, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND, dont le directeur est Fabrice LEROUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Fabrice LEROUX, directeur de l'unité UMR6296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEROUX, délégation de signature est donnée à Mme Laurence HECQUET, directrice adjointe et à Mme Carole TURPIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170227DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211403DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Didier LAPORTE, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et Volcans, dont le directeur est Didier LAPORTE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier LAPORTE, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAPORTE, délégation de signature est donnée à M. Ivan VLASTELIC, directeur adjoint et à Mme Audrey CHAZAL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170176DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211404DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à M. Simone BERTOLI, directeur adjoint par intérim et à M. Johan GUIOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210876DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211405DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602 intitulée INSTITUT PASCAL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602, intitulée INSTITUT PASCAL, dont la directrice est Evelyne GIL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne GIL, délégation de signature est donnée à M. Christophe VIAL, directeur adjoint, et à Mme Pascale DUGAT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ; et à M. Eric BADEL, directeur du GDR3544 intitulé Sciences du bois, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de ce GDR.

**Article 3**

La décision n° DEC210875DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211406DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Julien BICHON, directeur de l'unité UMR6620 intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES BLAISE PASCAL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES BLAISE PASCAL, dont le directeur est Julien BICHON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Julien BICHON, directeur de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien BICHON, délégation de signature est donnée à M. Arnaud GUILLIN, Professeur des universités, à M. Frédéric BAYART, Professeur des universités et à Mme Valerie SOURLIER, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182004DR07 du 1er juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211435DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MULLER, directeur de l'unité GDR673 intitulée Informatique Mathématique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité GDR673, intitulée Informatique Mathématique, dont le directeur est Jean-Michel MULLER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MULLER, directeur de l'unité GDR673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC140647DR07 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211436DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2003, intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains, dont la directrice est Martine MEUNIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MEUNIER, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel PROCYK, directeur adjoint et à Mme Florence TAMISSA-LEGER, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191540DR07 du 15 mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211437DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadine RAVEL, directrice de l'unité GDR2013 intitulée Mémoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2013, intitulée Mémoire, dont la directrice est Nadine RAVEL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nadine RAVEL, directrice de l'unité GDR2013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine RAVEL, délégation de signature est donnée à Mme Florence TAMISSA-LEGER, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180803DR07 du 2 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211438DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité GDR2020 intitulée Repair, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2020, intitulée Repair, dont le directeur est Jérôme CHEVALIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité GDR2020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHEVALIER, délégation de signature est donnée à M. Laurent GREMILLARD, Directeur de recherche et à Mme Jalila SECOND, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180623DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211439DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Dorothee LAURENTI-SAVOURE, directrice de l'unité GDR2028 intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2028, intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets, dont la directrice est Dorothee LAURENTI-SAVOURE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dorothee LAURENTI-SAVOURE, directrice de l'unité GDR2028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC180509DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211440DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jerome MARGUERON, directeur de l'unité GDR2030 intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2030, intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories, dont le directeur est Jerome MARGUERON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jerome MARGUERON, directeur de l'unité GDR2030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jerome MARGUERON, délégation de signature est donnée à Mme Martine VERDENELLI, Ingénieur de recherche et à Mme Sandra GONCALVES LARBI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180510DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211441DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Mathieu HEBERT, directeur de l'unité GDR2044 intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2044, intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux, dont le directeur est Mathieu HEBERT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Mathieu HEBERT, directeur de l'unité GDR2044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC200490DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211442DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité GDR2048 intitulée Métallurgie des Alliages à Haute entropie ou à Composition Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2048, intitulée Métallurgie des Alliages à Haute entropie ou à Composition Complexe, dont la directrice est Anna FRACZKIEWICZ ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité GDR2048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à M. Ivan GUILLOT, directeur adjoint, à M. Franck TANCRET, directeur adjoint et à Mme Geraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190442DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211443DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Sofiane AMZIANE, directeur de l'unité GDR2078 intitulée Matériaux de construction BioSourcés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2078, intitulée Matériaux de construction BioSourcés, dont le directeur est Sofiane AMZIANE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Sofiane AMZIANE, directeur de l'unité GDR2078, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sofiane AMZIANE, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DUGAT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200877DR07 du 5 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211444DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent CHAPTAL, directeur de l'unité GDR2082 intitulée Approche intégrative pour une compréhension multi-échelles de la fonction des protéines membranaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2082, intitulée Approche intégrative pour une compréhension multi-échelles de la fonction des protéines membranaires, dont le directeur est Vincent CHAPTAL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Vincent CHAPTAL, directeur de l'unité GDR2082, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHAPTAL, délégation de signature est donnée à M. Martin PICARD, Directeur de Recherche et à Mme Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200552DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211445DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Konstantinos TERMENTZIDIS, directeur de l'unité GDR2086 intitulée Nano-Materials for Energy Applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2086, intitulée Nano-Materials for Energy Applications, dont le directeur est Konstantinos TERMENTZIDIS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Konstantinos TERMENTZIDIS, directeur de l'unité GDR2086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Konstantinos TERMENTZIDIS, délégation de signature est donnée à Mme Edwige BUTTET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200694DR07 du 4 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211610DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie SERVIGNE, directrice de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2340, intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, dont la directrice est Sylvie SERVIGNE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie SERVIGNE, directrice de l'unité GDR2340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie SERVIGNE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie OUDOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180406DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211611DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Mickael BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2865, intitulée Phénoménologie de la Turbulence, dont le directeur est Mickael BOURGOIN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Mickael BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael BOURGOIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192451DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211613DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Stephane DRUEL, directeur de l'unité GDR3064 intitulée Géométrie Algébrique et Géométrie Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3064, intitulée Géométrie Algébrique et Géométrie Complexe, dont le directeur est Stephane DRUEL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stephane DRUEL, directeur de l'unité GDR3064, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DRUEL, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200500DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211614DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Simon RICHE, directeur de l'unité GDR3395 intitulée Théorie de Lie Algébrique et Géométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3395, intitulée Théorie de Lie Algébrique et Géométrie, dont le directeur est Simon RICHE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Simon RICHE, directeur de l'unité GDR3395, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon RICHE, délégation de signature est donnée à Mme Valerie SOURLIER, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200687DR07 du 18 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211615DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien GAUTHIER, directeur de l'unité GDR3398 intitulée Histoire des Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3398, intitulée Histoire des Mathématiques, dont le directeur est Sébastien GAUTHIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Sébastien GAUTHIER, directeur de l'unité GDR3398, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GAUTHIER, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200501DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211616DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Thomas LEPOUTRE, directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vivant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3471, intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vivant, dont le directeur est Thomas LEPOUTRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thomas LEPOUTRE, directeur de l'unité GDR3471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas LEPOUTRE, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC171787DR07 du 10 mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211618DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, dont la directrice est Jannick DUCHET-RUMEAU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Margarida COSTA GOMES, directrice adjointe et à Mme Genevieve GATEAUD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200685DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211619DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DRAY, directeur de l'unité GDR3645 intitulée Ecologie Statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3645, intitulée Ecologie Statistique, dont le directeur est Stéphane DRAY ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane DRAY, directeur de l'unité GDR3645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DRAY, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ARBASSETTI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180804DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211620DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3671 intitulée Mise en oeuvre de composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3671, intitulée Mise en oeuvre de composites et propriétés induites, dont le directeur est Philippe BOISSE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3671, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COMBY, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC141523DR07 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211621DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716 intitulée Groupe de Recherche en Écologie Trophique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 1er janvier 2019 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3716, intitulée Groupe de Recherche en Écologie Trophique, dont le directeur est Alexandre BEC ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BEC, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FRUQUIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191257DR07 du 1er mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211277DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MARINESCO, directeur de l'unité UAR3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3453, intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est Stéphane MARINESCO ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane MARINESCO, directeur de l'unité UAR3453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARINESCO, délégation de signature est donnée à Mme Valerie OREA, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210957DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211278DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CHIARI, directrice de l'unité UAR3550 intitulée MSH MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3550, intitulée MSH MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, dont la directrice est Sophie CHIARI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sophie CHIARI, directrice de l'unité UAR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHIARI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle WRZESNIEWSKI, Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210592DR07 du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211279DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle RICHARD, directrice de l'unité UAR3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201538DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3602, intitulée Persée, dont la directrice est Gabrielle RICHARD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Gabrielle RICHARD, directrice de l'unité UAR3602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Eric ASTIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210958DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211280DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie FARGIER, directrice de l'unité UAR3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201538DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3668, intitulée Centre de communication scientifique directe, dont la directrice est Nathalie FARGIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie FARGIER, directrice de l'unité UAR3668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie FARGIER, délégation de signature est donnée à Mme Benedicte KUNTZIGER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210959Dr07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211281DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DANIEL, directrice de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3721, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon, dont la directrice est Isabelle DANIEL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Isabelle DANIEL, directrice de l'unité UAR3721, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DANIEL, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur adjoint et à Mme Beatrice MEZIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210960DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211282DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UAR3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3760, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, dont le directeur est Christophe GEOURJON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UAR3760, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEOURJON, délégation de signature est donnée à Mme Basma ZAMIT, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210623DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211283DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UAR3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation, dont la directrice est Patricia LAMBERT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UAR3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Alexia PUZENAT, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210626DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211285DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité UAR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201519DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR6402, intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, dont le directeur est Pierre-Etienne MACCHI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité UAR6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Etienne MACCHI, délégation de signature est donnée à M. Benoit DELAUNAY, Sous-directeur et à Mme Christèle PROT AULAS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210627DR07 du 9 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211290DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christian VOLLAIRE, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est Christian VOLLAIRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christian VOLLAIRE, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian VOLLAIRE, délégation de signature est donnée à M. Cyril BUTTAY, directeur adjoint et à Mme Florence DESCHAMPS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210743DR07 du 5 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211291DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Stephanie BRIANCON, directrice de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de génie Pharmaceutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5007, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de génie Pharmaceutique, dont la directrice est Stephanie BRIANCON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Stephanie BRIANCON, directrice de l'unité UMR5007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC160292DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211298DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KUZNIK, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008, intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon, dont le directeur est Frédéric KUZNIK ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric KUZNIK, directeur de l'unité UMR5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric KUZNIK, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SARTRE, directrice adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190885DR07 du 6 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211299DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, dont le directeur est Christophe DOUADY ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DOUADY, délégation de signature est donnée à M. Gilles ESCARGUEL, directeur adjoint, à M. Jean-Philippe BEDELL, Directeur de recherche et à Mme Nadine BROCHET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210637DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211300DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie Orientale, dont la directrice est Béatrice JALUZOT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JALUZOT, délégation de signature est donnée à M. Claude CHEVALEYRE, directeur adjoint et à Mme Aurélie LEJEUNE-CHARLES, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210963DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211301DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie BAUDINO, directrice de l'unité UMR5079 intitulée Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5079, intitulée Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales, dont la directrice est Sylvie BAUDINO ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie BAUDINO, directrice de l'unité UMR5079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC210590DR07 du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211302DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Guido PINTACUDA, directeur de l'unité UMR5082 intitulée Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5082, intitulée Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon, dont le directeur est Guido PINTACUDA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Guido PINTACUDA, directeur de l'unité UMR5082, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guido PINTACUDA, délégation de signature est donnée à Mme Anne FILLON LESAGE, Ingénieur de recherche et à Mme Camille CHABILAN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210591DR07 du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211303DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe GRANGEASSE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5086, intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, dont le directeur est Christophe GRANGEASSE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe GRANGEASSE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GRANGEASSE, délégation de signature est donnée à M. Patrice GOUET, directeur adjoint et à Mme Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210645DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211304DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5128 intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5128, intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, dont le directeur est Timothy MCKENNA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5128, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à M. Pascal FONGARLAND, directeur adjoint, à Mme Emmanuelle FOUILHE, Assistant ingénieur et à Mme Nathalie JOUGLARD, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210747DR07 du 5 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211305DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Frederic ABBES, directeur de l'unité UMR5133 intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133, intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien, dont le directeur est Frederic ABBES ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frederic ABBES, directeur de l'unité UMR5133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic ABBES, délégation de signature est donnée à M. Remy CRASSARD, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210647DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211306DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Etienne CORNUT, directeur par intérim de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, dont le directeur par intérim est Etienne CORNUT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Etienne CORNUT, directeur par intérim de l'unité UMR5137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne CORNUT, délégation de signature est donnée à Mme Mouna MOUNCIF MOUNGACHE, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210811DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211307DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Cecile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138 intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, dont la directrice est Cecile BATIGNE VALLET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Cecile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile BATIGNE VALLET, délégation de signature est donnée à Mme Christine OBERLIN, directrice adjointe et à Mme Valerie MERLE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC131110DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211308DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAROLA, directeur de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, dont le directeur est Stéphane PAROLA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane PAROLA, directeur de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAROLA, délégation de signature est donnée à Mme Carine MICHEL, directrice adjointe et à M. Damien SEON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210649DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211309DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Stephane GIOANNI, directeur de l'unité UMR5189 intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES, dont le directeur est Stephane GIOANNI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stephane GIOANNI, directeur de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GIOANNI, délégation de signature est donnée à Mme Bérandère REDON, directrice adjointe par intérim et à Mme Sophie REYSSET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210650DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211310DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie RAUX, directrice de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, dont la directrice est Sophie RAUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sophie RAUX, directrice de l'unité UMR5190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie RAUX, délégation de signature est donnée à Mme Elisa ANDRETTA, directrice adjointe et à Mme Veronique GONNET-GRANDJEAN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210651DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211311DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pierluigi BASSO, directeur de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, dont le directeur est Pierluigi BASSO ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierluigi BASSO, directeur de l'unité UMR5191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierluigi BASSO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice adjointe et à Mme Lucie BUJON GODDE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC201687DR07 du 8 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211313DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc PETIT, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information, dont le directeur est Jean-Marc PETIT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Marc PETIT, directeur de l'unité UMR5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Véronique EGLIN, directrice adjointe, à M. Guillaume DAMIAND, directeur adjoint et à Mme Djemilia CAVRET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210652DR07 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211314DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice par intérim de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5206, intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, dont la directrice par intérim est Anne VERJUS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne VERJUS, directrice par intérim de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VERJUS, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BEROUUD, directrice adjointe par intérim et à Mme Marie LUCCHI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210619DR07 du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211315DR07

Décision portant délégation de signature à M. Simon MASNOU, directeur de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont le directeur est Simon MASNOU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Simon MASNOU, directeur de l'unité UMR5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon MASNOU, délégation de signature est donnée à M. Driss ESSOUABRI, Professeur des universités et à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182040DR07 du 1er juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211316DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, dont le directeur est Olivier BEUF ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BEUF, délégation de signature est donnée à M. Patrick CLARYSSE, directeur adjoint et à Mme Sandrine VIGNON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210653DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211317DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, dont la directrice est Jannick DUCHET-RUMEAU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Eliane ESPUCHE, directrice adjointe, à M. Jean-Charles MAJESTE, directeur adjoint et à Mme Genevieve GATEAUD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210744DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211318DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pier Francesco FERRARI, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, dont le directeur est Pier Francesco FERRARI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pier Francesco FERRARI, directeur de l'unité UMR5229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pier Francesco FERRARI, délégation de signature est donnée à Mme Angela SIRIGU, Directeur de recherche et à Mme Annie BUSSON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210745DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211319DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Didier AUBOEUF, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est Didier AUBOEUF ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier AUBOEUF, directeur de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier AUBOEUF, délégation de signature est donnée à M. Gael YVERT, directeur adjoint et à Mme Isabelle SERVAIS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160239DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211320DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240 intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240, intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, dont le directeur est Henri William NASSER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri William NASSER, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie POUSSEREAU, directrice adjointe et à Mme Isabelle THEVENOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210749DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211321DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Francois LEULIER, directeur de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242, intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON, dont le directeur est Francois LEULIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Francois LEULIER, directeur de l'unité UMR5242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francois LEULIER, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne ROGOWSKY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210750DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211322DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier PIVA, directeur de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5246, intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES, dont le directeur est Olivier PIVA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier PIVA, directeur de l'unité UMR5246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PIVA, délégation de signature est donnée à M. Christophe MARQUETTE, directeur adjoint et à Mme Sybille CARABOEUF, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC161182DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211325DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice de l'unité UMR5256 intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256, intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON, dont la directrice est Catherine PINEL-HENRYON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice de l'unité UMR5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PINEL-HENRYON, délégation de signature est donnée à M. Christian GEORGE, directeur adjoint, à M. Christophe GEANTET, directeur adjoint, à Mme Chantal LORENTZ, Ingénieur de recherche et à Mme Geraldine CHAPUIS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200260DR07 du 1er février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211326DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, dont le directeur est Daniel NELIAS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NELIAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel DUMONT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172234DR07 du 3 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211328DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, dont le directeur est Bruno MASENELLI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MASENELLI, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Ségolène CALLARD, directrice adjointe et à Mme Benedicte ANDRE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210813DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211329DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Eric DEBAYLE, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5276, intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement, dont le directeur est Eric DEBAYLE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Eric DEBAYLE, directeur de l'unité UMR5276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DEBAYLE, délégation de signature est donnée à M. Vincent GROSSI, directeur adjoint et à Mme Emma BESSIERES, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ; et à Mme Marie-Jeanne BARRIER, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 5000 euros.

**Article 3**

La décision n° DEC210818DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211330DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR5278 intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5278, intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, dont le directeur est Emmanuel LACOTE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR5278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LACOTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Julie BOUGRINE, Maître de conférence et à Mme Anne RENAULT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172355DR07 du 28 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211331DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, dont le directeur est Christophe MORELL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MORELL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle VULLIET, directrice adjointe et à Mme Valerie FROMENTEZE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182574DR07 du 1er septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211332DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont la directrice est Christine DETREZ ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MALLON, directrice adjointe, à Mme Emmanuelle SANTELLI, directrice adjointe, à M. Ahmed BOUBEKER, directeur adjoint et à M. Abderrhazag GUERCHOUCHE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190835DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211333DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'unité UMR5286 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5286, intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON, dont le directeur est Patrick MEHLEN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'unité UMR5286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MEHLEN, délégation de signature est donnée à M. Charles DUMONTET, directeur adjoint, à M. Fabien ZOULIM, Professeur des universités, à Mme Blandine BRUNEEL, Ingénieur de recherche et à Mme Julie POURCHET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200407DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211345DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Dominique SIGAUDDO-ROUSSEL, directrice de l'unité UMR5305 intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5305, intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique, dont la directrice est Dominique SIGAUDDO-ROUSSEL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique SIGAUDDO-ROUSSEL, directrice de l'unité UMR5305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SIGAUDO-ROUSSEL, délégation de signature est donnée à Mme Corinne UBERTY, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210819DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211346DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe DUGOURD, directeur de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306, intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, dont le directeur est Philippe DUGOURD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe DUGOURD, directeur de l'unité UMR5306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DUGOURD, délégation de signature est donnée à Mme Dominique FARJOT, Ingénieur d'études et à Mme Christelle MACHEBOEUF, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160305DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211347DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul VIRICELLE, directeur de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201539DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, dont le directeur est Jean Paul VIRICELLE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean Paul VIRICELLE, directeur de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Paul VIRICELLE, délégation de signature est donnée à M. Guillaume KERMOUCHE, directeur adjoint, à Mme Sophie VIALA-CARRIER, SARCS et à Mme Geraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC173174DR07 du 1er décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211348DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Francois COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5308, intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, dont le directeur est Francois COSSET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Francois COSSET, directeur de l'unité UMR5308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francois COSSET, délégation de signature est donnée à M. François VANDENESCH, directeur adjoint, à Mme Nathalie ALAZARD-DANY, Professeur agrégé, à Mme Cécile MONNIER-LOUDIN, Ingénieur d'études et à Mme Nathalie JACQUET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160633DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211349DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5310, intitulée Institut Neuromyogène, dont le directeur est Laurent SCHAEFFER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Helene PUCCIO, Directeur de recherche, à Mme Andree DEFOURS, Ingénieur d'études et à Mme Isabelle ROMERA, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210809DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211350DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Marina MESTRE ZARAGOZA, directrice de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5317, intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités, dont la directrice est Marina MESTRE ZARAGOZA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marina MESTRE ZARAGOZA, directrice de l'unité UMR5317, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marina MESTRE ZARAGOZA, délégation de signature est donnée à M. Olivier BARA, directeur adjoint et à Mme Diane LAURENT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210820DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211351DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe BAILLY, directeur de l'unité UMR5509 intitulée LABORATOIRE DE MÉCANIQUE DES FLUIDES ET D'ACOUSTIQUE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5509, intitulée LABORATOIRE DE MÉCANIQUE DES FLUIDES ET D'ACOUSTIQUE, dont le directeur est Christophe BAILLY ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe BAILLY, directeur de l'unité UMR5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAILLY, délégation de signature est donnée à M. Lionel SOULHAC, Professeur et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210821DR07 du 10 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211352DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux Ingénierie et Science, dont le directeur est Eric MAIRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MAIRE, délégation de signature est donnée à M. Bernard NORMAND, directeur adjoint, à M. Laurent CHAZEAU, directeur adjoint par intérim, à M. Michel PEREZ, Professeur des universités et à Mme Jalila SECOND, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC201456DR07 du 1er août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211353DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc LOUBET, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5513, intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes, dont le directeur est Jean-Luc LOUBET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Luc LOUBET, directeur de l'unité UMR5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc LOUBET, délégation de signature est donnée à M. Manuel COLLET, directeur adjoint et à Mme Anne-Laure LAVAL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210880DR07 du 17 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211354DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Florence GARRELIE, directrice de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien, dont la directrice est Florence GARRELIE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Florence GARRELIE, directrice de l'unité UMR5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GARRELIE, délégation de signature est donnée à M. Marc SEBBAN, directeur adjoint et à Mme Julie DEBIESSE, ATA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170954DR07 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211355DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, dont la directrice est Sylvie NAZARET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'unité UMR5557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie NAZARET, délégation de signature est donnée à M. Xavier LE ROUX, directeur adjoint, à Mme Florence WISNIEWSKI, directrice adjointe et à Mme Beatrice BIGAI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210615DR07 du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211358DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice VAVRE, directeur de l'unité UMR5558 intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558, intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, dont le directeur est Fabrice VAVRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Fabrice VAVRE, directeur de l'unité UMR5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice VAVRE, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DESOUHANT, directeur adjoint et à Mme Nathalie ARBASSETTI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210886DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211359DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Matthew LEHNERT, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est Matthew LEHNERT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Matthew LEHNERT, directeur de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthew LEHNERT, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche et à Mme Bérengère CHAMORET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210889DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211360DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5593, intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports, dont le directeur est Pierre-Yves PEGUY ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves PEGUY, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie SOUCHE-LECORVEC, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181411DR07 du 17 avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211361DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine GUILLAUME, directeur de l'unité UMR5596 intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, dont le directeur est Antoine GUILLAUME ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Antoine GUILLAUME, directeur de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Mme Rabia MAKINE, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191937DR07 du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211365DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Etienne COSSART, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201536DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600, intitulée Environnement, ville et société, dont le directeur est Etienne COSSART ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Etienne COSSART, directeur de l'unité UMR5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne COSSART, délégation de signature est donnée à Mme Lydia COUDROY DE LILLE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210961DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211366DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud BRIOUDE, directeur de l'unité UMR5615 intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5615, intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES, dont le directeur est Arnaud BRIOUDE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Arnaud BRIOUDE, directeur de l'unité UMR5615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BRIOUDE, délégation de signature est donnée à M. Gabriel FERRO, directeur adjoint et à Mme Patricia COMBIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160291DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211367DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Marilyn NICOUD, directrice de l'unité UMR5648 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, dont la directrice est Marilyn NICOUD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marilyn NICOUD, directrice de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marilyn NICOUD, délégation de signature est donnée à M. Cyrille ALLET, directeur adjoint et à M. Pierre DIMOYAT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210887DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211368DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Gwyneth INGRAM, directrice de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, dont la directrice est Gwyneth INGRAM ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Gwyneth INGRAM, directrice de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwyneth INGRAM, délégation de signature est donnée à M. Olivier HAMANT, directeur adjoint, à M. Yvon JAILLAIS, directeur adjoint et à Mme Cindy VIAL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210888DR07 du 18 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211132DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3728, intitulée Biodiversité, Eau & Ville, dont le directeur est Xavier LE ROUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LE ROUX, délégation de signature est donnée à M. Herve PIEGAY, directeur adjoint et à Mme Laurence LACROIX, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160307DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional  
Frederic FAURE



## DEC211239DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sara BOUCHENAK, directrice de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR2000, intitulée Fédération Informatique de Lyon, dont la directrice est Sara BOUCHENAK ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sara BOUCHENAK, directrice de l'unité FR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sara BOUCHENAK, délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIVIEN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210737DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211240DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est Bruno ANDRIOLETTI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRIOLETTI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210620DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211243DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, dont le directeur est Christian BORDAS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

La décision n° DEC210793DR07 du 9 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211262DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité FR3411 intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3411, intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, dont le directeur est Bernard NORMAND ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité FR3411, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard NORMAND, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DRAPIER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210962DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211263DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement, dont la directrice est Irene TILL-BOTTRAUD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Irene TILL-BOTTRAUD, délégation de signature est donnée à Mme Delphine LATOUR, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210622DR07 du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211264DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Frank Olaf WAGNER, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3490, intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, dont le directeur est Frank Olaf WAGNER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frank Olaf WAGNER, directeur de l'unité FR3490, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank Olaf WAGNER, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210738DR07 du 5 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211265DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie MONCOFFRE, directrice de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3618, intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, dont la directrice est Nathalie MONCOFFRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie MONCOFFRE, directrice de l'unité FR3618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MONCOFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Martine VERDENELLI, Ingénieur de recherche et à Mme Sandra GONCALVES LARBI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200048DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211266DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3728, intitulée Biodiversité, Eau & Ville, dont le directeur est Xavier LE ROUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LE ROUX, délégation de signature est donnée à M. Herve PIEGAY, directeur adjoint et à Mme Laurence LACROIX, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC211132DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211267DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Sabine FOURRIER, directrice par intérim de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3747, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux , dont la directrice par intérim est Sabine FOURRIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sabine FOURRIER, directrice par intérim de l'unité FR3747, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine FOURRIER, délégation de signature est donnée à M. Gerard CHARPENTIER, directeur adjoint par intérim et à Mme Pauline PETRYSZYN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210617DR07 du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211271DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UAR833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Nathalie HURET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UAR833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HURET, délégation de signature est donnée à Mme Lucia GURIOLI, directrice adjointe, à Mme Christelle ROSSIN, directrice adjointe et à M. Jean-Luc BARAY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC211133DR07 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211274DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité UAR2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2000, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, dont le directeur est Gilles POLLET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité UAR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Mme Rachida BENSADDIK, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210739DR07 du 5 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC211275DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Samir MERABET, directeur de l'unité UAR3444 intitulée SFR Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3444, intitulée SFR Biosciences, dont le directeur est Samir MERABET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Samir MERABET, directeur de l'unité UAR3444, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir MERABET, délégation de signature est donnée à M. Yann LEVERRIER, directeur adjoint et à Mme Anaïs JACQUIN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210593DR07 du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mars 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



DEC210379DR08

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric PINAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL), dont le directeur est M. Michel COGNE ;

**Vu** la décision DEC202331INSB du 20 décembre 2020 portant cessation de fonctions et nominations de M. Yves DENIZOT aux fonctions de directeur et de M. Eric PINAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL).

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Eric PINAUD, Directeur Adjoint, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PINAUD, délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD, Directeur d'équipe, Professeur d'université, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 janvier 2021

Le directeur d'unité  
Yves DENIZOT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211470DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE ;

**Vu** la décision DEC210291INC du 9 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très hauts champs (IR-RMN-THC)

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FILLON-LESAGE, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante ingénieure et à Mme Nadège PERRIER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190038DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON



DEC211602DR08

**Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David GIRON, la délégation de signature est donnée à Mme Christelle SUPPO, Directrice-Adjointe, Professeur des Universités, à M. Simon DUPONT, Ingénieur d'études, Adjoint de direction, à Mme Viviane SOURAMASING, gestionnaire, Assistante ingénieure, et à Mme Marjorie TOLMONT, Gestionnaire, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190050DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 6 avril 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON



DEC211689DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), dont la directrice est Mme Chiara LASTRAIOLI ;

**Vu** la décision DEC192893INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Xavier RODIER Directeur de l'USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL).

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Lydia SEABRA, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydia SEABRA, délégation est donnée à Mme Claudie VINET, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 29 mars 2021

Le directeur d'unité  
Xavier RODIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211531DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Marc BOUVILLAIN, Directeur adjoint et à Mme Patricia LEGLAND, Responsable du bureau de gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC190077DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 29 mars 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC211523DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), dont la directrice est Mme Chiara LASTRAIOLI ;

**Vu** la décision DEC192893INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Xavier RODIER Directeur de l'USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL).

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier RODIER, directeur de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier RODIER, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEABRA, Secrétaire générale et à Mme Claudie VINET, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC192465DR08 du 12 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 29 mars 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON



DEC211685DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Marc BOUDVILLAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc BOUDVILLAIN, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BOUDVILLAIN, délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Responsable du bureau de gestion financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orleans, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La directrice d'unité  
Eva JAKAB TOTH

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211469DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3625, intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM), dont la directrice est Mme Céline LANDON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190038DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON



DEC211761DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Pascale LETOURNEUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulé Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), dont le Directeur est M. Pascal BONNET;

**Vu** la décision DEC210912INC du 3 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Pascale LETOURNEUX, directrice administrative, Ingénieure de recherche de 2<sup>nd</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale LETOURNEUX, délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Gestionnaire financier, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 mars 2021

Le directeur d'unité  
Sylvain ROUTIER

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211691DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE ;

**Vu** la décision DEC210291INC du 9 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR3050 intitulé Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très hauts champs (IR-RMN-THC) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2021

La directrice d'unité  
Anne FILLON-LESAGE



DEC211692DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LEGLAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3625, intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM), dont la directrice est Mme Céline LANDON.

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orleans, le 24 mars 2021

La directrice d'unité  
Céline LANDON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211724DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON.

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Christelle SUPPO, Directrice-Adjointe, Professeure des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, délégation est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, gestionnaire, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO et de Mme Viviane SOURAMASING, délégation est donnée à Mme Marjorie TOLMONT, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TOURS, le 6 avril 2021

Le directeur d'unité  
David GIRON

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211758DR08

**Décision portant délégation de signature à M Sylvain ROUTIER, directeur par intérim de l'unité UMR7311 intitulé Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), dont le Directeur est M. Pascal BONNET ;

**Vu** la décision DEC210912INC du 3 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain ROUTIER, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ROUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Pascale LETOURNEUX, directrice administrative, Ingénieure de recherche de 2<sup>nd</sup> classe, et à M. Christophe DUBOIS, Gestionnaire financier, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC201821DR08 du 7 octobre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 mars 2021

Le délégué régional  
Ludovic HAMON



**DEC211006DR11**

**Décision portant délégation de signature à Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

**Vu** la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Giorgio DI NATALE, et M. Laurent FESQUET, le directeur adjoint ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giorgio DI NATALE, délégation de signature est donnée à M. Laurent FESQUET, MCF G-INP, directeur adjoint, à Mme Anne-Laure FOURNERET, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Mathilde GARCON, AI UGA, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 5 000 euros HT.

## Article 3

La décision n° DEC210557DR11 du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 mars 2021.

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC210517DR11**

**Décision portant délégation de signature Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), dont la directrice est Mme Christine VERDIER et Mme Amélie FAVREAU, la directrice adjointe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Christine VERDIER, délégation de signature est donnée à Mme Amélie FAVREAU, MCF UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC210393DR11 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ



## DEC210551DR11

**Décision portant délégation de signature à Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), dont la directrice est Mme Myriam FERRO ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam FERRO, délégation de signature est donnée à Mme Virginie BRUN, chercheur CEA, chef de l'équipe EDyP, et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC210394DR11 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ



## **DEC210431DR11**

**Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DHÉ, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie MAINARD aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DE142155DR11 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant nomination de M. Lionel MORARD aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DEC181839DR11 du 19 juin 2018 portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON aux fonctions de responsable adjointe du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DEC181844DR11 du 19 juin 2018 portant nomination de M. Philippe HUGONNARD-ROCHE aux fonctions de responsable adjoint du Service technique et logistique de la délégation Alpes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DHÉ, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Stéphanie MAINARD, responsable du Service des Ressources Humaines, et Mme Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Isabelle DHÉ.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DHÉ, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Isabelle DHÉ.



### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Isabelle DHÉ.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DHÉ, délégation de signature est donnée à Madame Célia RATEL, gestionnaire financière de la Délégation régionale Alpes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Isabelle DHÉ, dans la limite de 2 000 euros.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2021

La déléguée régionale par intérim  
Isabelle DHÉ



**DEC210394DR11**

**Décision portant délégation de signature à Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'unité FR2048 intitulée Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI), dont la directrice est Mme Myriam FERRO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Myriam FERRO, directrice de l'unité FR2048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2021.

Le délégué régional,  
Jérôme Paret



## DEC210830DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence (IM2NP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*, dont le directeur est *Jean-Luc AUTRAN* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Jean-Luc AUTRAN*, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation de signature est donnée à :

- M. Christophe GIRARDEAUX, professeur, M. Ludovic ESCOUBAS, professeur et M. Alain ESCODA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>,
- Mme Paule SANTANTONIO, AI, Mme Véronique MUNUSAMI, AI, Mme Johanne BURLES, AI, M. Yves KLEIN, AI, Mme Zolika DJELLOULI, TCE, et à Mme Lydia CARLIER, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les engagements inférieurs à 40K€
- Mme Leslie SCALA, IE, pour la certification du service fait uniquement.

## Article 3

La décision n° DEC181475DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 février 2021

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC210608DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives (LNC)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7291, intitulée *Laboratoire des neurosciences cognitives*, dont le directeur est *Thierry HASBROUCQ* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Boris BURLE, directeur adjoint,, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE, délégation est donnée à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE et de Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2021

Le directeur d'unité  
Thierry HASBROUCQ



## DEC2010607DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry HASBROUCQ, directeur de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives (LNC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7291, intitulée *Laboratoire des neurosciences cognitives*, dont le directeur est *Thierry HASBROUCQ* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Thierry HASBROUCQ*, directeur de l'unité UMR7291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Thierry HASBROUCQ*, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, DR, à M. Boris BURLE, DR et à M. Julien STEFANINI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181356DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2021

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC211547DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Bertrand SCHATZ**, directeur du groupement de recherche **GDR2058 intitulé Pollinisation, réseaux d'interaction et fonctionnalité des écosystèmes (POLLINECO)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018, approuvant la création du groupement de recherche intitulé Pollinisation, réseaux d'interaction et fonctionnalité des écosystèmes (POLLINECO), dont le directeur est M. Bertrand SCHATZ

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Bertrand SCHATZ**, directeur du groupement de recherche GDR2058, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SCHATZ, délégation de signature est donnée à **Mme Véronique HANIN** Administratrice IR et à **Mme Marguerite PLATON** Responsable Financière AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



**DEC211505DR13**

Décision portant **délégation de signature à M. Etienne AUDINAT**, directeur du groupement de recherche **GDR2071 intitulée GDR Microglie et Neuroinflammation**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019, approuvant la création du groupement de recherche intitulée *GDR Microglie et Neuroinflammation*, dont le directeur est Etienne AUDINAT

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne AUDINAT, directeur du groupement de recherche GDR2071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Etienne AUDINAT, délégation de signature est donnée à M. François RASSENDREN, DR2, Chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



## DEC211482DR13

Décision portant délégation de signature à *Yves DESDEVISES*, directeur de l'unité FR3724 intitulée « **Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer** » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu la décision DEC201639INSB** du 8 octobre 2020, portant nomination de M. Yves DESDEVISES aux fonctions de directeur de l'unité FRE3724 « **Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer** »

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Yves DESDEVISES**, directeur de l'unité FR3724, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DESDEVISES, délégation de signature est donnée à **M. LARTAUD Franck**, Maître de Conférence, à **Mme Patricia BOUZONNIE** Attachée administration de l'Etat et **FIEVET Josiane** pour un **montant plafonné à 3 000€HT**, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°**DEC200834DR13** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



**DEC211558DR13**

Décision portant **délégation de signature à M. Luis-Miguel CHEVIN**, directeur du groupement de recherche **GDR3715 intitulé Plasticité Phénotypique (PlasPhen)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement du groupement de recherche intitulé *GDR Plasticité Phénotypique (PlasPhen)*, dont le directeur est M. Luis-Miguel CHEVIN

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Luis-Miguel CHEVIN**, directeur du groupement de recherche GDR3715, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis-Miguel CHEVIN, délégation de signature est donnée à **Mme Véronique HANIN** Administratrice IR et à **Mme Marguerite PLATON** Responsable Financière AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC211112DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine LAYRISSE, directrice de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de service de l'unité GDS2754, intitulée MATHRICE, dont la directrice est Mme Sandrine LAYRISSE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine LAYRISSE, directrice de l'unité GDS2754 MATHRICE, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LAYRISSE, délégation de signature est donnée à Mme Karine LECUONA, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC171785DR07 du 10 mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES



DEC211129DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine LOQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB.**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201516DGDS du 18 décembre 2020 portant prorogation de l'unité UMS3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont la directrice est Mme Valérie GABELICA ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Antoine LOQUET, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LOQUET, délégation est donnée à Mme Sylvie DJIAN, ingénieure de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

La directrice d'unité

Mme Valérie GABELICA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211636DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité UMR 5114, intitulée CENTRE DE DROIT COMPARE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIAL (COMPTRASEC), dont le directeur est M. Philippe MARTIN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Sophie PIERRAT, ingénieure d'étude, Mme Héloïse LAMIRAULT, assistante ingénieur, et Mme Pascale CHAMBARETAUD, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC193287DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES



DEC211119DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Alain FRITSCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche l'unité UMR5255, intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM) dont le directeur est M. Eric FOUQUET ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain FRITSCH, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FRITSCH, délégation est donnée à Mme Karine FLAVIER, ingénieure d'étude hors classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FRITSCH et de Mme Karine FLAVIER, délégation est donnée à M. Laurent BOUFFIER aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 mars 2021

Le directeur d'unité

M. Eric FOUQUET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC210712DERCI**

Décision portant renouvellement de monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES (DERCI)

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de monsieur Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**Vu** la décision DEC171416DERCI du 09 mai 2017 portant renouvellement de monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**Vu** la décision DEC182630DERCI du 30 octobre 2018 portant renouvellement de monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**Vu** la décision DEC200723DERCI du 11 mars 2020 portant renouvellement de monsieur pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** – Monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à BRUXELLES, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2021

Pour le Président-Directeur Général  
Et, par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science,  
Alain SCHUHL



## DEC210668DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur William RENDU, directeur de l'unité IRL2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAn), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. William RENDU**, directeur de l'unité IRL 2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAn), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William RENDU, délégation de signature est donnée à **M. Sergei VASILIEV**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## DEC211508DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel BIDOIT aux fonctions de directeur de de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC172359DAJ du 28 septembre 2017 portant modification de la décision DEC140825DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Michel BIDOIT, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille MOULIN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY appelée à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant fin de fonctions de M. Michel BIDOIT et nomination de M. Ali CHARARA aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Monsieur Ali CHARARA**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, délégation est donnée à **Madame Mireille MOULIN**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA et de Madame Mireille MOULIN, délégation est donnée à **Madame Sandrine AUGER**, chargée d'études en administration scientifique (CEAS), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 mars 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**



## DEC210679DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC191172DGDS du 7 novembre 2019 portant création de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Dominique BAILLARGEAT**, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211797DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183, intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), dont le directeur est M. Patrice Cartraud ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Cartraud, délégation de signature est donnée à Mme Cannelle Mérian, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172396DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/04/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211525DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BOUTIN, Directeur de l'Unité Mixte de Service UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille (IBL), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'Unité UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le Directeur est M. Philippe BOUTIN

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191244DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le Directeur est M. Philippe BOUTIN



DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> — La délégation est donnée à Philippe BOUTIN, Directeur, de l'UMS3702, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUTIN, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Audrey MANSUET, responsable du service de gestion financière et comptable, et à Mme Régine BLANCHET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 3 — La décision DEC191448DR18 du 1<sup>er</sup> septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 mars 2021

Pour le Président – directeur général  
Le Délégué Régional  
M. Christophe J. MULLER

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



DEC202322DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519], à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle CESSOU, délégation de signature est donnée à Mme Nina LUZ DA SILVA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182825DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 19 novembre 2020

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC202056DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUMOUCHEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe DUMOUCHEL, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DUMOUCHEL, délégation est donnée à Mme Nina LUZ DA SILVA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 19 novembre 2020

La directrice d'unité  
Armelle CESSOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **DEC202284DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

**Vu** la décision DEC181729DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

**Vu** la décision DEC201624DAJ portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

**A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**



- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

## B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, délégation est donnée à M. Cyril Moulin, directeur adjoint de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de de l'INSU et de M. Cyril Moulin, directeur adjoint de l'INSU, délégation est donnée à Mme Vanessa Tocut, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 4.** - La présente décision abroge la décision DEC201625DAJ du 14 septembre 2020 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC210989INSIS

**Décision portant modification de la décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulée « Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble - G2Elab »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision DEC201509DGDS susvisée, les termes relatifs à UMR5269 intitulée « Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble - G2Elab » sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante :

« Directeur adjoint : M. Yves LEMBEYE, Maître de conférences »

Est remplacée par :

« Directeur adjoint : M. Yves LEMBEYE, Professeur des universités »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2021.

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211642 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8222 intitulée LECOB Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques : Plateau Analytique et d'Expertises**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR8222 intitulée LECOB Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques - Plateau Analytique et d'Expertises sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Montpellier, le 9 avril 2021

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE





## TARIFICATION SIMPLIFIEE

### LECOB UMR 8222

Plateau Analytique et d'Expertises

Date de prise d'effet: 01/01/2021

Ref Analyses	Analyses	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
<b>Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (echantillon)</b>					
Chromato-1	Acides gras totaux	31 €	60 €	63 €	133 €
Chromato-2	Acides gras par classes de lipides	47 €	104 €	107 €	177 €
Chromato-3	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	183 €	320 €	327 €	491 €
Chromato-4	Dilution supplémentaire	6 €	25 €	26 €	61 €
Chromato-5	Réinjection	3 €	22 €	23 €	46 €
<b>Analyses par spectrophotométrie (echantillon)</b>					
Photo-1	Glucides totaux	3 €	7 €	8 €	19 €
Photo-2	Lipides totaux	3 €	6 €	7 €	23 €
Photo-3	Acides gras totaux	7 €	25 €	26 €	50 €
Photo-4	Protéines totales	3 €	7 €	7 €	19 €
Photo-5	Protéines disponibles	3 €	7 €	8 €	32 €
<b>Analyses par spectrofluorimétrie (echantillon)</b>					
Fluo-1	Pigments (Sédiments)	1 €	33 €	33 €	40 €
Fluo-2	Pigments (Filtres)	2 €	28 €	29 €	52 €
Fluo-3	Acides aminés totaux	17 €	24 €	25 €	48 €
Fluo-4	Acides aminés disponibles	19 €	26 €	27 €	50 €
<b>Analyse par conductimétrie (echantillon)</b>					
Oxy-1	Oxygène dissous	2 €	4 €	5 €	17 €
<b>Analyse globale (echantillon)</b>					
MO-1	% de matière organique	0.50 €	6 €	6 €	12 €
<b>Analyse granulométrique (echantillon)</b>					
Granulo-1	Granulométrie	7 €	23 €	23 €	41 €
<b>Sclérochronologie</b>					
Sclero-1	Litholamellage	16 €	22 €	22 €	52 €
Sclero-2	Analyses sclérochronologie	6 €	7 €	7 €	22 €
Sclero-3	Analyse et validation de données	0 €	2 €	2 €	41 €
<b>Expertises (tarif journalier)</b>					
Ref Analyses	Analyses	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Exp-1	Journée d'Expertise faunistique sur substrats meuble	0 €	0 €	279,00 €	502,19 €
Exp-2	Journée d'Expertise judiciaire et environnementale	0 €	0 €	387,48 €	697,47 €
Exp-3	Journée d'Prélèvement sur terrain et tri de la macrofaune	0 €	0 €	180,52 €	324,94 €
Exp-4	Journée d'Expertise simulations hydrodynamiques	0 €	0 €	435,67 €	784,21 €

#### Définitions des tarifs appliqués:

Tarif 1 : LECOB

Tarif 2 : CNRS et Sorbonne Université

Tarif 3 : Autres organismes publics

Tarif 4 : Organismes privés

DEC211476 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes – Plateforme SAME**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5004 intitulée BPMP BIOCHIMIE ET PHYSIOLOGIE MOLECULAIRE DES PLANTES Plateforme SAME sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 15 AVRIL 2021.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Montpellier, le 30 mars 2021

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE





### Service d'Analyses Multi-Elémentaires (SAME)

2, Place Viala- Bat: 7

34060 MONTPELLIER

Tél : +33 4 99 61 25 72

mail: umr-bpmp-same@supagro.fr

TARIFICATION de la Plateforme SAME (Service d'Analyses Multi-Elémentaires)



Prise d'effet au 15/04/2021 - Les prix s'entendent H.T

## PRESENTATION DES PRESTATIONS

		Prestation Initiale			Options			
		TARIF A	TARIF B	TARIF C	Montant par échantillons à ajouter aux Prestations Initiales			
		<u>Nutriments</u> Fe Zn Cu Mn Mg K Ca Na OU <u>Métaux Lourds</u> Fe Zn Cu Mn Cr Ni Al Cd Pb	<u>Gamme Complète</u> Fe Zn Cu Mn Co Cr Ni Al Mo Cd Mg Ca K Na Ba Sr Pb	<u>Analyse Silicium</u>  Si	Phosphore  + P	couple ou Trinôme Elément  +RB / Be ou +P / B / Sn	quadri-Elément  +B / Sn / Rb / Be ou +Ti / V / Ti / Sc	Arsenic  +MSIS / As
Prestation Complète	Référence	COMP-NUTRI/LOURD	COMP-GAMME	COMP-SILICE	COMP+P	COMP+TRI_EL	COMP+QUA_EL	COMP+As
	Publique	5,00 €	7,00 €	5,00 €	0,75 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €
	Privé	10,00 €	14,00 €	10,00 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €	5,00 €
Accompagnement Utilisation	Référence	ACC-NUTRI/LOURD	ACC-GAMME	ACC-SILICE	ACC+P	ACC+TRI_EL	ACC+QUA_EL	ACC+As
	Publique	2,00 €	2,50 €	2,00 €	0,30 €	0,40 €	0,60 €	1,00 €
	Privé	4,00 €	5,00 €	4,00 €	0,60 €	0,80 €	1,20 €	2,00 €
Autonomie	Référence	AUTO-NUTRI/LOURD	AUTO-GAMME	AUTO-SILICE	AUTO+P	AUTO+TRI_EL	AUTO+QUA_EL	AUTO+As
	Publique	1,00 €	1,50 €	1,00 €	0,15 €	0,20 €	0,30 €	1,00 €
	Privé	2,00 €	3,00 €	2,00 €	0,30 €	0,40 €	0,60 €	2,00 €

responsable scientifique	Stephane MARI	<a href="mailto:stephane.mari@inrae.fr">stephane.mari@inrae.fr</a>
responsable technique	Sandrine CHAY	<a href="mailto:sandrine.chay@inrae.fr">sandrine.chay@inrae.fr</a>
gestion	Cyril DUFOUR	<a href="mailto:cyril.dufour@inrae.fr">cyril.dufour@inrae.fr</a>

N° Siret 180 089013 00395 CNRS-DR13

Code APE 7220Z - N° TVA Intracom. FR 40180089013

DEC211595 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateau PONTEM (Plateforme Mamma)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateau PONTEM (Plateforme Mamma) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Montpellier, le 6 avril 2021

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE





# MAMMA

## Tarification

### UAR 3426 BIOCAMBUS

Plateau PONTEM  
(Plateforme MAMMA)

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
PONTEM_1	analyse de métabolites	échantillon	80 €	195 €	292 €
PONTEM_2	developpement de méthode	méthode	5 366 €	14 940 €	22 410 €

\* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> Avril 2021

DEC202305DR20

**Décision relative au tarif des produits de UMR 7275 – IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) intitulée « Tarification des prestations GENOMIX »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ en date du 17 juillet 2019 nommant Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er octobre 2019 ;

Vu la décision DEC191820DAJ en date du 17 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7275 - IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) intitulées « Tarification des prestations GENOMIX » sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
Cette décision annule et remplace la décision DEC 173234 DR20.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 16/12/2020

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Aurélie PHILIPPE



**ANNEXE**  
 Décision tarifaire des prestations de l'IPMC  
 (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire)  
 Plateforme **GENOMIX**

*Prix en euros H.T*

Désignation	Académique	Privé
Banque	220 €	340 €
Banque Single cell 10X Genomics	2 030 €	2 950 €
Séquençage Illumina Mid 150	1 520 €	2 460 €
Séquençage Illumina Mid 300	2 110 €	3 090 €
Séquençage Illumina High 75	1 880 €	2 840 €
Séquençage Illumina High 150	3 080 €	4 130 €
Séquençage Illumina High 300	4 600 €	5 760 €
Séquençage Nanopore Promethion	2 380 €	3 400 €
Analyse statistique	520 €	1 530 €

## DEC202030DRH

### **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°190173DRH du 22 janvier 2019 portant nomination de remplaçants titulaires et suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire recherche.

DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée, à compter du 17 novembre 2020, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche :

Madame Gaëlle CHOURAQUI  
Chargée de recherche classe normale

En remplacement de :

Madame Claire-Marie PRADIER  
Directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er décembre 2020

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops back to the left and then down, forming a stylized 'A' or 'P' shape.



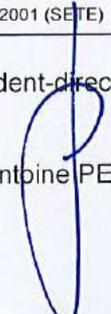
## DEC210998DRH

### Cristal 2021 : liste des lauréats

INSTITUTS	NOM	Prénom	GRADE	BAP	STRUCTURE	DELEGATION REGIONALE
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	FOY	Jean-Claude	AI	C	CNRS - UPR3286 (GANIL)	19
	PUIILL	Véronique	IR1	C	CNRS - UMR9012 (IJCLab)	4
Institut de chimie	GENEVOIS	Cécile	IR1	B	CNRS - UPR3079 (CEMHTI)	8
	MEYER	Albert	IR1	B	CNRS - UMR3247 (IBMM)	13
Institut d'écologie et environnement	BERVEILLER	Daniel	IR1	C	CNRS - UMR8079 (ESE)	4
	LONGOU	Ludvine	ATRF	J	CNRS - UMS2700 (2AD)	2
Institut de Physique	LAGARDE	Delphine	IR1	C	CNRS - UMR5215 (LPCNO)	14
	COURTIADÉ	Didier	AI	G	CNRS - UMR8023 (LPENS)	2
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	HULIN-HUBARD	Francis	IR1	E	CNRS - UMR7606 (LIP6)	2
Institut des sciences biologiques	LIBOUREL	Paul-Antoine	IRHC	A	CNRS - UMR5292 (CRNL)	7
	ALBIGOT	Renaud	IECN	E	CNRS - UMR5089 (IPBS)	14
	LOEILLET	Sophie	IEHC	A	CNRS - UMR3244 (DIG-CANCER)	2
Institut des sciences humaines et sociales	VUIDEL	Gilles	IR2	E	CNRS - UMR6049 (ThéMA)	6
	SETO	Momoko	IECN	F	CNRS - UMR8566 (CRAL)	2
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	BOYAVAL	Christophe	AI	C	CNRS - UMR8520 (IEMN)	18
	POP	Sorina	IR1	E	CNRS - UMR5220 (CREATIS)	7
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions	HONTEBEYRIE	Sophie	IEHC	J	CNRS - UMR5142 (LMAP)	15
Institut national des sciences de l'univers	AURIOL	Frédérique	IR1	C	CNRS - UMR8518 (LOA)	18
	DELDICQUE	Damien	AI	B	CNRS - UMR8538 (LG-ENS)	2
	PELLEGRINO	Josiane	IECN	J	CNRS - UAR955 (DT INSU)	20
Ressources communes	DOMERGUE	Jean-Philippe	IECN	J	CNRS - UMR7539 (LAGA)	1
	NAVARRO	Laelitia	AI	J	CNRS - MOY1632 (DRH)	5
	ROCHETTE-CASTEL	Thomas	IECN	J	CNRS - MOY800 (DR8)	8
	VIGOUROUX	Florence	IECN	J	CNRS - MOY1603 (DGDI)	16
	GUTHLEBEN	Denis	IR1	D	CNRS - MOY1676 (Histoire CNRS)	5
	CLERC	Catherine	IRHC	C	CNRS - UPR2001 (SETE)	14

 Fait à Paris, le **07 MARS 2021**

Le Président-directeur général,


 Antoine PETIT

## DEC211798DRH

*Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2021.*

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

**Vu**, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine PETIT ;

**Vu**, l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'avis des conseils scientifiques d'institut des 18, 19, 25, 26 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 mars et 14 avril 2021 ;

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisées au titre de l'année 2021.

#### **Article 2**

Ce jury est présidé par M. PETIT Antoine, Président – directeur général, ou M. SCHUHL Alain, Directeur général délégué à la science, son représentant.

### Article 3

Ce jury est composé comme suit :

#### *Membres de droit :*

- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou Mme LAGGOUN Fatima, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme MATIAS Catherine, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- La Directrice de l'Institut de physique, ou M. DEVINCRE Benoît, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme RECHENMANN Catherine, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. LEGRIS Alexandre, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. GODEFERD Fabien, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. INCERTI Sébastien, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme GAILLE Marie, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme MIGNOT Agnès, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante.

#### *Personnalités scientifiques titulaires :*

- Mme ALBIGES RIZO Corinne, Directrice de recherche du CNRS, Institut pour l'Avancée des Biosciences, membre nommée de la section 22 du comité national ;
- Mme BEGEOT Carole, Maître de conférences, Chrono-Environnement, membre nommée de la section 31 du comité national ;
- Mme BOULMEDAIS-TOUNSI Fouzia, Directrice de recherche du CNRS, Institut Charles Sadron, membre nommée de la section 11 du comité national ;
- Mme CLEYNEN Alice, Chargée de recherche du CNRS, Institut Montpellierain Alexander Grothendieck, membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- M. DAVESNE Dany, Professeur des universités, Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme HAGHIRI Anne-Marie, Directrice de recherche du CNRS, Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies, membre nommée de la commission interdisciplinaire 54 du comité national ;

- Mme JAMI Catherine, Directrice de recherche du CNRS, Chine, Corée, Japon, membre élue de la commission interdisciplinaire 53 du comité national ;
- Mme MARTICORENA Béatrice, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, membre élue de la section 19 du comité national ;
- Mme PEYRIN Françoise, Directrice de recherche du CNRS, Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, membre nommée de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- Mme VILLARD Catherine, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire Physico-Chimie Curie, membre nommée de la section 8 du comité national.

*Personnalités scientifiques suppléantes :*

- Mme EMILIANI Valentina, Directrice de recherche du CNRS, Institut de la Vision, membre nommée de la commission interdisciplinaire 54 du comité national ;
- Mme HELLOWIG Petra, Professeure des universités, Chimie de la Matière Complexe, membre nommée de la section 13 du comité national ;
- M. LEGRAND Bernard, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, membre nommé de la section 8 du comité national ;
- M. LIEBGOTT Hervé, Directeur de recherche du CNRS, Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, membre nommé du conseil scientifique de l'INS2I ;
- M. MAUREILLE Bruno, Directeur de recherche du CNRS, De la Préhistoire à l'actuel : Culture, Environnement et Anthropologie, membre élu du conseil scientifique de l'INEE ;
- M. MELES Bpatiste, Chargé de recherche du CNRS, Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies, membre nommé de la section 35 du comité national ;
- M. TATONI Thierry, Professeur des universités, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie Marine et Continentale, membre nommé de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- M. TISSERAND Vincent, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de Physique de Clermont, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme WALCZAK Aleksandra, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire de Physique de l'ENS, membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- Mme WEIL Dominique, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire de Biologie du Développement, membre élue de la section 21 du comité national.

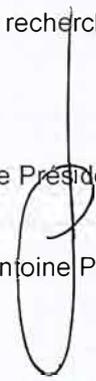
**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Le Président – directeur général

Antoine PETIT



## DEC211792DRH

### **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190175DRH du 22 janvier 2019 portant nomination de représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche.

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche :

Madame Geneviève BELANGER  
Directrice de recherche de classe exceptionnelle

En remplacement de :

Madame Marie-José CASANOVE  
Directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 avril 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



## DEC211793DRH

### **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190174DRH du 22 janvier 2019 portant nomination de représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche.

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé, à compter de la date de la présente décision, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche :

Monsieur Olivier MAUFFRET  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

En remplacement de :

Madame Anne CHRISTOPHE  
Directrice de recherche de classe exceptionnelle

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 avril 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



### DEC211003DRH

#### **Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique,**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours internes pour le recrutement dans le grade d'ingénieur de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours internes pour le recrutement dans le grade d'ingénieur d'études de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours internes pour le recrutement dans le grade d'assistant ingénieur du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours internes pour le recrutement dans le grade de technicien de la recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire n° 6246/SG du 5 février 2021 relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'Etat,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Les réunions des jurys et les auditions des concours d'accès aux corps de chercheurs et des concours internes pour l'accès aux corps d'ingénieurs et de techniciens ouverts au titre de l'année 2021 sont organisées en visioconférence.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**01 MARS 2021**

Antoine PETIT



## DEC211799DRH

**Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021.**

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

**Vu**, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

**Vu**, l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'avis du conseil scientifique du 28 et 29 janvier 2021 ;

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021.

#### **Article 2**

Ce jury est présidé par M. PETIT Antoine, Président - directeur général, ou M. SCHUHL Alain, Directeur général délégué à la science, son représentant.



### Article 3

Ce jury est composé comme suit :

#### *Membres de droit :*

- le Directeur général délégué aux ressources, ou Le Directeur des ressources humaines, son représentant.
- le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou Mme GODIN-BEEKMANN Sophie, Directrice adjointe scientifique de l'institut sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme MATIAS Catherine, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou Mme NAZARENKO Adeline, Directrice adjointe scientifique de l'institut , sa représentante ;
- la Directrice de l'Institut de physique, ou Mme HUET Thérèse, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme NOBLE Florence, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut de chimie, ou Mme SAGAN Sandrine, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme HLADKY Anne-Christine, Directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. GIEBELS Berrie, Directeur adjoint de l'institut, son représentant ;
- le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme GAILLE Marie, Directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou M. PINAY Gilles, Directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant.

#### *Personnalités scientifiques titulaires :*

- Mme BACROIX Brigitte, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, membre élue de la section 9 du comité national ;
- Mme BERBEZIER Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence, membre élue de la section 3 du comité national ;
- Mme BERNARD Monique, Directrice de recherche du CNRS, Centre de résonance magnétique biologique et médicale, membre nommée de la section 28 du comité national ;
- Mme BORNETTE Gudrun, Directrice de recherche du CNRS, Chrono-Environnement, membre élue de la section 30 du comité national ;
- Mme LEVY-LEDUC Céline, Directrice de recherche, AgroParisTech, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- M. MARECHAL Eric, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale, membre élu de la section 23 du comité national ;
- Mme MARION Frédérique, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules, membre nommée de la section 1 du comité national ;

- M. MICOUIN Laurent, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, membre nommé de la section 16 du comité national ;
- M. MOSSER Benoît, Directeur de recherche de l'Observatoire de Paris, Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique, membre élu de la section 17 du comité national ;
- Mme QUEINNEC Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, membre élue du Conseil scientifique de l'INS2I ;
- Mme VASILIU Anca, Directrice de recherche du CNRS, Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, membre élue de la section 35 du comité national.

*Personnalités scientifiques suppléantes :*

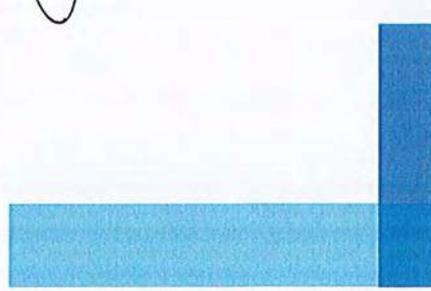
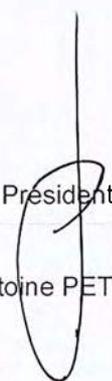
- Mme AUBERT Anne-Marie, Directrice de recherche du CNRS, Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- M. CHAVRIER Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Biologie Cellulaire et Cancer, membre élu de la section 22 du comité national ;
- M. DELOULE Etienne, Directeur de recherche du CNRS, Centre de recherches pétrographiques et géochimiques, membre élu de la section 18 du comité national ;
- Mme ESPUCHE Eliane, Professeure des universités, Ingénierie des matériaux polymères, membre nommée de la section 11 du comité national ;
- M. JARNE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, membre nommé au Conseil scientifique de l'INEE ;
- M. LAVENIER Dominique, Directeur de recherche du CNRS, Institut des Molécules et Matériaux du Mans, membre élu de la section 11 et de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- M. MAIRE Eric, Directeur de recherche du CNRS, Matériaux Ingénierie et Science, membre élu de la section 9 du comité national ;
- M. MERLIN Vincent, Directeur de recherche du CNRS, Centre de recherche en économie et management, membre élu de la section 37 du comité national ;
- M. MULLER Pierre, Professeur des universités, Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, membre élu de la section 5 du comité national ;
- Mme SEEZ WINGERTER, Directrice de recherche du CNRS, Centre de Physique des Particules de Marseille, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme TISNE-VICROBECK Carine, Directrice de recherche du CNRS, Expression génétique microbienne, membre nommée de la section 20 du comité national.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Le Président – directeur général

Antoine PETIT



## Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

### DEC210773DRH

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, la décision du 25 mai 2020 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

Vu la demande de l'intéressé ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1er** L'article 1<sup>er</sup> de la décision susvisée est modifié comme suit :

#### La ligne suivante est supprimée

Nom	Prénom
<b>Institut de physique</b>	
M. KAZAKOV	Vladimir

**ARTICLE 2** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 février 2021

Pour le Président-Directeur général,

Le directeur des ressources humaines,  
Hugues de LA GIRAUDIERE



## **DEC210915DAJ**

**Décision portant modification de la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201923DJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC190902DAJ susvisée est désormais rédigé comme suit :

**« Article 1er - Niveaux d'évaluation des besoins**

Les besoins de chaque unité du CNRS telle que définie dans la décision DEC2019023DAJ, unité opérationnelle distincte au sens de l'article R. 2121-2 du code de la commande publique, sont évalués au niveau de l'unité concernée.

Les besoins des services de chaque Délégation, unité opérationnelle distincte au sens de l'article R. 2121-2 du code de la commande publique, ou des services centraux dont celle-ci assure la gestion, sont évalués au niveau de la Délégation concernée. »

**Article 2 –**

Le point III de l'article 2 de la décision DEC190902DAJ susvisée est désormais rédigé comme suit :

**« III. – Direction déléguée aux achats et à l'innovation (DDAI)**

Le directeur délégué aux achats et à l'innovation est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services destinés à couvrir :

- Les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux désignés par l'IN2P3 et par l'INSU d'un montant supérieur à 1 000 000 euros hors taxe. Pour ces achats, par dérogation au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure d'achat des marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent,
- les besoins communs concernant les Unités et/ou les Délégations du CNRS.

En qualité de personne responsable des marchés, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour :

- o signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des accords-cadres de fournitures et services pour lesquels le CNRS agit en tant que Centrale d'achat et pour les besoins propres du CNRS ;

- o signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés subséquents pour les besoins propres du CNRS relevant du périmètre d'intervention de la DDAI ;
- o conclure les conventions de groupement de commandes ayant pour objet les achats relevant du périmètre d'intervention de la DDAI ainsi que la convention permanente conclue avec la Direction des Achats de l'Etat,
- o conclure les conventions de groupement de commandes au nom et pour le compte du CNRS agissant en tant que Centrale d'achat.

Au titre l'activité et du fonctionnement de la centrale d'achat du CNRS, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour :

- o conclure les actes et les conventions avec les établissements bénéficiaires de la Centrale d'achat du CNRS. »

**Article 3** – Dans la décision DEC190902DAJ susvisée, après les termes « **Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche » sont insérés les termes « **Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ».

**Article 4** - Dans la décision DEC190902DAJ susvisée, les termes « structure opérationnelle de recherche ou de service » et « structures opérationnelles de recherche ou de service » sont désormais remplacés par les termes « unité », « unité du CNRS », « unités », ou « unités du CNRS ».

**Article 5** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201477DR01

**Décision portant nomination de Jean-François DEON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), dont le directeur est Monsieur Michel WERNER;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-François DEON, ingénieur d'études classe normale (IECN), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) à compter du 5 mai 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Michel WERNER



**DEC211557DR04**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7648 à compter du 01/01/2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît FORÊT



## DEC200614DR05

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UMR 8210 intitulé *Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA)*

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision n° 132119DAJ du 02/09/2013 portant nomination de M Philippe CAVELIER aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Ile-de-France Meudon,

**Vu**, la décision n° DEC150687DR01 du 17 février 2015 portant création de la régie de recettes de l'UMR 8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques,

**Vu**, la décision n°DEC171259DR01 du 4 avril 2017 modifiant la régie de recettes de l'UMR 8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Institution de la régie et recettes encaissées**

Il est institué auprès de l'Unité Mixte de Recherche 8210 intitulée Anthropologie et l'histoire des mondes antiques une régie de recettes permanente à compter du 01/01/2020.  
installée à 2 rue Vivienne 75002 PARIS

pour l'encaissement des recettes suivantes : Carte 1€ = 20 photocopies  
Carte 5€ = 100 photocopies  
Carte 10€ = 200 photocopies  
Location scanner = 1€ pour 15mn

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants : numéraire, chèques

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées.

#### **Article 2 – Compte de dépôt de fonds**

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.

#### **Article 3 – Montant de l'encaisse**

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 300 €  
L'encaisse est constituée de l'ensemble des recettes encaissée par le régisseur, tous moyens de paiement confondus.

#### **Article 4 – Montant du fonds de caisse**

Le montant du fonds de caisse permanent en espèces s'élève à 30€.

#### **Article 5 – Encaissements en numéraires**

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1, sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie, à l'usager, un ticket ou à défaut, une quittance.

#### **Article 6 – Chèques**

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

#### **Article 7 – Versement des recettes en numéraire**

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 3, hors montant du fond de caisse permanent et au minimum une fois par mois.

#### **Article 8 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds**

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant des encaissements dépasse 300€ et au minimum une fois par mois.

#### **Article 9 – Pièces justificatives**

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins (et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire) au minimum une fois par mois.

#### **Article 10 – Cautionnement**

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement



#### **Article 11 – Indemnité de responsabilité**

Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

#### **Article 12 – Responsabilité du régisseur**

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

#### **Article 13 – Désignation du régisseur et des mandataires**

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

#### **Article 14 – Abrogation**

La décision N° DEC150687DR01 du 17 janvier 2015 portant création de la régie de recettes de l'UMR 8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques, modifiée par la décision n°DEC171259DR01 du 4 avril 2017, est abrogée à compter du 2 janvier 2020.

#### **Article 15 – Dispositions finales**

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Ile-de-France Meudon sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 02/01/2020

Le Délégué régional, Philippe CAVELIER

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire, Carole BADALIAN

Vu, l'Agent comptable principal, Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC201050DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)..

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 mai 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC211844DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8589, intitulée Laboratoire de médiévisiologie occidentale de Paris (LAMOP),

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de médiévisiologie occidentale de Paris (LAMOP)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 2 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 avril 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC211825DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8210, intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 avril 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC202339DR08

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) dont le directeur est M. Pascal BONNET ;

**Vu**, la décision DEC201607 du 7 octobre 2020 portant cessation de fonction de M. Arnaud TATIBOUET et nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

**Vu** la décision DEC120980DR08 du 5 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

**Vu** la décision DEC11755DR08 du 18 septembre 2018 modifiée portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont tenues le 12 septembre 2019 et le 7 décembre 2020.

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le Conseil de laboratoire de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) est composé comme suit :

Membres de droit :

- Pascal BONNET, directeur
- Sylvain ROUTIER, directeur adjoint

Membres élu.e.s :

- Stéphane BOURG
- Laetitia FOUGÈRE
- Chrystel LOPIN-BON
- Karen PLÉ
- Vincent ROY
- Damla TORUN



Membres nommé.e.s :

- Isabelle GILLAIZEAU
- Emilie DESTANDAU
- Laurent ROBIN

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est celle de l'unité.

**Article 2 Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Ludovic HAMON



DEC211549DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA).

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) ;

## DECIDE :

### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) ;

### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le **31 MARS 2021**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC211755DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

## DECIDE :

### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC).

### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le **16 AVR. 2021**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC211357DR11

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249, intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210022 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle DHÉ, déléguée régional par intérim pour la circonscription Alpes ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 mars 2021.

Pour le Président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ



DEC210878DR11

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210022 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle DHÉ, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint pour le site de Grenoble ;
- le directeur adjoint pour le site de Toulouse ;
- 13 membres élus :
  - Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 sièges dont 3 pour le site de Grenoble et 3 pour le site de Toulouse ;
  - Collège des ITA : 7 sièges dont 4 pour le site de Grenoble et 3 pour le site de Toulouse ;
- 4 membres nommés dont 2 pour le site de Grenoble et 2 pour le site de Toulouse.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Grenoble, le 11/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ



DEC211478DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA),

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité
- le directeur adjoint
- 7 membres élus dont :
  - 5 collèges chercheur-e-s/enseignant-e-s chercheur-e-s dont :
    - 2 sous collège chercheur-e-s/enseignant-e-s chercheur-e-s
    - 1 sous collège CDD/post doctorant-e-s
    - 2 sous collège doctorant-e-s
  - 2 collèges ITA/BIATSS
- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211453DR14

**Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR3743 intitulée Centre de biologie intégrative (CBI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité FR3743 intitulée Centre de biologie intégrative (CBI),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de structure fédérative au sein de l'unité Centre de biologie intégrative (CBI).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de structure fédérative comprend 19 membres :

- la directrice de l'unité
- le directeur adjoint
- 12 membres élus dont :

6 collège ITA/BIATSS

3 sous collège ITA/BIATSS de la FR

3 sous collège des ITA/BIATSS des 3 UMR composantes

6 collège chercheur-e-s/enseignant-e-s chercheur-e-s

3 sous collège chercheur-e-s/enseignant-e-s chercheur-e-s des 3 UMR composantes

3 sous collège des doctorant-e-s/post doctorant-e-s des 3 UMR composantes

- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de structure fédérative exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211431DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR2594 intitulée Laboratoire des interactions plantes - microorganismes - environnement (LIPME)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR2594 intitulée Laboratoire des interactions plantes - microorganismes - environnement (LIPME),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire des interactions plantes - microorganismes - environnement (LIPME).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 8 membres élus dont :

- 3 collège chercheurs/enseignants chercheurs
- 4 collège ingénieurs/techniciens/administratifs
- 1 collège personnels non permanents

- 6 membres nommés

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC211419INSB**

**Décision portant modification du dispositif partenarial de l'unité mixte de recherche n°5546 intitulée « Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales (LRSV) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201526DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5546 intitulée « Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales (LRSV) » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À l'article 1 de la décision DEC201526DGDS du 18 décembre 2020 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5546 intitulée « Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales (LRSV) » sont modifiées comme suit :

la ligne suivante :

« Tutelles principales : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER »

est remplacée par :

« Tutelles principales : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INP TOULOUSE »

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021

  
Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC211805DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5136 intitulée France Amériques Espagnes Sociétés Pouvoirs Acteurs (FRAMESPA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5136 intitulée France Amériques Espagnes Sociétés Pouvoirs Acteurs (FRAMESPA),

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité France Amériques Espagnes Sociétés Pouvoirs Acteurs (FRAMESPA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 10 membres élus dont :
  - 9 collèges chercheur.e.s/enseignant.e.s chercheur.e.s dont
    - .8 sous collège chercheur.e.s/enseignant.e.s chercheur.e.s (2 sièges par équipe)
    - .1 sous collège doctorant.e.s, post doctorant.e.s, ATER, IT sous contrat
  - 1 collège ITA/BIATSS
- 7 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23/04/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211778DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- la directrice de l'unité
- 6 membres élus dont :
  - 5 collège chercheurs et enseignants chercheurs dont
    - . 3 sous collège chercheurs
    - . 1 sous collège enseignants chercheurs
    - . 1 sous collège doctorants et postdoctorants
  - 1 collège ITA/BIATSS
- 3 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211776DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de génie chimique (LGC)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de génie chimique (LGC),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de génie chimique (LGC).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 12 membres élus dont :
  - 6 collège chercheurs/enseignants chercheurs dont
    - . 3 sous collège PR, DR
    - . 3 sous collège MCF, CR
  - 3 collège BIATSS/ITA
  - 3 collège personnels non permanents
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211773DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5302 intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201540DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5302 intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité
- les directrices adjointes, le directeur adjoint
- 8 membres élus dont :
  - 3 Collège chercheurs et enseignants-chercheurs
  - 2 Collège ITA/BIATSS
  - 3 Collège doctorants, post-doctorants, CDD
- 3 membres nommés

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC211772DR14

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5068 intitulée Laboratoire de Synthèse et de Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique (LSPCMIB)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5068 intitulée Laboratoire de Synthèse et de Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique (LSPCMIB),

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Synthèse et de Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique (LSPCMIB).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- 5 membres élus dont :
  - 4 collègue chercheur.e.s/enseignant.e.s chercheur.e.s dont
    - .1 sous collègue chercheur.e.s
    - .2 sous collègue enseignant.e.s chercheur.e.s
    - .1 sous collègue doctorant.e.s, chercheur.e.s sous CDD
  - 1 collègue ITA/BIATSS
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC210183INSB**

**Décision portant modification de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) » ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

À l'article 2 de la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3450 « Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) » sont modifiées comme suit :

la ligne suivante :

« Intitulé : Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) »

est remplacée par :

« Intitulé : Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (FR AIB) »

la ligne suivante est supprimée :

« Directeur adjoint : M. Matthieu ARLAT, Professeur des universités »

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 avril 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC210990INSIS

**Décision portant modification de la délégation régionale du groupement de recherche GDR2451 intitulé « Ondes ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement du groupement de recherche n°2451 intitulé GDR Ondes ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le groupement de recherche n°2451 intitulé « Ondes » est rattaché à la délégation « Hauts-de-France, DR18 ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2021.

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC211635INSU

Décision portant modification de la date d'effet de l'ajout d'une tutelle à l'international research laboratory n°3351 intitulé « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts » (IFAECI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratory (IRL) ;

**Vu** la décision DEC210755INSU du 9 mars 2021 portant ajout de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) comme tutelle principale

**Vu** l'accord des tutelles ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a la qualité de tutelle principale de l'IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts ».

À compter de cette même, les établissements cotutelles principales de l'IRL3351 sont : CNRS, IRD, UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES et CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CONICET).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/04/2021

Le Président - Directeur Général  
Antoine Petit



## DEC211495SGCN

### *Décision relative au changement de Section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique*

#### LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

**Vu** la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

**Vu** la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

**Vu** l'avis des Sections et Commissions interdisciplinaires concernées du Comité national de la recherche scientifique émis lors de la session d'automne 2020 ;

Sur la proposition des directeurs d'Institut concernés,

#### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** - La Section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
ARCHAIMBAULT Sylvie	5314	UMR8224	34	35	02 - Paris-Centre
BELLINA Bérénice	2392	UMR7055	33	31	05 - Île-de-France Meudon
BOUCKAERT Julie	85238	UMR8576	16	20	18 - Hauts-de-France
BOURET Sébastien	139473	UMR7225	26	25	02 - Paris-Centre
BRUNEL Jean-Michel	23994	SNC1261	12	28	12 - Provence et Corse

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne Section d'évaluation	Nouvelle Section d'évaluation	Délégation régionale unité
DAVIDOVIC Laetitia	41762	UMR7275	21	28	20 - Côte d'Azur
FACHINETTI Daniele	142817	UMR144	22	21	02 - Paris-Centre
HUYS Raoul	24755	UMR5549	26	30	14 - Occitanie Ouest
KIM Joo-Von	10729	UMR9001	8	3	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
PREZADO Yolanda	97514	UMR3347	1	28	02 - Paris-Centre

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
le directeur général délégué à la science,  
Alain Schuhl*



## DEC211458DR17

**Décision modificative n°6 relative à la nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR6502**

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu**, le code pénal, notamment l'article 432-10,

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués Régionaux,

**Vu**, la décision n° DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle INGUSCIO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription de Bretagne et Pays de la Loire,

**Vu**, la décision n° DEC200793DR17 du 21 février 2020 modifiant la régie de recettes auprès de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR 6502

**Vu**, la décision n°DEC200795DR17 du 21 février 2020 relative à la nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR6502

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Est mis fin au mandat de Mme Andrée HULBERT le lundi 29 mars 2021 à 24h00 de son mandat de régisseur de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR 6502.

**Article 2**

Mme Sophie GUEDON est nommée régisseur de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR 6502 le mardi 30 mars 2021 à 00h00 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

**Article 3**

Mme Anne-Laure HENRY a été nommée mandataire suppléante de Mme Sophie GUEDON le mardi 30 mars 2021 à 00h00.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

**Article 4**

- I. Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.
- II. Le mandataire suppléant est dispensé cautionnement.

**Article 5**

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité

**Article 6**

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'Agent Comptable Secondaire, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.



## Article 7

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

## Article 8 – Abrogation

Est abrogé à compter du mardi 30 mars 2021 la décision DEC200795DR17 relative à la nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'Institut des Matériaux Jean ROUXEL (IMN), UMR6502

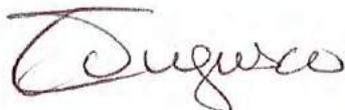
## Article 9 – Dispositions finales

- I. La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation de Bretagne et Pays de la Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait en 3 exemplaires

Fait à RENNES, le mercredi 24 mars 2021

La Déléguée Régionale  
Gabrielle INGUSCIO



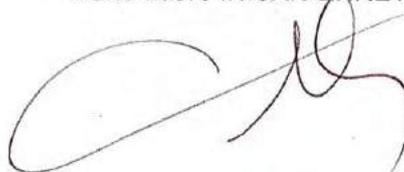
Avis conforme de l'Agent Comptable Secondaire  
Simon LE GALL



Pour acceptation, le régisseur  
Sophie GUEDON



Vu, l'Agent Comptable Principal  
Marie-Laure INISAN-EHRET



Pour acceptation, le mandataire suppléant  
Anne-Laure HENRY





DEC202175INSHS

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) et nommant Mme Swanie Potot directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC192782INSHS en date du 6 janvier 2020 portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) sont les suivantes : 36 et 38.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 JAN. 2021

  
Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC211449INP**

**Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

**Article 2**

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

**Article 3**

La présente décision abroge la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

**Article 4**

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 07 avril 2021

**Astrid LAMBRECHT**

**ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique**

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.



**ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021**

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Acronyme	Directeur / Directrice
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	DR4	UMR9001 - Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies	C2N	Giancarlo Faini
	DR14	UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales	CEMES	Alain Couret
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR2	UMR8213 - Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux	LPEM	Dimitri Roditchev
	DR4	UR1 - Unité de recherche SOLEIL	SOLEIL	Jean Daillant
	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud
	DR11	UPR3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses	LNCMI	Charles Simon
	DR14	UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales	CEMES	Alain Couret
	DR19	UMR6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique	CIMAP	Isabelle Monnet
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR4	UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	ISMO	Thomas Pino
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR2	UMR7588 - Institut des NanoSciences de Paris	INSP	Massimiliano Marangolo
	DR4	UMR12 - Laboratoire Léon Brillouin	LLB	Eric Eliot
	DR4	UMR7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses	LULI	Patrick Audebert
	DR4	UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	ISMO	Thomas Pino
	DR4	UMR8635 - Groupe d'études de la matière condensée	GEMaC	Alain Lusson

	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud
	DR17	UMR6251 - Institut de physique de Rennes	IPR	Jean-Christophe Sangleboeuf
Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud

## DEC201835INSIS

**Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS).**

***Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),***

**Vu** la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n°DEC152383DRH du 15 novembre 2015 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

**Vu** la décision DEC121458INSIS du 19 avril 2012 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

**Vu** la décision DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

**Article 2 :** Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les décisions n°DEC121458INSIS du 19 avril 2012 et n°DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

**Article 4 :** La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 MARS 2021**



Jean-Yves MARZIN

**ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

Situations d'emplois / Activités	Définitions
<p>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</p>	<p>Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>
<p>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens</p>	<p>Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>

**ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021**

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	DR14	UMR5504 - Toulouse Biotechnology Institute	TBI	M. Gilles TRUAN
	DR07	UMR5220 - Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé	CREATIS	M. Olivier BEUF
<b>Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations</b>	DR18	USR3380 - Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée	IRCICA	Mme Nathalie ROLLAND-HAESE
	DR18	UMR8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie	IEMN	M. Thierry MELIN

DEC210385DR11

**Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCMANDZADEH en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5588<sup>1</sup> en date du 25/ 01 / 2021 ;

Considérant que M. Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 10 au 13 avril et du 8 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ralph GROS, (*ingénieur d'études*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

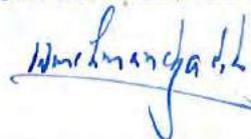
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ralph GROS est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité  
M. Bahram HOUCMANDZADEH

Mr HOUCMANDZADEH Bahram  
Directeur  
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique



Visa du délégué régional du CNRS  
La Déléguée régionale par intérim

Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Avril 2021  
ISSN 1148-4853

